Mise à jour : mars 2013

Enjeux et indicateurs

Dépasser l'usage exclusif du PIB pour la mesure de la performance économique et du progrès social

L'écart entre la mesure statistique des faits socio-économiques et la perception de ces mêmes faits par les citoyens est devenu depuis quelques années un sujet sensible. C'est en particulier le cas pour la mesure du progrès économique et social, avec une remise en cause de l'usage presque exclusif du Produit Intérieur Brut (PIB) comme indicateur global de ce progrès.
En 2009, la commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (Stiglitz-Sen-Fitoussi) propose d'élargir le champ des indicateurs traditionnels en matière de mesure du progrès économique et d'inclure des mesures de la qualité de vie, des inégalités et du bien-être, ainsi que de mieux prendre en compte le développement durable et l'environnement.
S'agissant des indicateurs de qualité de vie, les dimensions que la commission Stiglitz a mises en avant sont au nombre de huit. La première correspond aux conditions de vie matérielles (revenu, consommation, richesse). Les sept autres concernent la santé, l'éducation, les activités personnelles (dont le travail), la participation à la vie politique et la gouvernance, les liens et rapports sociaux, les conditions environnementales, et enfin l'insécurité tant physique qu'économique.
Dès lors qu'on admet que le bien-être est une notion pluridimensionnelle, la question est de savoir si on peut tenter d'agréger ces différentes dimensions, et s'il y a une méthode idéale pour le faire.

Le recours à des indicateurs composites

Les indicateurs synthétiques retenus ici reposent sur une procédure qui consiste, « à partir de la série de dimensions et de variables mobilisées, à construire un indicateur synthétique qui prend la forme d'une moyenne pondérée de variables hétérogènes non monétarisées, suivant différents processus de normalisation des données » (Jany-Catrice et Kampelmann, 2007).
Les indices synthétiques ont les avantages et les inconvénients de la concentration de l'information : ils sont rapidement lisibles et mobilisables par le grand public, répondent à une forte demande sociale, ils peuvent déboucher sur des comparaisons internationales et inter-temporelles de bien-être. Ils servent à attirer l'attention sur la relativité de la notion de croissance. Cependant, comme tout chiffre synthétique, ils sont forcément réducteurs de la réalité.

Les indicateurs retenus

Les trois indicateurs synthétiques retenus pour la mesure du progrès économique et social sont les suivants :
- Évolution du Produit intérieur brut régional (PIB)
- Indice de développement humain à l'échelle régionale (IDH-2)
- Indicateur de santé sociale des régions (ISS)

Les indicateurs synthétiques liés à la dimension environnementale du développement durable, comme par exemple l'empreinte écologique, ne sont actuellement pas disponibles à l'échelle franc-comtoise.■

Mise à jour : mars 2013

Évolution du produit intérieur brut régional (PIB)

Le produit intérieur brut régional (PIB) est un indicateur qui permet de mesurer la richesse produite sur le territoire régional. Il est défini comme la valeur totale de la production interne de biens et services au cours d'une année donnée par les agents résidant à l'intérieur du territoire. Une croissance du PIB signifie que l'économie crée des ressources supplémentaires lui permettant d'investir pour maintenir et renforcer son potentiel de développement.
Le Produit intérieur brut (PIB) est, en premier lieu, exprimé « en valeur » c'est-à-dire avec les niveaux de prix des différents biens et services constatés lors de l'année en cours. Cependant, pour mieux évaluer les évolutions de ces richesses créées, il est également mesuré « en volume », c'est-à-dire à prix constants.
Le richesse produite dans une région dépend en grande partie de la grandeur de la population de cette région, c'est pourquoi on le rapporte aussi au nombre d'habitants. Le PIB par habitant est un indicateur de l'efficacité économique du système productif d'un pays ou d'une région. Il ne préjuge donc en rien de la redistribution de ces richesses au sein de sa population ni des disparités de revenus qui peuvent y être constatées. De plus, la croissance du PIB ne prend pas en compte les conditions environnementales de cette progression. À l'extrême, les dépenses de réparation de l'environnement suite à un dommage écologique grave contribuent à la croissance du PIB.
La Commission « Stiglitz-Sen-Fitoussi » qui a remis son rapport en 2009 sur la mesure des performances économiques et du progrès social, souligne l'utilité du PIB pour mesurer la production marchande, mais préconise de recourir aussi à d'autres approches et d'autres indicateurs pour mesurer le bien-être.

Analyse

En 2009, la valeur du PIB franc-comtois s'élève à 28 milliards d'euros. Il contribue pour 1,5 % au PIB national, et place la région au 20e rang des régions métropolitaines.
Entre 1990 et 2009, le PIB régional en volume augmente en moyenne de 1,2 % par an contre 1,6 % au niveau national.
Dans les années 1990, la croissance du PIB franc-comtois est proche de la moyenne nationale, soit + 1,8 % par an. Le décrochage est visible à partir de 2003 avec une quasi stagnation du PIB régional jusqu'en 2008

Évolution du PIB en volume par habitant

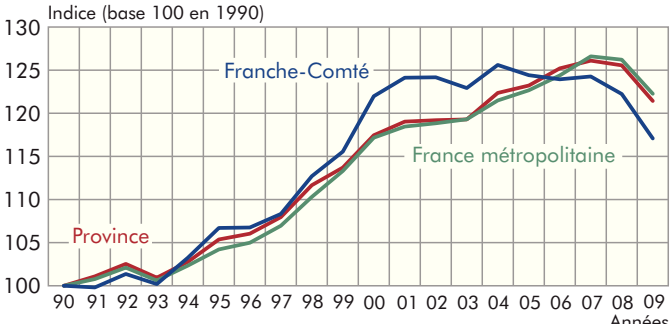

Source : Insee - Comptes régionaux
Note : Les données 2008 sont semi-définitives, les données 2009 sont provisoires

(+ 0,4 % par an) alors qu'il continue de progresser au niveau national (+ 1,8 %) et en province (+ 1,7 %). La Franche-Comté est la région métropolitaine ayant connu le plus faible accroissement de son PIB sur la période. Le caractère fortement industriel de la région, sa spécialisation dans des secteurs en faible croissance ou en régression et la sous-représentation des services les plus dynamiques expliquent en grande partie ce manque de dynamisme.

Ramené au nombre d'habitants, la valeur du PIB régional s'élève en 2009 à 24 042 euros, contre 29 574 au niveau national. La région se classe au 15e rang des régions métropolitaines. Au début des années 2000, le PIB par habitant progresse de façon plus soutenue en Franche-Comté qu'au niveau métropolitain. La tendance s'inverse depuis 2006.

Le PIB par habitant d'une région est d'autant plus élevé que la région concentre des emplois dans des secteurs générant une forte valeur ajoutée, comme les services aux entreprises, les activités financières ou les industries de haute technologie. Ces secteurs ne sont pas les secteurs les plus développés dans la région. En 2009, l'industrie occupe toujours une place prépondérante dans l'économie franc-comtoise : 22 % des effectifs régionaux contre 14 % au niveau national. Ce taux important place la région en tête des régions industrielles, devant l'Alsace et la Haute-Normandie.

Les PIB régionaux par habitant en 2009

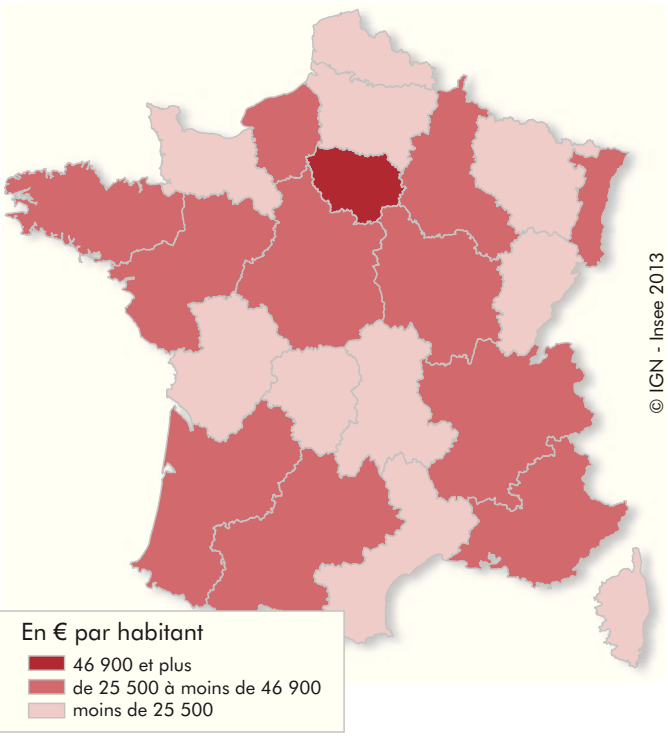

Source : Insee, comptes régionaux (valeurs 2009 provisoires)

Le tertiaire reste toujours en retrait avec 68 % des effectifs régionaux contre 76 % au niveau national. ■

Pour en savoir plus

● Adrover S., « Croissance plus faible en Franche-Comté que dans les autres régions », Insee Franche-Comté, *Info web* n° 71, août 2010

Mise à jour : mars 2013

L'indice de développement humain à l'échelle régionale (IDH-2)

Le développement humain est le reflet de la qualité de vie des hommes au sein de la société dans laquelle ils évoluent. Il inclut la notion de « bien-être », en s'appuyant sur certains articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Le bien-être des humains ne se résume pas au niveau de revenu et à l'économie : il prend en compte des facteurs sociaux, culturels, éducatifs et de santé. Pour mesurer le développement humain, la plupart des pays du monde utilisent l'indice de développement humain (IDH), élaboré à la fin des années 1980 par le Programme des Nations-Unies pour le Développement. Il s'agit d'un indicateur synthétique, compris entre 0 et 1, et construit à partir de trois séries. La première est l'espérance de vie à la naissance qui donne une idée de l'état sanitaire de la population du pays. La deuxième est le niveau d'instruction mesuré par la durée moyenne de scolarisation et le taux d'alphabétisation. Enfin la dernière série est constituée du PIB réel par habitant (c'est-à-dire corrigé de l'inflation), calculé en parité de pouvoir d'achat*.
La France dispose d'un IDH élevé et se classe au 20e rang des pays du monde.
Cet indicateur s'avère difficile à calculer à une échelle régionale ou infrarégionale en raison notamment de l'indisponibilité de certaines données comme le PIB ou le taux d'alphabétisation. Certaines variables composant l'IDH perdent même une grande partie de leur signification à une échelle communale.
Pour répondre au besoin d'une régionalisation de l'IDH exprimé par les acteurs locaux, l'IDH-2 a été mis au point par une équipe de chercheurs du Nord-pas de Calais.
Cet indice reprend les trois grandes dimensions de l'IDH : la santé, l'éducation et le niveau de vie, à travers la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances et enfin la possibilité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.
La différence entre l'IDH et l'IDH-2 repose sur le choix des variables illustrant chacune des dimensions. L'IDH-2 est calculé à partir de l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes (santé), de la part de la population de plus de 15 ans non scolarisée et diplômée (éducation), et du revenu fiscal médian par unité de consommation (niveau de vie). Chaque dimension est exprimée par un indice qui varie entre 0 et 1. L'IDH-2 est la moyenne des trois indices.
Les travaux sur les déclinaisons locales de l'IDH ouvrent des perspectives et différentes déclinaisons territoriales se développent (IDH-3, IDH-4). Elles visent à choisir les composantes disponibles les plus pertinentes à une échelle fine et tentent de trouver des critères objectifs pour calculer l'indicateur.

** La parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.*

Analyse

En 2008, la Franche-Comté se classe au 12e rang des régions métropolitaines pour l'IDH-2, alors qu'elle est au 15e rang pour le PIB par habitant. Que ce soit au niveau global ou sur chacune de ses composantes

Indice de Développement Humain (IDH-2) en 2008

	Niveau de vie		Éducation		Santé		IDH-2	
	Indice	Rang	Indice	Rang	Indice	Rang	Indice	Rang
Franche-Comté	0,773	10	0,628	9	0,798	11	0,733	12
France métropolitaine	0,786	–	0,627	–	0,800	–	0,737	–

Source : Insee - Association des Régions de France

Note de lecture : l'indice varie entre 0 et 1. Plus il s'approche de 1, meilleur est le niveau mesuré.

Indice de développement humain (IDH-2 des régions françaises en 2008)

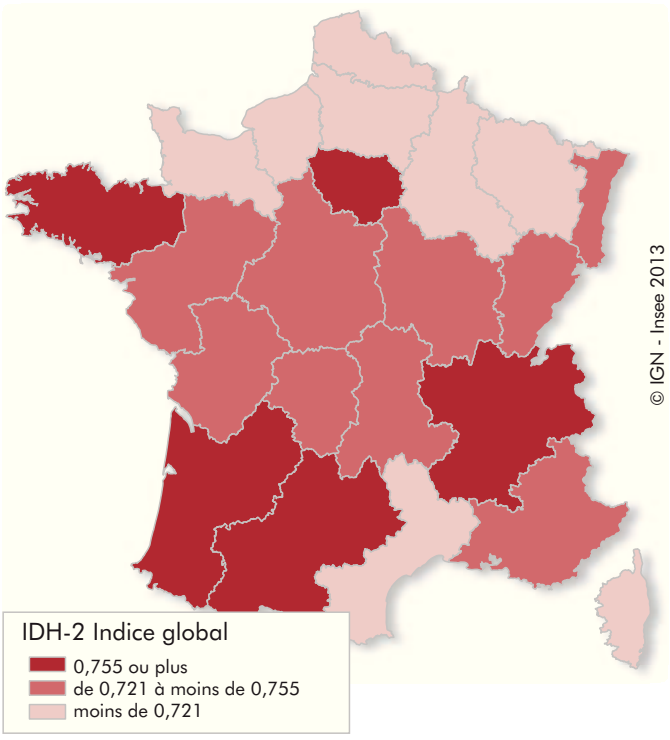

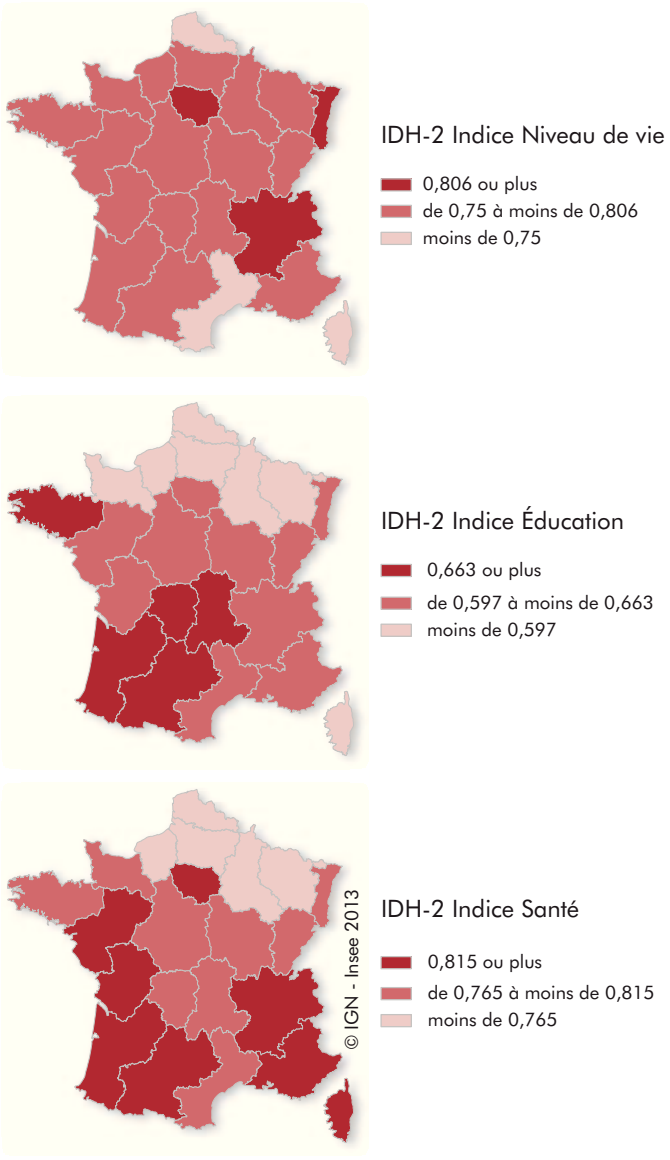

Source : Insee - Association des Régions de France

(niveau de vie, éducation, santé), la Franche-Comté se trouve dans la moyenne métropolitaine, avec seulement un léger retard pour le niveau de vie.
Entre 1999 et 2008, toutes les régions françaises ont amélioré leur IDH-2, mais la dynamique n'est pas la même partout. La Corse, la Bretagne, le Poitou-Charentes et la Basse-Normandie progressent plus rapidement que les autres régions. En Franche-Comté, la dynamique est moindre, surtout sur la dimension éducation, de telle sorte que la région perd deux rangs entre 1999 et 2008.■

Pour en savoir plus

● Association des régions de France, Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs, janvier 2012

Mise à jour : mars 2013

L'indicateur de santé sociale des régions (ISS)

Bien qu'étant un indicateur économique pertinent pour juger de l'accroissement de la production d'un pays ou d'une région, le produit intérieur brut (PIB) présente de nombreuses limites pour mesurer l'état de bien-être ou de progrès d'un territoire. Cela a été récemment souligné par la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social présidée par le prix Nobel J. Stiglitz. Pour prendre en compte ces limites, de nouveaux indicateurs de développement humain et durable se développent, sous l'impulsion notamment du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR). C'est dans ce cadre que l'Indicateur de Santé Sociale des Régions Françaises a été créé par plusieurs chercheurs (en particulier Florence Jany-Catrice) à partir d'une démarche participative.

Indicateur composite, visant à tenir compte de la multi dimensionnalité de la santé sociale des territoires, il intègre quatorze dimensions du développement humain : consommation, inégalités de revenu et fiscalité, pauvreté, salaires, chômage, conditions de travail, précarité, relations professionnelles, éducation, santé, logement, justice, lien social et lien interindividuel.

Même s'il présente lui aussi des limites, cet indicateur éclaire sous un nouveau jour les performances sociales des territoires et montre que les régions économiquement riches, c'est-à-dire disposant d'un PIB élevé, ne sont pas nécessairement celles dans lesquelles la santé sociale est la meilleure.

Les variables retenues pour le calcul de l'ISS étant d'unités disparates, elles sont normalisées selon une méthode analogue à celle retenue pour la construction de l'Indicateur de développement humain. On obtient alors un indicateur synthétique multidimensionnel compris entre 0 et 100 dont l'interprétation est simple. Plus l'ISS tend vers 100, meilleure est la santé sociale du territoire.

Analyse

Avec un ISS égal à 60,5, la Franche-Comté affiche une meilleure santé sociale que la moyenne des régions françaises. Elle se classe au 9e rang des régions métropolitaines, devant Poitou-Charentes et derrière l'Aquitaine. De ce point de vue, elle affiche une meilleure performance que celle traduite par la valeur de son PIB par habitant. La Franche-Comté n'est pas la seule région dans ce cas. On peut citer par exemple la Bretagne, l'Auvergne, Midi-Pyrénées ou encore la Corse. À l'inverse, les régions Limousin, Île-de-France, PACA, Champagne-Ardenne ou Haute-Normandie affichent un meilleur classement économique que social.

Ces résultats confirment que richesse économique et santé sociale ne vont pas nécessairement de pair.

Comparée aux autres régions françaises, la Franche-Comté se situe dans le premier tiers des régions dans six sous dimensions : le logement, les inégalités de revenu et fiscalité, la pauvreté, les disparités de niveau de vie, la justice et le lien social (taux d'adhésion à une association). Elle se situe en revanche en queue de classement dans trois dimensions : précarité de l'emploi, relations professionnelles et lien interindividuel. La précarité de l'emploi est mesurée par l'importance des emplois à durée déterminée, des contrats aidés,

Indicateur de Santé Sociale ((ISS) des régions en 2008

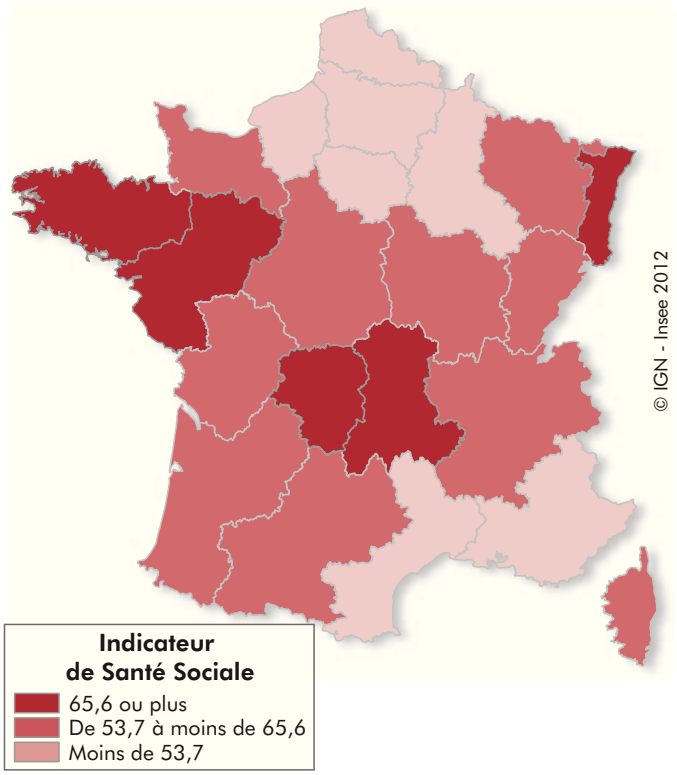

Sources : Insee - Association des Régions de France

Comparaison Franche-Comté/France métropolitaine selon les 14 sous-dimensions de l'ISS en 2008

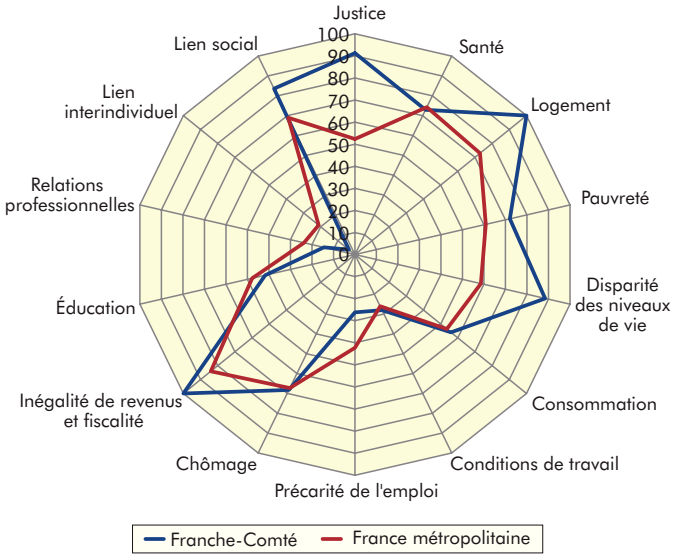

Source : Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

de l'intérim et du travail à temps partiel. Les relations professionnelles sont évaluées à partir du nombre de jours de grève pour 1 000 salariés, dans les entreprises publiques et privées. Plus l'indicateur est élevé, ce qui n'est pas le cas en Franche-Comté, plus on peut estimer que le rapport de force entre patronat et salariés s'équilibre. Les données prises en compte datent de 2004. Elles n'ont pu être actualisées, la source utilisée depuis 2005 n'étant pas représentative à l'échelle régionale. Enfin, le lien interindividuel est mesuré par le taux de personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins, à partir des enquêtes permanentes des conditions de vie. Là encore, les données sont de 2004, ces enquêtes n'étant plus réalisées depuis cette date.■

Pour en savoir plus

- Association des régions de France, Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs, janvier 2012
- Jany-Catrice F. , Zotti R., Les régions françaises face à leur santé sociale

Mise à jour : septembre 2012

Enjeux et indicateurs

Nécessité de changer nos comportements de production et de consommation

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles. Ils affectent le climat, la diversité biologique, les équilibres naturels, voire la stabilité des sociétés humaines.
Ainsi, notre société se caractérise par une consommation de plus en plus intense de biens et de services, alliée à des durées de vie des produits de plus en plus courtes, ce qui accroît nos consommations de ressources naturelles ainsi que nos productions de déchets et de nuisances.
Dans ce contexte, l'enjeu est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable, qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre compétitivité, notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production. Bien qu'il les inclue pleinement, cet enjeu ne se limite pas au seul développement des technologies vertes ou à la croissance verte de certains secteurs. Il concerne l'ensemble des activités – et tout particulièrement celles liées aux produits de grande consommation comme le secteur agroalimentaire – et se décline à chaque étape du cycle de vie des produits, depuis leur conception jusqu'à leur valorisation après usage, en passant par leurs étapes de production, de distribution et d'utilisation.

Réduire les pressions sur les ressources naturelles, notamment l'eau

L'essentiel de la question de la préservation de nos ressources naturelles est traité dans le défi « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ». En raison de la géologie de la région, la question des prélèvements effectués sur la ressource en eau est particulièrement importante en Franche-Comté.
En effet, la spécificité de la Région Franche-Comté est avant tout la présence d'un réseau karstique qui s'étend sur les trois quarts du territoire et dans lequel circulent des masses d'eau considérables et qui servent notamment à alimenter la population en eau potable.
Les objectifs au niveau national sont d'atteindre ou conserver d'ici 2015 le bon état écologique des masses d'eau (Directive Cadre sur l'Eau), et de garantir l'approvisionnement durable en eau de bonne qualité propre à satisfaire les besoins essentiels des citoyens (loi Grenelle 1). Ils se traduisent au niveau régional par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, qui se décline lui-même à l'échelle des bassins versants au travers de Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) et de contrats de rivières.

Développer une production agroalimentaire plus durable, en encourageant notamment l'agriculture biologique

Il s'agit en particulier de développer des modes de production et de distribution écologiquement et socialement responsables, contribuant à préserver la santé publique, la fertilité des sols et la qualité de l'eau. Parmi ces modes de production figure au premier plan l'agriculture biologique. En effet, tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique s'engagent à respecter un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés non polluants et respectueux des écosystèmes.
Ainsi, au niveau national, la loi Grenelle 1 fixe un objectif de 6 % de la Surface Agricole Utile (SAU) en agriculture biologique en 2012 (soit un triplement par rapport aux superficies de 2008) et 20 % en 2020.
Au niveau régional, ces objectifs sont déclinés dans le cadre du contrat d'aide à la compétitivité agriculture et agroalimentaire et du plan régional de l'agriculture durable. Les différents soutiens de l'État et de la Région à l'agriculture biologique (aides à la conversion,

aides au maintien de l'agriculture biologique, crédit d'impôt) influencent ainsi le nombre de conversions et de maintiens.

Réduire la production de déchets et améliorer leur recyclage

Les propositions du Grenelle de l'environnement renforcent la politique de réduction des déchets d'une part et de leur traitement d'autre part.
Concernant la réduction, l'un des objectifs nationaux est de diminuer la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant sur 5 ans, d'ici 2013.
Concernant la valorisation, l'un des objectifs nationaux est d'augmenter le recyclage et la valorisation organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés.
Sur le territoire régional, au niveau des collectivités, ces objectifs sont introduits dans la révision des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ils peuvent se traduire par la mise en place de plans de prévention à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de collecte ou des syndicats de traitement. Ces plans visent, par la communication, entre autre, à réduire la quantité produite d'ordures ménagères (ex : encourager le compostage, promouvoir des produits alternatifs...). De plus, la mise en place progressive de la redevance incitative au niveau des EPCI de collecte devrait favoriser la diminution des ordures ménagères ainsi que l'amélioration de leur valorisation.

Des indicateurs pour illustrer ce défi et suivre l'action des politiques publique

Quatre indicateurs sont retenus pour illustrer ce défi et suivre les impacts des politiques publiques mises en œuvre :

- Prélèvement en eau par usage
- Part de l'agriculture biologique
- Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant
- Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés■

Mise à jour : septembre 2012

Prélèvements en eau par usage

Des prélèvements dans les eaux de surface et les eaux souterraines sont effectués pour satisfaire les besoins des activités agricoles, industrielles, de production d'énergie et les usages domestiques. Les ressources et les prélèvements sont inégalement répartis sur le territoire et le volume des précipitations varie d'une année à l'autre.
Une partie de l'eau prélevée est consommée par absorption ou évaporation, le reste des volumes est restitué aux milieux aquatiques après utilisation, mais souvent avec une qualité altérée et une modification du régime des eaux. Les prélèvements ont donc des impacts sur l'état quantitatif et qualitatif des eaux.
Les ressources en eau et les activités utilisatrices sont réparties inégalement suivant les régions, pouvant conduire à des déséquilibres locaux, occasionnels ou chroniques, obérant la satisfaction des besoins futurs et le respect du bon état des milieux aquatiques et des eaux souterraines.

Analyse

En 2009, la Franche-Comté prélève 173 423 m^3 d'eau douce (souterraine et superficielle) par an. Cela représente 0,5 % des prélèvements métropolitains. Le Jura compte pour près de la moitié de ces prélèvements (46 %). Viennent ensuite le Doubs (33 %), la Haute-Saône (15 %) et le Territoire de Belfort (5 %).
La Franche-Comté connaît une baisse de 23 % de ses prélèvements entre 2000 et 2009, ces derniers passant de 226 066 m^3 à 173 423 m^3. C'est l'une des régions dont les prélèvements ont le plus baissé, en particulier ceux à usage industriel. Au niveau national et en Province, les prélèvements totaux sont stables sur la période.
Les usages domestiques et industriels couvrent quasiment l'ensemble des prélèvements en Franche-Comté, respectivement 61,2 % et 38,2 % en 2009. En Franche-Comté, aucun prélèvement à destination du secteur de l'énergie (refroidissement des centrales) n'est effectué, alors qu'ils représentent 65 % des prélèvements à l'échelle nationale. Ces prélèvements étant en quasi-totalité dans les eaux de surface, ceci explique qu'en Franche-Comté, tous usages confondus, les deux tiers des prélèvements sont

Prélèvements en eau pour usage domestique en 2009

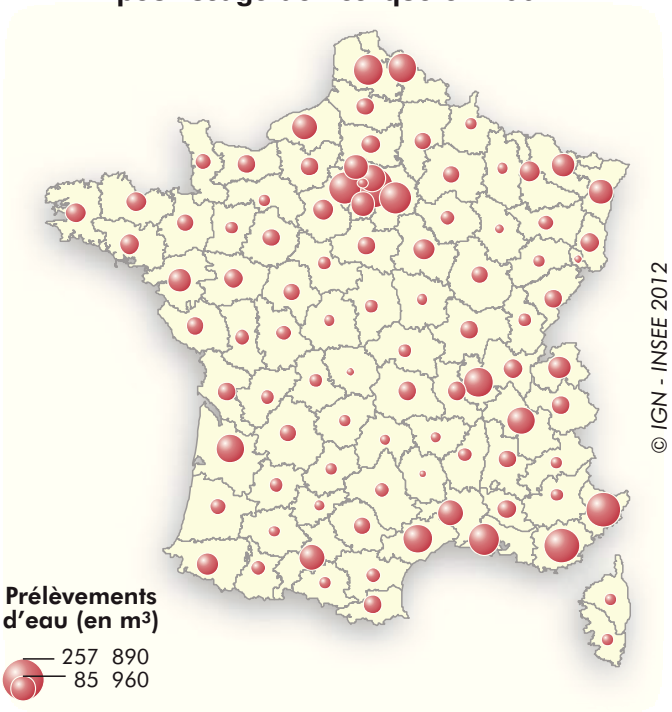

Source : agences de l'eau

Prélèvements en eau par usage (en m^3)

Usage	Franche-Comté				France métropolitaine			
	2000	2005	2009	Évolution 2000-2009 (en %)	2000	2005	2009	Évolution 2000-2009 (en %)
Agricole	4 375	2 117	1 064	– 76	4 857 159	4 695 485	3 142 907	– 35
Domestique	111 854	109 935	106 111	– 5	5 871 734	5 915 338	5 530 617	– 6
Industriel	109 836	79 080	66 247	– 40	3 632 901	3 202 498	2 969 651	– 18
Énergie	0	0	0	–	18 338 885	20 059 155	21 800 126	+ 19
Total	**226 065**	**191 132**	**173 422**	**– 23**	**32 700 679**	**33 872 476**	**33 443 301**	**+ 2**

Source : agences de l'eau

souterrains, contrairement à la moyenne métropolitaine et de province (inférieurs à 20 %).
Les prélèvements à usage domestique sont essentiellement réalisés sur les eaux souterraines, en raison de la nature géologique du territoire franc-comtois. La région s'appuie sur un réseau karstique qui couvre les trois quarts du territoire et dans lequel circule des masses d'eau considérables. Les prélèvements en eau à usage domestique dans la région sont légèrement en baisse de 2000 à 2009 (– 5 %), comme au niveau national (– 6 %). La consommation totale en eau potable rapportée à la population (c'est-à-dire y compris le commerce et l'artisanat) est de 91 m^3 par habitant et par an en 2009 en Franche-Comté. C'est quasiment le même volume qu'en Province (92 m^3) et un peu plus que la moyenne nationale (89 m^3).

Prélèvements en eau pour usage agricole en 2009

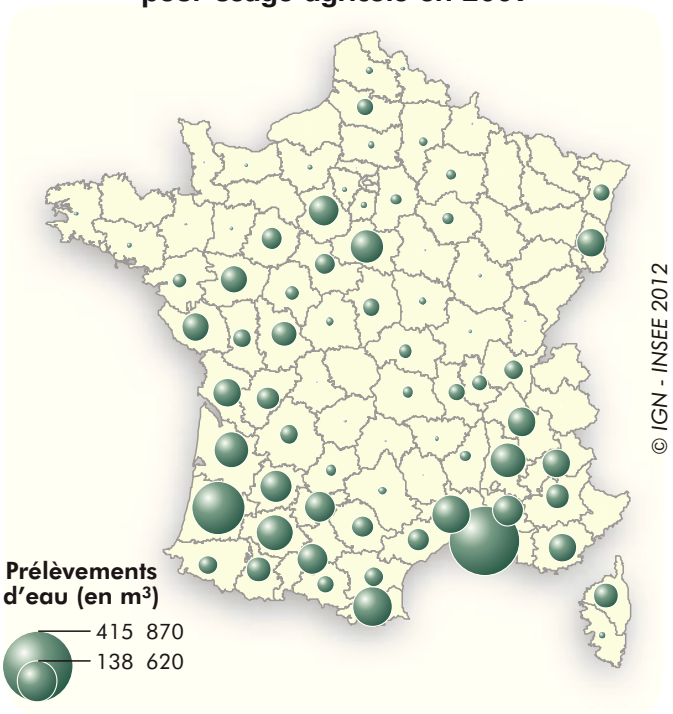

Source : agences de l'eau

Prélèvements en eau pour usage industriel en 2009

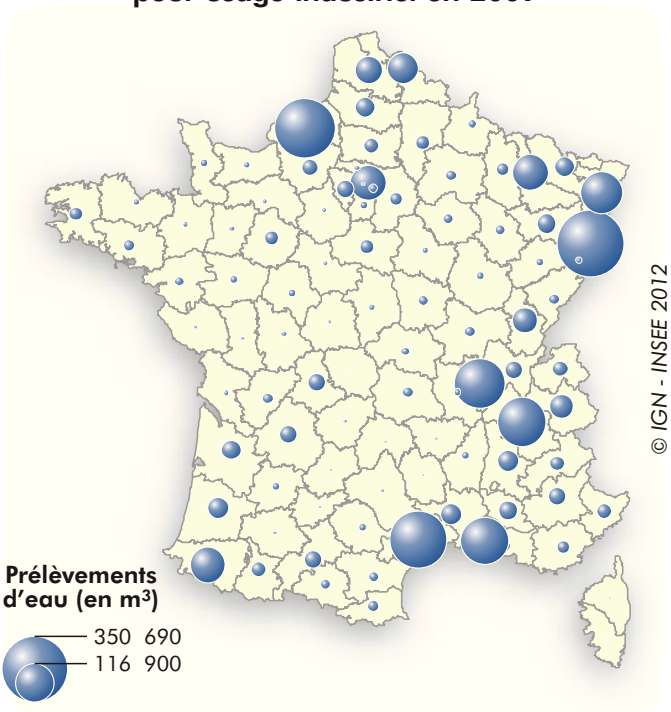

Source : agences de l'eau

Concernant les prélèvements à usage industriel, leur baisse est plus marquée dans la région qu'au niveau national. La Franche-Comté connaît de 2000 à 2009 une diminution de 40 % contre seulement 18 % au niveau national. Ce sont les départements du Doubs et du Jura qui connaissent la baisse la plus importante avec – 52 % dans le Doubs et – 37 % dans le Jura.
Les activités agricoles franc-comtoises sont peu consommatrices d'eau. Ainsi, rapportés à la surface agricole utile, les prélèvements en eau pour l'agriculture s'élèvent à 0,16 m^3 d'eau par hectare contre 11,5 m^3 au niveau métropolitain Les prélèvements en eau pour l'agriculture représentent seulement 0,6 % des prélèvements (hors énergie) de la région, contre 27 % au niveau national. La Franche-Comté est la 2e région prélevant le moins d'eau pour l'agriculture en 2009.■

Pour en savoir plus

- D. Pageaud, Les prélèvements en eau par usage, DATAR, Observatoire des territoires, novembre 2009
- Eau et milieux aquatiques, Dreal Franche-Comté
- Les grands dossiers prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Connaissances des milieux aquatiques, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Institut français de l'environnement, L'état des eaux souterraines en France : aspects quantitatifs et qualitatifs, Études et travaux, n° 43, 2004

Mise à jour : septembre 2012

Part de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique (AB) est l'un des cinq signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine. La nouvelle réglementation européenne entrée en vigueur en 2009 réaffirme les principes fondamentaux de l'agriculture biologique et ses objectifs : l'agriculture biologique établit un système de gestion durable pour l'agriculture (maintien de la biodiversité, préservation de la qualité des sols, de l'air et des eaux, respect du bien-être animal) visant à une production agricole de qualité. L'utilisation de produits chimiques de synthèse, d'OGM et de leurs dérivés sont interdits.
Dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, la loi « Grenelle I » fixe un objectif de 6 % de la Surface Agricole Utile en agriculture biologique en 2012 (soit un triplement par rapport aux superficies de 2008) et 20 % en 2020. C'est pourquoi les différents soutiens à l'agriculture biologique (aides à la conversion, aides au maintien de l'agriculture biologique, crédit d'impôt) ont été fortement revalorisés ces dernières années.
Les superficies totales en agriculture biologique comprennent les surfaces « certifiées bio » et les superficies en cours de conversion (la durée de conversion variant de 2 ans pour les cultures annuelles à 3 ans pour les cultures pérennes).

Analyse

En 2009, 2,5 % de la Surface Agricole Utile (SAU) nationale est consacrée à l'agriculture biologique en France. Cela reste très éloigné de l'objectif des 6 % en 2012 prévus par le Grenelle de l'environnement. Il aurait fallu en effet multiplier par 2,5 la surface des terres agricoles biologiques en à peine 3 ans pour l'atteindre.
En Franche-Comté, la surface consacrée à l'agriculture biologique en 2009 est plus proche de l'objectif européen. Elle représente 3,8 % de la SAU, soit 25 400 hectares, classant la région au 7e rang des régions métropolitaines.
En 2000, la part de la SAU consacrée à l'agriculture biologique en Franche-Comté était deux fois plus importante qu'au niveau national. Avec un taux déjà supérieur à 3 % en 2000, le Doubs et le Jura se distinguent dans la région.
Depuis 2000, la part continue d'augmenter dans le Jura (5,1 % en 2009), alors qu'elle stagne dans le Doubs et le Territoire de Belfort (respectivement 3,8 % et 1,3 %). On observe un rattrapage en Haute-Saône où le taux passe de 1,4 % à 3,1 % entre 2000 et 2009. Celui-ci devrait se poursuivre. En effet, les conversions récentes 2009-2010 concernent essentiellement les systèmes de production de lait standard. Or, ceux-ci se trouvent essentiellement en Haute-Saône.

Part de la surface agricole utile consacrée à l'agriculture biologique entre 2000 à 2009

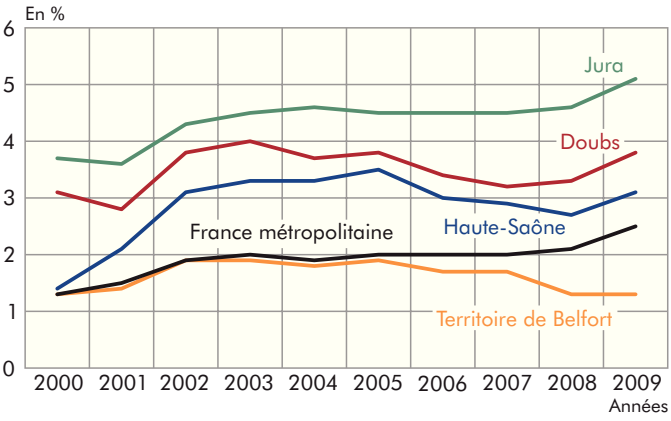

Sources : Agence Bio - SSP (Statistique agricole annuelle)

Part de la surface agricole utile consacrée à l'agriculture biologique (en %)

	2000	2005	2009
Franche-Comté	**2,6**	**3,8**	**3,8**
France métropolitaine	1,3	2,0	2,5
France de province	1,4	2,1	2,5

Sources : Agence Bio - SSP (Statistique agricole annuelle)

En 2009, 387 exploitations en « agriculture biologique » ou en cours de conversion sont recensées en Franche-Comté. De 2000 à 2003, les fortes aides à la conversion nationale (Contrat Territorial d'Exploitation) ont amené à une augmentation des surfaces en conversion. Suite à la diminution de ces aides, on passe d'une moyenne de 7 000 ha par an en conversion sur la période 2000-2003 à une moyenne de 1 000 ha sur la période 2004-2007. Depuis 2008, le nombre d'hectares en conversion est de nouveau à la hausse. En 2009, près de 4 200 hectares sont concernés par une conversion.
Les secteurs du maraîchage et des cultures permanentes, en particulier la viticulture sont proportionnellement les mieux représentés en agriculture biologique dans la région. Les autres productions végétales sont techniquement plus difficiles, c'est pourquoi il y a peu de conversion en céréales. En maraîchage, il s'agit essentiellement d'installations en bio et non pas de conversion d'exploitations déjà existantes.■

Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile en 2009

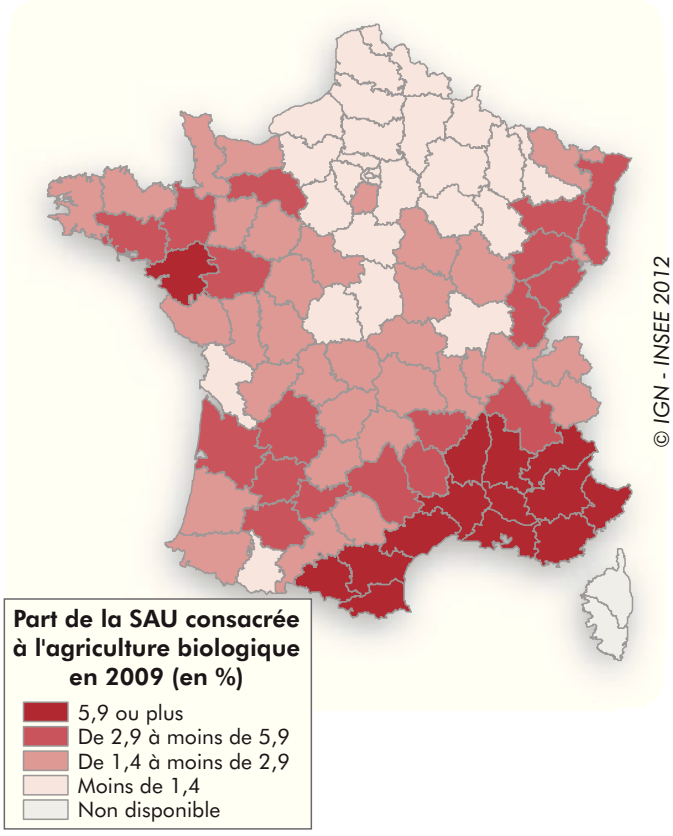

Sources : Agence Bio - SSP (Statistique agricole annuelle)

Pour en savoir plus

- J-C. Farigoule, Le bio, un nouvel atout pour l'agriculture franc-comtoise, DRAAF, Agreste Franche-Comté, juin 2012, n° 172
- Site internet de l'Association interprofessionnelle de la filière biologique de Franche-Comté
- Site internet de l'Agence BIO
- Rubrique « Agriculture biologique » du site internet du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Mise à jour : septembre 2012

Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant

Les travaux du Grenelle de l'environnement ont abouti à la décision de relancer une politique ambitieuse de gestion des déchets au travers du Plan d'actions déchets 2009-2012. Renforcer la réduction à la source des déchets est la première priorité du Grenelle, motivée par le souci de limiter les impacts environnementaux de la production et de la consommation ainsi que les coûts croissants entraînés par la gestion des déchets. Dans ce cadre, l'objectif du Grenelle est de réduire le volume d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant en cinq ans d'ici à 2013. Les ordures ménagères et assimilées correspondent aux déchets produits par les ménages et ceux provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.
Les communes ou leurs groupements sont responsables de la collecte, du traitement et de l'élimination de ces déchets ménagers et assimilés.
Les quantités collectées dépendent des efforts de collecte des collectivités, des pratiques des ménages, des disparités de modes de vie, de la réduction des déchets à la source, sans que l'on puisse mesurer pour le moment la part de chacun de ces facteurs dans les disparités territoriales ou les évolutions.

Analyse

Les quantités d'ordures ménagères par habitant retenues pour le calcul de l'indicateur correspondent aux ordures collectées selon trois modalités :
- la collecte des ordures ménagères en mélange et en porte à porte (poubelle ordinaire) ;
- la collecte sélective du verre, en porte à porte ou par apport volontaire aux bornes de collecte ;
- la collecte de matériaux secs, en porte à porte ou par apport volontaire aux bornes de collecte (emballages en mélange, corps plats, journaux et magazines, corps creux).

En Franche-Comté, 344 kg d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles déposées en poubelle ordinaire et tri sélectif du papier, verre...) sont collectées par habitant en 2009 contre 375 au niveau national. La Franche-Comté se classe 4e parmi les régions métropolitaines les moins productrices d'ordures ménagères derrière les Pays de la Loire, le Centre et l'Alsace.

La collecte de bio déchets et de déchets verts, celles des encombrants en porte à porte, cartons des professionnels et la collecte en déchèteries ne sont pas retenues dans le calcul de l'indicateur, dans la mesure où l'objectif de réduction des ordures ménagères du Grenelle ne les prend pas en compte. Cette collecte correspond cependant à 38 % des déchets ménagers collectés en Franche-Comté, soit 208 kg par habitant en 2009. Les apports en déchèterie constituent l'essentiel de ces déchets. En Franche-Comté comme au niveau national, ils représentent 188 kg par habitant.
Parmi les 344 kg d'ordures ménagères collectées par habitant dans la région, 72 % sont collectées en poubelle ordinaire et 28 % en tri sélectif.
La quantité d'ordures ménagères collectées par habitant baisse de 5 % en Franche-Comté entre 2007 et 2009, sous l'effet à la fois d'une diminution importante des ordures ménagères résiduelles collectées

en poubelle ordinaire (– 7,5 %) et d'une hausse de la collecte en tri sélectif (+ 6,6 %).
Le Jura fait figure de bon élève avec seulement 315 kg d'ordures ménagères collectées par habitant en 2009, dont 33 % en tri sélectif. Pour les autres départements, les quantités collectées s'échelonnent entre 350 kg par habitant dans le Doubs et 357 kg en Haute-Saône.
Entre 2007 et 2009, les quantités d'ordures ménagères collectées par habitant ont diminué de 2 % dans le Doubs et 3 % dans le Jura. Elles sont restées stables dans le Territoire de Belfort, département dans lequel l'effort de tri sélectif est le plus faible. La baisse est de 15 % en Haute-Saône. Les quantités collectées dans ce département se situent désormais à un niveau comparable aux autres départements de la région.■

Quantité d'ordures ménagères collectées par habitant

En kg/hab

	2005	2007	2009	Évolution 2007-2009 (en %)
Franche-Comté	360	362	344	– 5,0
France métropolitaine	397	391	375	– 4,1
France de province	398	391	376	– 3,8

Source : SOeS d'après ADEME (Enquête Collecte)

Répartition de la quantité d'ordures ménagères et assimilés collectées en 2009

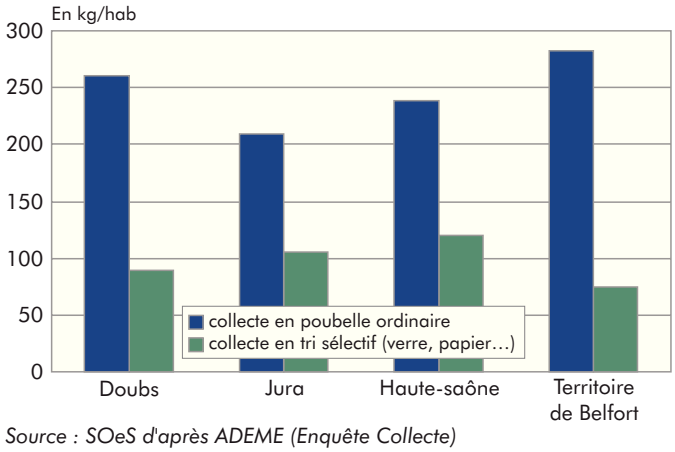

Source : SOeS d'après ADEME (Enquête Collecte)

Pour en savoir plus

- Site internet régional de l'ADEME
- Site internet de la Dreal de Franche Comté

Mise à jour : septembre 2012

Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés

Les modes de traitements des déchets ménagers et assimilés collectés par le service public sont le reflet de l'offre de solutions proposées sur le territoire par les collectivités, qui en sont responsables. Ils dépendent de choix qui tiennent compte du coût des investissements et des charges d'exploitation, des contraintes réglementaires et des possibilités de localisation, mais également du degré de sensibilisation des populations et des collectivités aux impacts environnementaux et au développement durable.
Les solutions de traitement sont élaborées à l'échelle des départements par les conseils généraux dans les Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
Une part importante de nos déchets peut être recyclée et valorisée pour en faire de nouveau une ressource. Le plan national déchets 2009-2012 lancé à la suite du Grenelle de l'Environnement prévoit d'orienter 35 % des déchets ménagers et assimilés en 2012 vers les filières de valorisation et 45 % en 2015.

Analyse

La valorisation comprend le recyclage et le réemploi (valorisation matière), le compostage, la méthanisation et l'épandage (valorisation organique). Les autres modes de traitement sont l'incinération avec ou sans valorisation énergétique et la mise en décharge.
Les déchets considérés dans l'indicateur sont les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public (EPCI ou communes indépendantes, ayant une compétence déchets). Six catégories de déchets sont prises en compte : les ordures ménagères résiduelles en mélange collectées en porte à porte (poubelle ordinaire), le verre et les matériaux secs, collectés en porte à porte ou par apport volontaire aux bornes de collecte, les biodéchets et les déchets verts, les encombrants, les déchets déposés en déchèteries.
Le mode de traitement des déchets est celui qui est déclaré par les collectivités interrogées dans l'enquête collecte de l'ADEME, en fonction des différents types de déchets et de leur destination : centre de tri ou de démontage, filières de recyclage (valorisation matière ou réemploi), valorisation organique et centres de compostage, incinération avec valorisation énergétique (récupération d'énergie), traitement thermique sans valorisation, mise en centres de stockage de déchets non dangereux (décharges de classe 2) ou de déchets inertes (décharges de classe 3).

Traitement des déchets ménagers en 2009

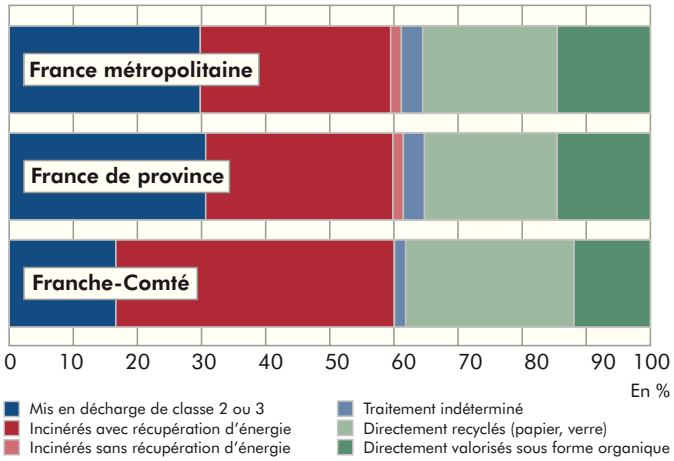

Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés

En %

	2005	2007	2009
Doubs	28	36	36
Jura	46	45	45
Haute-Saône	31	33	41
Territoire de Belfort	29	29	32
Franche-Comté	**33**	**37**	**39**
France métropolitaine	30	34	37
France de province	31	35	38

Source : SOeS d'après ADEME (Enquête Collecte)

Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés collectés en 2009

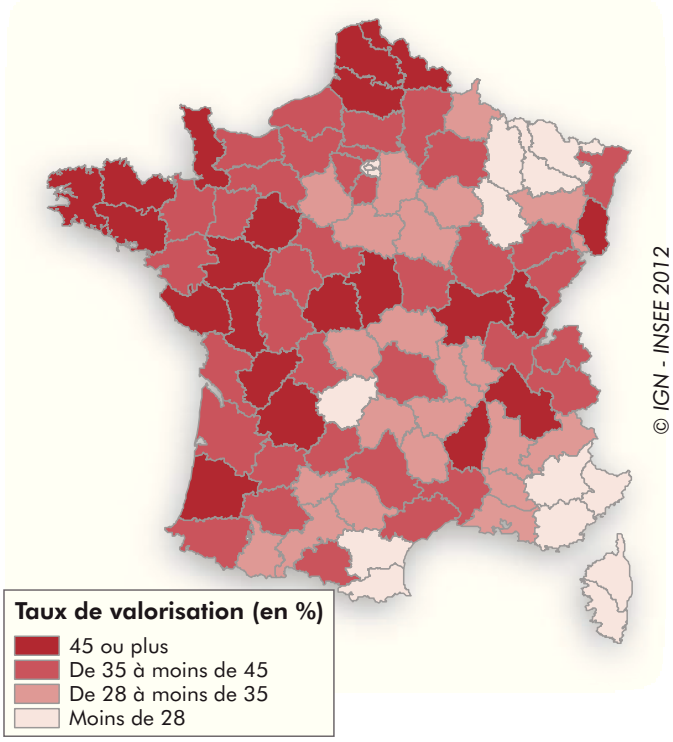

Source : SOeS d'après ADEME (Enquête Collecte)

En 2009, le service public des déchets a collecté 645 800 de tonnes de déchets ménagers et assimilés en Franche-Comté. Ils comprennent une part non négligeable, de l'ordre de 20 % environ (au niveau national), de déchets qui ne sont pas produits par les ménages mais par des petites entreprises du commerce ou de l'artisanat.

L'objectif fixé par le Grenelle pour 2012 est déjà dépassé en 2009 puisque 39 % des déchets ménagers collectés dans la région sont valorisés sous forme matière ou organique : 27 % sous forme matière (recyclage et réemploi, notamment du papier et du verre) et 12 % sous forme organique (compostage, méthanisation, épandage).

Cependant, la situation est très disparate selon les départements : le taux de valorisation varie entre 45 % dans le Jura et 32 % dans le Territoire de Belfort.

Parmi les déchets collectés dans la région et non valorisés sous forme matière ou organique, 44 % sont valorisés énergétiquement dans des incinérateurs soit sous forme de vapeur d'eau pour le chauffage urbain, soit pour alimenter des turbo-alternateurs pour la fabrication d'électricité. Ce taux est de 29 % au niveau national.

Enfin, 17 % des déchets collectés partent directement en centre de stockage de déchets non dangereux ou inertes (décharges de classe 2 ou 3), contre 30 % au niveau national.■

Pour en savoir plus

- Site internet régional de l'ADEME
- Site internet de la Dreal de Franche Comté

Mise à jour : septembre 2012

Enjeux et indicateurs

Assurer la pérennité de notre modèle économique et social

L'égal accès pour tous à l'éducation, à la formation et à la culture est un facteur majeur de cohésion sociale, à tous les niveaux de formation et à toutes les étapes de la vie. Il offre à l'être humain les moyens de s'épanouir personnellement et professionnellement, de s'intégrer socialement et de participer à la société de la connaissance promue par la stratégie européenne de développement durable (SEDD) et par la stratégie de Lisbonne.
La recherche et l'innovation sont des leviers majeurs pour relever les défis du présent, anticiper ceux de demain et permettre à la France de développer une compétitivité nécessaire à son équilibre économique et social. La recherche joue un rôle essentiel pour permettre aux différents acteurs de s'engager collectivement dans des modes de développement plus durables.
Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie EUROPE 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, deux objectifs, fixés à l'horizon 2020, concernent très directement le défi de la société de la connaissance et du développement économique et social :

- atteindre l'objectif d'investir 3 % du PIB dans la Recherche & Développement, en améliorant notamment les conditions des investissements du secteur privé ;
- atteindre au moins un taux de 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus postsecondaire.

S'appuyer sur les atouts du tissu économique régional

La Franche-Comté est reconnue pour son industrie traditionnelle qui repose sur un tissu composé de grands groupes industriels portant une part importante de la recherche privée (PSA, Solvay, General Electric, Alstom...), et sur la présence de nombreuses PME/PMI.
Trois principaux établissements d'enseignement supérieur structurent l'offre de formation post-secondaire et la recherche publique (l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, l'Université de Franche-Comté et l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard).
Plusieurs actions volontaristes sont élaborées et mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie Europe 2020.
La stratégie régionale d'innovation (SRI), adoptée en 2010 par l'État et la Région Franche-Comté, a fixé six orientations stratégiques :

- renforcer le capital humain ;
- créer de l'activité par l'innovation et l'entrepreneuriat ;
- diffuser la culture de l'innovation ;
- valoriser l'effet frontière pour bénéficier au mieux de la proximité immédiate de la Suisse qui est un des pays les plus innovants au monde ;
- accroître l'efficacité du système public d'accompagnement à l'innovation ;
- favoriser les partenariats et l'innovation.

L'organisation de la recherche publique a connu une très forte évolution avec la création récente de la fondation de coopération scientifique Bourgogne/Franche-Comté qui sera, pour les années à venir, source d'opportunités supplémentaires pour la région.
Des réflexions ont été lancées pour doter la région d'une stratégie régionale de la recherche (SRR). Elle aura pour but de permettre une meilleure visibilité et une meilleure coordination des activités de recherche des établissements. Elle devrait renforcer les collaborations entre l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques, l'Université de Franche-Comté et l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, mais elle devrait aussi favoriser les transferts de technologie, l'innovation et les partenariats industriels.
La région bénéficie de nombreux projets retenus au titre du Programme Investissement d'Avenir. Une SATT (société d'accélération du transfert de technologie) devrait ainsi voir le jour.
Six filières d'excellence sont reconnues en Franche-Comté, dont certaines se renforcent dans le cadre des pôles de compétitivité nationaux : l'automobile, avec le pôle Véhicule du Futur, les microtechniques, l'agri-agroalimentaire, la plasturgie, la forêt - bois et l'énergie.

Des opérations d'envergure dans le domaine de la recherche sont réalisées, comme TÉMIS Sciences à Besançon ou la pile à combustible à Belfort, qui renforcent la capacité d'attractivité de la région et jouent un effet déclencheur d'engouement pour les filières d'enseignement supérieur, notamment technologiques.
En complément aux structures traditionnelles de développement économique, comme par exemple l'Agence Régionale de Développement, d'autres actions spécifiques renforcent ce volet :

- la stratégie régionale de développement économique (SRDE), portée par la Région ;
- les réseaux de développement économique, pilotés par les Préfets dans chaque département. Ils constituent un lieu d'échange d'informations et d'actions au bénéfice des entreprises, avec la mise en place de « passerelles » avec les réseaux régionaux plus spécialisés, et des réponses aux questions plus spécifiques (besoins en fonds propres, développement international, innovation, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ressources humaines...).

Offrir les conditions favorables au développement des compétences locales

La Franche-Comté connaît un déficit migratoire des jeunes diplômés. Un double enjeu est ainsi à relever : susciter, aider et accompagner des vocations locales à suivre des cursus de formation supérieure et créer les conditions de maintien des jeunes diplômés, voire d'attractivité, dans le tissu industriel, économique et de recherche régional.
Des démarches ont été engagées à cet effet :

- le schéma régional directeur de la vie étudiante (notamment avec des actions en matière de conditions de vie, de mixité sociale et d'égalité des chances, d'animation de campus et de vie culturelle) ;
- Le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP).

Enfin des politiques publiques sont mises en œuvre pour accompagner la création d'entreprises, notamment à destination des femmes qui sont encore trop sous-représentées dans ce domaine.

Des indicateurs pour illustrer ce défi et suivre l'action des politiques publique

Quatre indicateurs sont retenus pour illustrer ce défi et suivre les impacts des politiques publiques mises en œuvre. Les deux premiers sont directement représentatifs des objectifs de la stratégie Europe 2020 liés à ce défi :

- Effort de recherche
- Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans
- Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi
- Taux de création et de survie des entreprises■

Mise à jour : septembre 2012

Effort de recherche

Selon l'OCDE, « la recherche et le développement expérimental englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications ».
Une démarche visant à favoriser la recherche et le développement s'inscrit pleinement dans une optique de développement durable, à plusieurs titres : elle permet de faire progresser l'ensemble des connaissances humaines, elle contribue grandement à la compétitivité d'une économie nationale ou régionale, et enfin une partie de ces efforts est directement tournée vers l'environnement.
La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) est financée par des entreprises ou par des administrations. Pour évaluer l'importance de la DIRD au sein de l'économie d'une zone géographique donnée, elle est rapportée au Produit Intérieur Brut (PIB) de cette zone. C'est ce qu'on appelle l'effort de recherche. Selon les objectifs fixés par le Conseil Européen de Barcelone de 2002, la part de la DIRD dans le PIB des états communautaires doit atteindre 3 % à l'horizon 2010, les deux tiers devant être financés par le secteur privé.

Analyse

La Franche-Comté connaît depuis 2005 une montée en puissance continue de son effort de recherche, et ce à un rythme supérieur à celui de la France métropolitaine et de la France de province.
En 2009, avec un montant de 799 millions d'euros, la recherche-développement (R&D) en Franche-Comté représente 1,9 % de la dépense intérieure de recherche et développement nationale. La région se classe au 11e rang des régions métropolitaines.
Les efforts de recherche-développement dans la région représentent 2,9 % du PIB, soit davantage qu'en moyenne en France métropolitaine et en province. La Franche-Comté se classe au 3e rang des régions métropolitaines et atteint presque l'objectif européen de 3 %. Seules les régions Midi-Pyrénées et Île-de-France ont déjà atteint et même dépassé cet objectif.
Concernant l'implication du secteur privé, la Franche-Comté est la 1re région métropolitaine tant au niveau des dépenses que des effectifs avec un taux supérieur à l'objectif fixé au niveau européen (deux tiers). En effet, sur les 799 millions d'euros consacrés à la R&D en 2009, 88 % sont financés par les entreprises dans la région.
Cette forte implication du secteur privé s'explique principalement par l'importance de l'industrie et notamment de l'industrie automobile dans la région.
Avec une moyenne annuelle de 259 brevets déposés par voie nationale (entre 2001 et 2010), la Franche-Comté se classe au 12e rang des régions métropolitaines. Les brevets déposés correspondent au tissu industriel local avec une prépondérance des domaines « machines », « mécanique » et « transports ».

Effort de recherche
(Dépenses de recherche rapportées au PIB)

En %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Franche-Comté	1,9	1,9	2,3	2,3	2,5	2,9
France métropolitaine	2,1	2,0	2,1	2,0	2,1	2,2
France de province	1,7	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8

Sources : MESR - DGESIP/DGRI - SIES

Sur les 7 000 Équivalent-Temps-Plein (ETP) travaillant dans la R&D en 2008, 82 % ont un emploi dans une entreprise privée. Dans la région, la moitié de ces ETP sont des chercheurs. La Franche-Comté se classe au 5e rang métropolitain avec 65 chercheurs pour 10 000 actifs de 15 à 64 ans, loin derrière l'Île-de-France (138) et Midi-Pyrénées (128).■

Avec un effort de recherche de 2,9 % du PIB en 2009, la Franche-Comté se rapproche de l'objectif européen

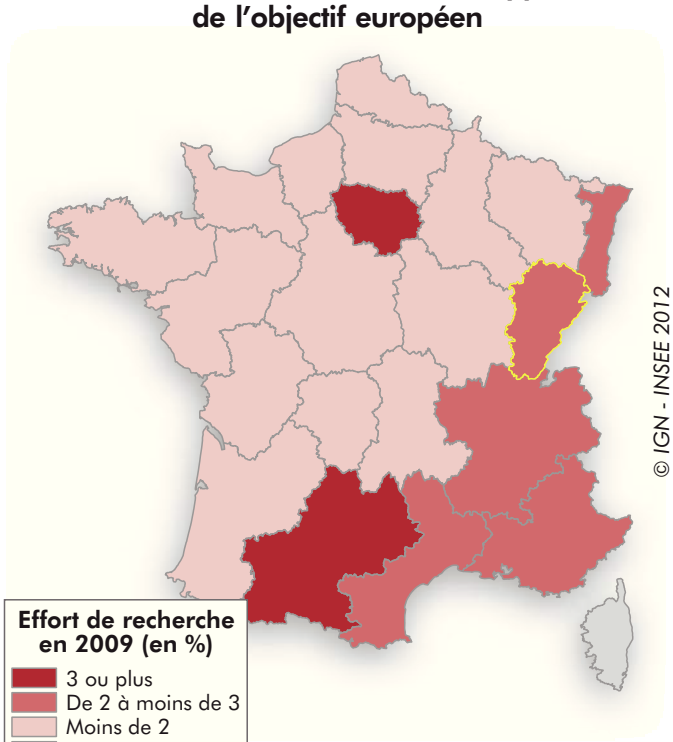

Sources : MESR - DGESIP/DGRI - SIES

En 2009 en Franche-Comté, 88 % des dépenses de recherche et développement sont financées par le secteur privé

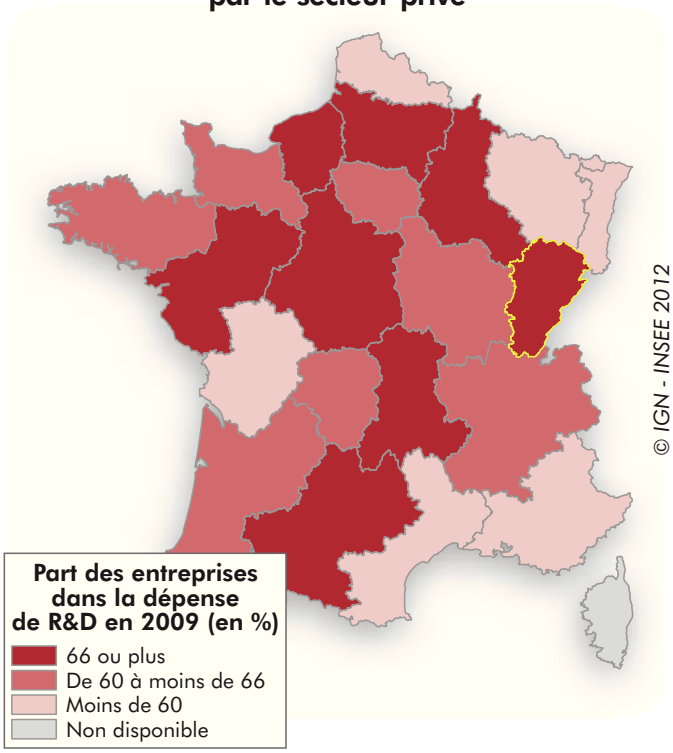

Sources : MESR - DGESIP/DGRI - SIES

Pour en savoir plus

- F. Bruley, L'innovation bénéficie principalement à l'environnement, INSEE Franche-Comté, L'essentiel, octobre 2010, n° 124
- L. Bouillon, S. Willemin, Recherche et développement en Franche-Comté : forte implication du secteur privé, INSEE Franche-Comté, L'essentiel, octobre 2006, n° 91
- L. Vinet, L'effort de recherche, DATAR, Observatoire des territoires, décembre 2009

Mise à jour : septembre 2012

Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans

Le capital humain est un facteur d'adaptation auquel l'économie fera de plus en plus appel pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux.
Le renforcement de ce capital humain permet de mieux anticiper les évolutions prévisibles et nécessaires.
L'importance de diplômés du supérieur dans la population en âge de travailler, et plus spécifiquement parmi les jeunes, est un gage de moyens pour répondre aux défis de la société de la connaissance, parmi lesquels les défis économiques de l'innovation et du développement.
L'objectif fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020 est d'atteindre un taux de diplômés de l'enseignement supérieur de 40 % parmi la population âgée de 30 à 34 ans.

Analyse

Parmi la population de 30 à 34 ans, la Franche-Comté se classe au 11e rang avec 39,9 % de diplômés du supérieur. Elle se rapproche ainsi de l'objectif européen fixé pour 2020, objectif désormais atteint par 10 régions. L'Île-de-France enregistre le plus fort taux (56 %), suivie par Midi-Pyrénées (48,4 %), Rhône-Alpes (47,1 %) et Bretagne (44,8 %).

Part de la population âgée de 30 à 34 ans diplômée de l'enseignement supérieur

En %

	1999	2009
Franche-Comté	23,7	39,9
France métropolitaine	27,0	44,7
France de province	23,9	41,4

Source : INSEE (Recensements de la population 1999 et 2009)

Au sein de la région Franche-Comté, le taux de diplômés du supérieur parmi les personnes âgées de 30 à 34 ans est plus élevé dans le Doubs ou le Territoire de Belfort, départements dans lesquels sont regroupées les structures d'enseignement supérieur les plus importantes.■

L'objectif « Europe 2020 » en passe d'être atteint en Franche-Comté

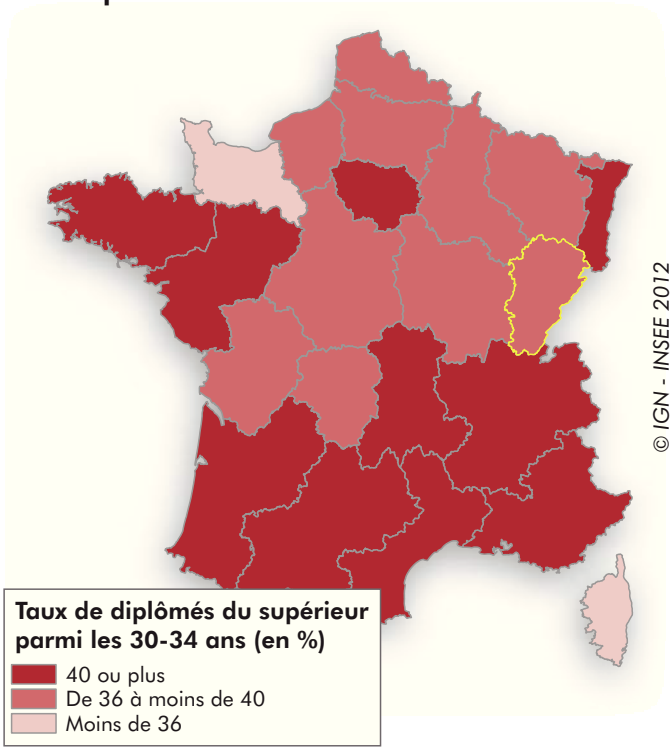

© IGN - INSEE 2012

Source : INSEE - Recensement de la population 2009

Pour en savoir plus

- Dossier Développement durable, Diplômes du supérieur parmi les 25-34 ans, INSEE, décembre 2011
- B. Le Rhun, D. Martinelli, C. Minni, Face à la crise, le diplôme reste un rempart efficace contre le chômage, INSEE Référence, Formations et emploi, édition 2011
- M-H. Kérouanton, Niveau de qualification des jeunes, DATAR, Observatoire des territoires, Août 2010
- L. Briot, M. Krzywonos, V. Remy, Arrivée difficile sur le marché du travail pour les lycéens et les apprentis, Rectorat de Besançon, L'année économique et sociale 2010 en Franche-Comté n° 23

Mise à jour : septembre 2012

Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi

Les cadres des fonctions métropolitaines regroupent les cadres et dirigeants d'entreprises exerçant leur activité dans cinq fonctions dites « métropolitaines » : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs. Ces emplois dits «stratégiques» sont principalement concentrés dans les grandes aires urbaines.
Ces fonctions sont de nature à favoriser le développement économique et la création d'emploi bien au-delà de leur territoire du fait de leur rôle d'entraînement sur d'autres fonctions productives.

Analyse

Au 1er janvier 2009, la Franche-Comté compte 25 970 cadres des fonctions métropolitaines. Ils représentent 5,7 % de l'emploi régional (9,7 % au niveau métropolitain). Ces emplois sont très concentrés géographiquement : l'Île-de-France en regroupe 44 %, les cinq premières régions 68 %. Ils sont particulièrement présents dans les plus grandes aires urbaines, relativement peu présentes en Franche-Comté.

Les cadres des fonctions métropolitaines en 2009

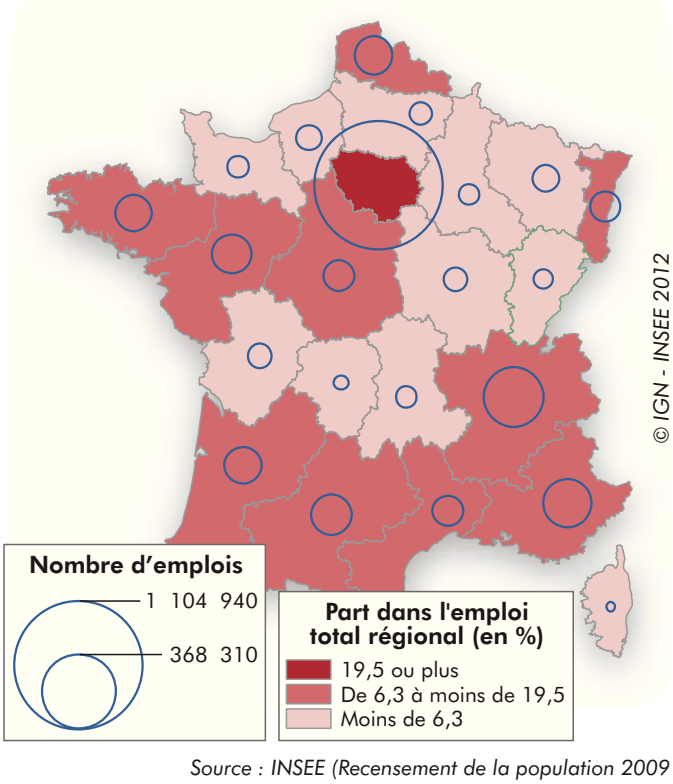

Source : INSEE (Recensement de la population 2009 [exploitation complémentaire au lieu de travail])

Les cadres des fonctions métropolitaines en 2009 dans les zones d'emploi franc-comtoises

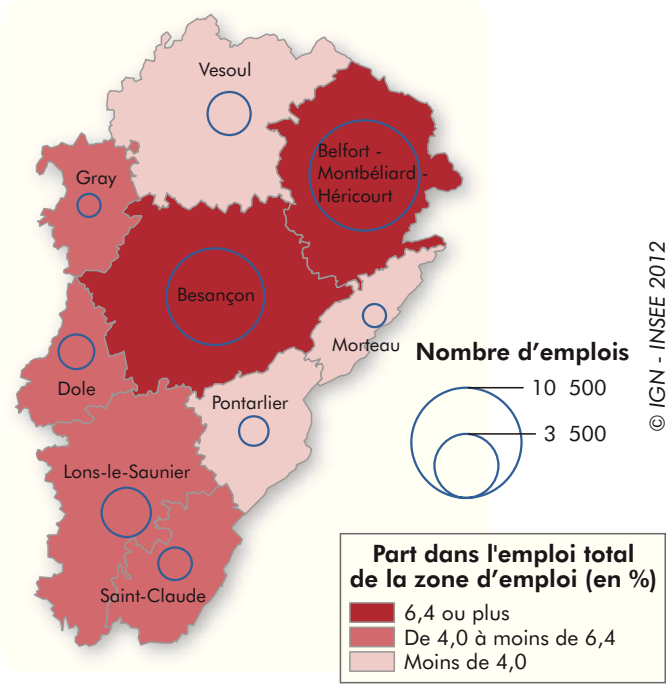

Source : INSEE (Recensement de la population 2009 [exploitation complémentaire au lieu de travail])

La Franche-Comté se caractérise par une présence marquée de la fonction Conception-Recherche qui représente 23 % des emplois au sein des fonctions métropolitaines. Elle se place ainsi au 2e rang des régions métropolitaines, derrière Midi-Pyrénées (31 %) et à égalité avec Rhône-Alpes.

Entre 1982 et 2009, les emplois des cadres des fonctions métropolitaines ont progressé plus vite que la totalité de l'emploi régional. En 1982, l'emploi régional représentait 2 % du total national ; il en représente 1,8 % en 2009. Pendant la même période, la part de l'emploi des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total est passé de 2,9 % à 5,7 %.

Dans la région, les cadres des fonctions métropolitaines sont principalement présents dans la fonction Gestion (10 400 emplois), qui comprend notamment tous les chefs des entreprises de 10 salariés et plus. La fonction Conception-Recherche, avec 6 100 emplois, arrive en seconde position. Elle est fortement implantée dans les aires urbaines de Belfort et de Montbéliard en liaison avec le poids important de l'industrie automobile, l'industrie des biens d'équipements et les services aux entreprises.

Les autres fonctions sont relativement peu présentes dans la région : 3 900 dans les fonctions de prestations intellectuelles, 2 900 dans le commerce interentreprises et 2 700 dans la culture-loisirs.■

Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total

En %

	1982	1990	1999	2009
Franche-Comté	2,9	3,8	4,4	5,7
France de province	3,6	4,8	5,3	7,0
France métropolitaine	5,2	7,0	7,6	9,7

Source : INSEE (Recensements de la population)

Pour en savoir plus

- P. Quillery, Cadres des fonctions métropolitaines dans l'Aire urbaine de Belfort-Montbéliard : une présence forte de la conception-recherche, INSEE Franche-Comté, L'essentiel, décembre 2010, n° 117
- C. Van Puymbroeck, R. Reynard, Répartition géographique des emplois : les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision, INSEE, Insee Première, février 2010, n° 1278
- C. Brutel, Un maillage du territoire français : 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines, INSEE, Insee Première, Janvier 2011, n° 1333
- C. Calzada, Nouveau regard sur la métropolisation, INSEE Lorraine, Économie Lorraine, décembre 2009, n° 199-200

Mise à jour : septembre 2012

Taux de création et de survie des entreprises

Pour assurer la durabilité du développement économique des territoires, il est nécessaire de veiller à assurer une articulation satisfaisante entre les caractéristiques de ces territoires et les exigences de compétitivité et d'ouverture.
Répondre à cet enjeu passe par une bonne capacité à assurer le renouvellement et/ou la pérennité des entreprises locales et à accompagner le développement des entreprises nouvellement créées.
Ces indicateurs sont destinés à situer les opportunités d'implantation de nouvelles entreprises et leur pérennité selon les territoires. Par-là même, ils aident à apprécier l'efficacité des mesures de soutien à la création et à la consolidation des entreprises locales auxquelles participent les collectivités territoriales.

Analyse

En 2010, en Franche-Comté, le taux de création d'entreprises est de 17,7 %. Il se situe en dessous de la moyenne de province (18 %). La région se classe au 14e rang national.

Taux de création d'entreprises en 2010 (dont auto-entrepreneurs)

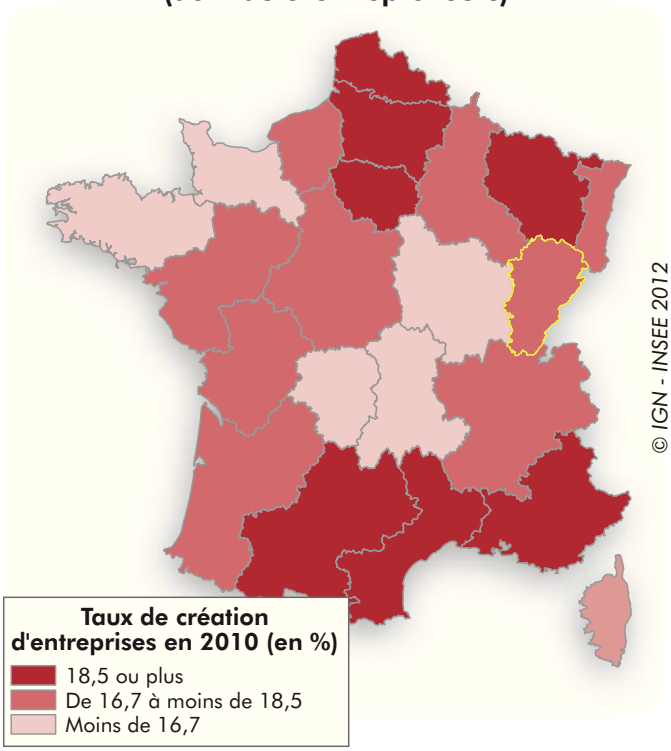

Source : INSEE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Taux de survie à 3 ans des entreprises créées au 1er semestre 2006

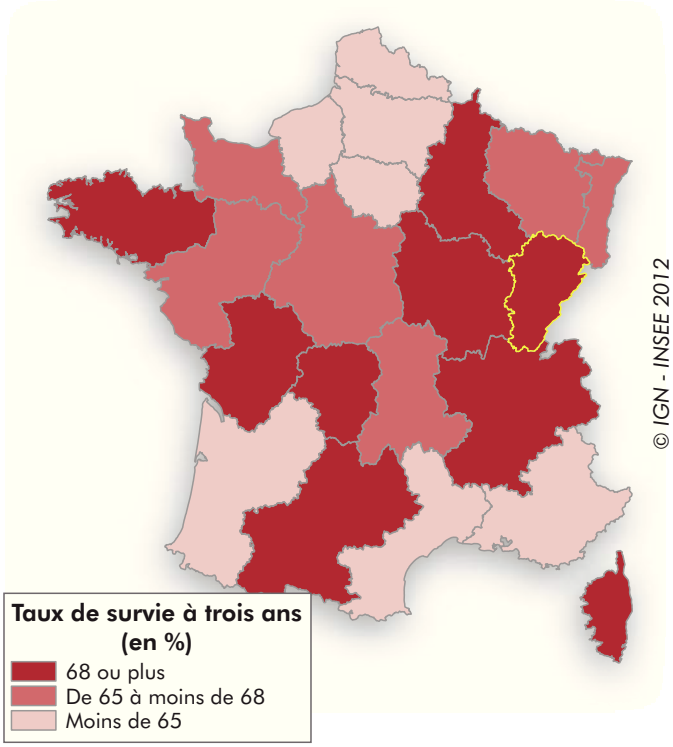

Source : INSEE (Enquêtes SINE 2006 [1re et 2e vague])

En 2010, en Franche-Comté, 8 705 nouvelles entreprises ont été créées. Après l'année 2009, les créations sont également en très forte augmentation en 2010. Cela est dû, comme dans toutes les autres régions, à la création du statut d'auto-entrepreneur depuis le 1er janvier 2009. En moyenne, le nombre de créations en France a augmenté entre 2008 et 2010 de 87 %. En Franche-Comté, les créations d'entreprises ont plus que doublé entre ces deux années. Les auto-entrepreneurs représentent dans la région 64 % des créations d'entreprises en 2010, contre 58 % au niveau national.

La part des entreprises créées dans le secteur des services est de 79 %, part légèrement inférieure à la moyenne de province (81 %). Les entreprises créées dans le secteur de la construction représentent 15 % des créations, celles dans l'industrie 6 %.

Parmi les entreprises créées au premier semestre 2006 en Franche-Comté, 68 % existent toujours trois ans après. Cette part est légèrement supérieure à la moyenne de province (67 %) et à celle de la France métropolitaine (66 %) et classe la région au 9e rang des régions métropolitaines. Les entreprises créées en 2006 ne semblent pas avoir été pénalisées par le fort ralentissement de l'activité et la récession aiguë qui ont marqué respectivement les années 2008 et 2009. Leur survie à trois ans est légèrement supérieure à celle des entreprises créées quatre ans plus tôt.■

Pour en savoir plus

- F. Mairey, L'auto-entreprise, un régime nouveau qui comble un manque, INSEE, Franche-Comté, L'essentiel, juin 2012, n° 138
- F. Mairey, La création d'entreprise en Franche-Comté en 2010 : assurer leur propre emploi, priorité de deux tiers des créateurs, INSEE, Franche-Comté, L'essentiel, juin 2012, n° 137
- F. Bruley, Grâce à son potentiel et à son savoir faire, la Franche-Comté a le plus fort taux de survie des entreprises du secteur industriel, INSEE, Franche-Comté, L'essentiel, novembre 2011, n° 135
- F. Mairey, Premier décrochage de la création d'auto-entreprises, INSEE Franche-Comté, L'année économique et sociale 2011 en Franche-Comté, juin 2012
- V. Briquel, Le taux de création et de survie des entreprises, DATAR, Observatoire des territoires, novembre 2009

Mise à jour : avril 2013

Enjeux et indicateurs

Lutter contre le changement climatique

Selon le rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), onze des douze années de la période 1995-2006 comptent parmi les plus chaudes depuis 1850. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à l'activité humaine, notamment lors de processus énergétiques, sont à l'origine de ce réchauffement : elles ont doublé à l'échelle mondiale depuis le début des années 1970 et devraient à nouveau doubler d'ici 2050 si aucune mesure n'est prise. Cette modification profonde et rapide du système climatique peut avoir des impacts importants sur les écosystèmes et les activités humaines. Il est donc urgent d'agir. Cet enjeu est d'autant plus important en Franche-Comté que les émissions de GES et la consommation d'énergie par habitant sont légèrement supérieures à la moyenne nationale. Ceci peut s'expliquer en partie par la structure rurale du territoire, génératrice de transports et de surfaces d'habitat plus importantes.

Limiter le réchauffement à 2° C suppose de stabiliser les émissions mondiales de GES d'ici à 2020 au plus tard, puis de les réduire de moitié d'ici 2050 par rapport à 1990. Ces objectifs s'inscrivent dans ce que l'on appelle le facteur 4 parce qu'ils nécessitent une division par quatre des émissions pour les pays industrialisés, et une division par deux pour l'ensemble de la planète.

Le paquet législatif énergie-climat, adopté en décembre 2008 doit permettre à l'Union européenne d'atteindre l'objectif des « trois fois vingt » d'ici 2020 :

- réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à 1990 ;
- accroître de 20 % l'efficacité énergétique ;
- porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne.

Au plan national, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement reprend le paquet énergie-climat européen et fixe pour 2020 des objectifs sectoriels ambitieux, notamment dans le bâtiment et les transports.

Mettre en œuvre des stratégies adaptées sur la production et la consommation d'énergie

En Franche-Comté, l'un des principaux outils instauré par la territorialisation du Grenelle de l'environnement pour répondre aux problématiques de ce défi est le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE). Son but est d'exploiter au mieux les potentiels de la région pour contribuer à l'atteinte des différents objectifs sur lesquels la France est engagée. L'exploitation de certains potentiels propres à la Franche-Comté lui permet ainsi de « faire mieux » dans certains domaines que les objectifs nationaux, notamment dans le développement des énergies renouvelables. Mais certaines spécificités régionales l'empêchent d'atteindre l'ensemble des objectifs sectoriels nationaux notamment dans le secteur du bâtiment. En matière de changement climatique et de maitrise de l'énergie, la Franche-Comté retient les objectifs suivants à l'horizon 2020 :

- réduire de 20 % les émissions de GES en 2020 par rapport à 2008 ;
- réduire de 20 % la demande en énergie primaire, c'est-à-dire l'énergie disponible dans l'environnement, par rapport au scénario de référence[1]. Étant donné les pertes d'énergie à chaque étape de transformation, stockage et transport, la quantité d'énergie primaire est toujours supérieure à l'énergie finale disponible (énergie livrée au consommateur pour sa consommation) ;
- atteindre 32 % d'énergies renouvelables en 2020 dans les consommations d'énergie finale.

Ces objectifs sont traduits par des objectifs sectoriels dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports (voir le défi Transport et mobilité durables), des bâtiments, et des activités économiques (industries et agriculture). Concernant le bâtiment par exemple, l'enjeu est de rénover à un niveau BBC (bâtiment basse consommation) 15 000 logements et bâtiments publics par an, c'est-à-dire trois fois plus que ce qui est réalisé actuellement.

L'objectif concernant les énergies renouvelables est décliné très précisément selon les différents types de

ressources énergétiques : bois-énergie, solaire thermique, géothermie, méthanisation, valorisation des déchets, agro carburants pour la production de chaleur et hydroélectricité, éolien, biomasse, et solaire photovoltaïque pour la production d'électricité. L'atteinte de cet objectif passe par la mobilisation de toutes les énergies renouvelables en fonction des potentiels régionaux.
La Franche-Comté est la 3e région française par son taux de boisement (44 % soit une surface productive de 700 000 ha). Le bois est la principale source d'énergie renouvelable de la région. En 2008, il représente plus de 75 % de la production totale d'énergies renouvelables et plus de 10 % de la consommation d'énergie finale (contre 5 % à l'échelle nationale). Pour atteindre la production totale d'énergies renouvelables fixée à l'horizon 2020, la part produite par le bois-énergie devrait s'élèver à 63 % de cette production totale. Dans ces conditions, le bois-énergie représenterait 20 % de la consommation d'énergie finale de la région.
De nombreuses initiatives, portées par les collectivités locales, existent déjà en Franche-Comté, comme par exemple :

- les principales agglomérations et les grandes villes de Franche-Comté ont signé en 2009 la Convention des Maires pour le climat, qui les engage à aller au-delà des « trois fois vingt » à l'horizon 2020. Cet engagement est partagé avec plus de 3 000 collectivités en Europe ;
- le label Cit'ergie est une démarche volontaire qui aide à la conduite ambitieuse, transversale et pluridisciplinaire des politiques énergie climat des collectivités. En Franche-Comté, quatre collectivités le mettent en œuvre : la Ville de Besançon, le Pays de Montbéliard Agglomération, la Communauté d'agglomération du Grand Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En déclinaison du SRCAE, plusieurs collectivités s'engagent dans l'élaboration de Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET). Ces plans sont obligatoires pour les conseils régionaux, les conseils généraux, les agglomérations, les communautés de communes et les communes de plus de 50 000 habitants. Ces plans visent à établir un diagnostic, un plan d'action, et un suivi des actions relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique, au développement des énergies renouvelables et à la prise en compte du changement climatique.
En Franche-Comté, neuf collectivités sont concernées par cette obligation : la Région, les quatre départements et les quatre agglomérations. En complément des PCET obligatoires, la Région et l'ADEME incitent les territoires non concernés par cette obligation (les Pays notamment) à s'engager dans un PCET.
Par ailleurs, la Région et l'ADEME, en lien avec l'Université (laboratoire Théma), ont mis en place un outil d'observation et d'analyse des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire : OPTEER (Observatoire et Prospective Énergétique à l'Échelle Régionale), dont l'animation a été confiée à ATMO Franche-Comté.
Enfin, la Région et l'ADEME ont engagé un programme régional, Effilogis, pour développer l'efficacité énergétique des bâtiments afin d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC- Effinergie). Ce programme est un dispositif d'aides aux particuliers, bailleurs sociaux et collectivités, qui donne la priorité à la rénovation du bâti existant, principal gisement d'économie d'énergie.
Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, et plus particulièrement des fonds européens de la prochaine période de programmation 2014-2020, la Commission européenne a retenu des objectifs thématiques qui sont déclinés dans ce défi, à savoir « soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs » et « promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques ».
L'État et la Région Franche-Comté ont élaboré en 2012 un diagnostic et des orientations stratégiques sur l'ensemble de ces objectifs thématiques afin que des actions puissent être mises en œuvre sur cette prochaine programmation.

▶ Des indicateurs pour illustrer ce défi et suivre l'action des politiques publiques

Pour illustrer les enjeux de ce défi, trois indicateurs sont retenus. Ils reprennent notamment les objectifs chiffrés de la Stratégie Europe 2020 :

- Évolution de l'intensité énergétique (consommation d'énergie finale ramenée au PIB régional)
- Production d'électricité issue des énergies renouvelables
- Pouvoir de réchauffement global ■

(1) Scénario conduisant à extrapoler les évolutions naturelles en l'absence de mesure d'amélioration de l'efficacité énergétique à l'horizon 2020.

Mise à jour : avril 2013

Évolution de l'intensité énergétique

La consommation d'énergie est indispensable aux activités économiques ou pour la vie quotidienne (se chauffer, se nourrir, se déplacer, communiquer, produire), mais elle a un coût économique et environnemental. La consommation d'énergie finale, qui est la consommation d'énergie par les utilisateurs finaux (ménages, entreprises...) des différents secteurs de l'économie, joue un rôle important dans les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux. En France, l'objectif de maîtrise de l'énergie est prévu par la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de politique énergétique (loi « POPE »). Cette loi prévoit une réduction de 2 % par an dès 2015 de l'intensité énergétique, c'est-à-dire de la consommation d'énergie finale rapportée au PIB. Si le PIB progresse, il faut ainsi, pour atteindre l'objectif, que la consommation d'énergie finale diminue ou augmente à un rythme moins soutenu que le PIB. Pour quantifier les économies d'énergies à réaliser dans le secteur industriel, un indicateur sensiblement analogue est mis en place au niveau local dans le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE). L'objectif pour 2020 est de diminuer de 12 % par rapport à 2008, l'intensité énergétique de la production industrielle par point de valeur ajoutée (soit une baisse de 1 % par an).
Pour atteindre les objectifs de maîtrise de la consommation d'énergie, un certain nombre de leviers relèvent des acteurs locaux. La structure de l'économie d'une région joue sur la consommation d'énergie finale. L'analyse de l'évolution de la consommation d'énergie finale rapportée au PIB permet ainsi de mieux comprendre les déterminants économiques de la consommation d'énergie d'une région.

Analyse

En Franche-Comté, l'intensité énergétique a reculé de 4 % entre 1990 et 2009, soit une baisse de 0,2 % par an en moyenne. L'évolution de l'intensité énergétique présente de fortes disparités entre les régions. En effet, l'intensité énergétique fléchit de plus de 25 % entre 1990 et 2009 dans le Nord-Pas-de-Calais, en Midi-Pyrénées, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Lorraine. La Franche-Comté est l'une des régions où l'intensité énergétique baisse le moins entre 1990 et 2009. La Franche-Comté se classe au 21e rang des régions de France métropolitaine, devant la Corse et derrière l'Auvergne. L'évolution de l'intensité énergétique dans la région est donc moins favorable qu'en France métropolitaine.
Le PIB de Franche-Comté progresse sur un rythme plus modéré qu'au niveau national entre 1990 et 2009 (+ 25 % contre + 35 %), ce qui a tendance à renforcer son intensité énergétique par rapport aux autres régions. Cependant, l'intensité énergétique de la région recule car le PIB augmente plus vite que la consommation d'énergie finale. Cette dernière progresse d'environ 20 % entre 1990 et 2009, soit une augmentation de 0,9 % par an en moyenne. La progression a surtout lieu entre 1990 et 1999 : la consommation d'énergie finale augmente de près de 2,3 % par an en moyenne sur cette période.
Depuis une dizaine d'années l'évolution de l'intensité énergétique en Franche-Comté est plus favorable car elle baisse plus fortement que sur la période passée. L'intensité énergétique recule de 8 % entre 1999 et 2009, soit une baisse de 0,8 % par an en moyenne. La Franche-Comté se situe au 14e rang national. En effet, la consommation d'énergie ralentit entre 1999

L'intensité énergétique et la consommation finale d'énergie en Franche-Comté

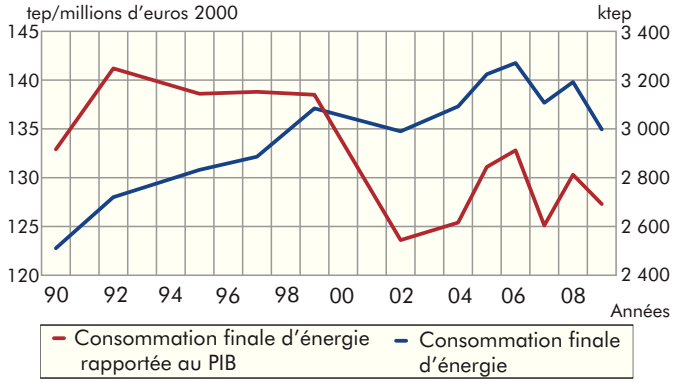

Source : CGDD/SOeS

et 2006 et diminue par la suite. La consommation d'énergie finale de Franche-Comté retrouve en 2009 son niveau de 2002 : environ 3 Mtep.

Toutefois, la comparaison des résultats de cet indicateur entre régions ne doit pas servir à établir des appréciations sur la performance des régions les unes par rapport aux autres. En effet, les disparités régionales reflètent en grande partie les spécificités de leurs structures productives ainsi que les différences de climat qui n'ont pu être corrigées. L'intérêt de cet indicateur réside davantage dans la compréhension de ces disparités et la mise en évidence des dynamiques propres à la région.

Une partie de l'amélioration de l'intensité énergétique provient ainsi de l'augmentation de la part du tertiaire dans le PIB, moins consommateur d'énergie. En 2008, en Franche-Comté, les consommations par secteur sont dans la moyenne nationale, le résidentiel-tertiaire représentant 43 % des consommations, les transports 28 %, l'industrie 27 % et l'agriculture 2 %.

Le résidentiel-tertiaire est le secteur le plus consommateur d'énergie. En Franche-Comté, la consommation d'énergie de ce secteur diminue de 1 % entre 1999 et 2008 alors qu'elle augmente en moyenne de 3 % en France. Toutefois, l'intensité énergétique de ce secteur recule entre 1999 et 2008 sur un rythme similaire à la moyenne nationale : – 11 % contre – 13 %.

Évolution annuelle moyenne de l'intensité énergétique entre 1999 et 2009

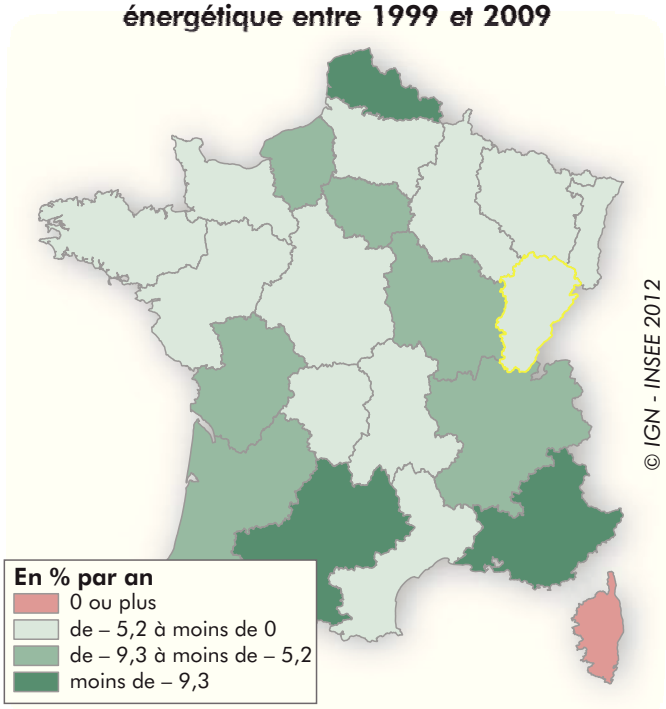

Source : CGDD / SOeS

La consommation d'énergie dans les transports augmente de 11 % entre 1999 et 2008. Par rapport à la moyenne française, cette progression est plus rapide : + 8 points. Dans ce secteur, l'intensité énergétique en Franche-Comté est stable entre 1999 et 2008. En revanche, elle fléchit fortement en France au cours de cette même période (– 13 %).

En Franche-Comté, la consommation d'énergie de l'industrie est stable depuis une dizaine d'année tandis qu'elle recule en moyenne sur la France (– 5 %). Cependant entre 1999 et 2008, l'intensité énergétique recule à la fois en Franche-Comté et en France : respectivement 10 % et 19 %.

La consommation d'énergie dans l'agriculture augmente de 5 % entre 1999 et 2008. En revanche, elle diminue de 1 % en moyenne en France. L'intensité énergétique de la Franche-Comté baisse moins fortement que la moyenne française : – 5 % contre – 16 %.■

Pour en savoir plus

- Les consommations finales d'énergie en région, SOeS, n° 70, janvier 2011
- Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), Dreal Franche Comté

Mise à jour : avril 2013

Production d'électricité issue des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables n'émettent pas de gaz à effet de serre et permettent de limiter le recours aux énergies fossiles qui sont source de nuisance pour l'environnement et qui risquent d'être épuisées à plus ou moins long terme. La France s'est engagée à élever la part des énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie finale à 23 % en 2020. En Franche-Comté, le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) a fixé un objectif encore plus ambitieux que celui-ci, avec la volonté d'atteindre 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici 2020. Contrairement aux autres formes d'énergies, la production des énergies renouvelables est décentralisée. Les politiques régionales ont alors un impact direct sur leur développement. La production totale d'énergie en Franche-Comté s'élève en 2008 à 485 kilotonnes équivalent pétrole (ktep). Elle est à 85 % d'origine renouvelable, étant donné que la Franche-Comté ne produit ni combustibles fossiles, ni électricité nucléaire. Elle provient notamment du bois-énergie. Cette production représente 15 % des consommations d'énergie finale de la région. La dépendance énergétique en Franche-Comté est donc forte. Pour mesurer l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie finale, il faut prendre en compte toutes les énergies renouvelables (électriques et thermiques). Le manque de données sur les énergies renouvelables thermiques comme le bois domestique, les pompes à chaleur et le biogaz, ne permet pas aujourd'hui de construire un tel indicateur.
L'électricité est l'énergie dont la consommation finale croît le plus depuis une dizaine d'années en raison de la progression de ses usages spécifiques, ceux pour lesquels il n'y a pas d'énergie alternative (électronique, électroménager...). L'un des enjeux de la transition énergétique est alors d'accompagner la réduction de 75 % à 50 % de la part d'électricité nucléaire dans la production d'électricité française d'ici 2025.

Analyse

En Franche-Comté, la production d'électricité s'élève à 151 kilotonnes équivalent pétrole (ktep) en 2008, soit 11,5 % de la consommation d'électricité franc-comtoise. Plus de la moitié de la production d'électricité (54 %) est d'origine renouvelable (81,5 ktep), principalement hydraulique. Le reste est issu de centrales thermiques classiques (charbon et gaz). La production d'électricité renouvelable est la somme des productions hydraulique, éolienne, photovoltaïque et de la production issue de la biomasse (déchets urbains incinérés, biogaz, bois et coproduits du bois).

En Franche-Comté, l'énergie hydraulique est la source d'énergie renouvelable la plus utilisée dans la production d'électricité : 74 ktep en 2008, soit 21 % de plus qu'en 2005. Avec 119 installations présentant une puissance totale installée significative parmi les 525 sites inventoriés régionalement, la Franche-Comté est la 8e région de France métropolitaine la plus équipée. Ces installations représentent une puissance de 458 MW, situant la région au 10e rang national.
La production d'électricité thermique à partir de combustion de biomasse dans des centrales thermiques

Production d'électricité en Franche-Comté suivant les différentes sources d'énergie

	Électricité produite en 2008 (en ktep)	Parts en 2008 en Franche-Comté (en %)	Objectifs 2020 du SRCAE (en Ktep)
Production totale d'électricité	**151,0**	**100,0**	–
Production d'électricité d'origine renouvelable :	81,5	54,0	218,0
Hydraulique	*74,0*	*49,0*	*102,0*
Éolien	*5,0*	*3,3*	*92,0*
Biomasse	*2,4*	*1,6*	*14,0*
Photovoltaïque	*0,1*	*0,1*	*10,0*
Production d'électricité d'origine non renouvelable	69,5	46,0	–

Source : SRCAE Franche-Comté

est très faible en Franche-Comté. Avec une puissance de 28 MW en 2008, elle se classe au dernier rang des régions de France métropolitaine qui produisent ce type d'électricité. Le bois en Franche-Comté sert surtout à produire de la chaleur. Toutefois, la production d'électricité thermique à partir de combustion de biomasse a augmenté de 14 % entre 2005 et 2008 et la Franche-Comté a quelques lauréats de l'appel à projets biomasse, ce qui pourrait faire évoluer cette production d'électricité.

L'éolien est implanté depuis peu en Franche-Comté. En 2008, la région compte 15 éoliennes sur trois sites. Elle se classe au 17e rang des régions de France métropolitaine. Ces installations produisent en 2008 une puissance de 30 MW.

L'énergie solaire photovoltaïque, qui transforme le rayonnement solaire en électricité, commence à se développer en Franche-Comté. En 2008, 527 installations photovoltaïques sont implantés dans la région alors qu'elles n'étaient que 197 en 2007. La Franche-Comté se place ainsi au 7e rang des régions les mieux équipées, juste derrière Midi-Pyrénées. Toutefois, la production d'électricité à partir de l'énergie solaire est négligeable car la puissance développée par ces installations reste très faible. Avec 1,6 MW de puissance solaire, la région se situe au 13e rang national.■

Pour en savoir plus

- Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), Dreal Franche Comté

Mise à jour : avril 2013

Pouvoir de réchauffement global

L'effet de serre est un processus naturel d'absorption de la chaleur émise par le soleil qui permet de maintenir une température moyenne de 15° C à la surface de la Terre. Les activités humaines provoquent des émissions de gaz à effet de serre (GES). Leurs concentrations s'accentuent et contribuent au réchauffement climatique. La modification du système climatique peut avoir des répercussions importantes sur l'environnement et dans les domaines économiques, sociaux et sanitaires.
En Franche-Comté, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie a été élaboré afin de faire face notamment à l'enjeu du réchauffement climatique. Il fixe comme objectif la réduction de 20 % des émissions de GES en 2020 par rapport à 2008.
Un suivi des émissions de gaz à effet de serre est ainsi nécessaire pour vérifier l'atteinte de ces objectifs et mieux cibler les actions à mener. L'indicateur pris en compte est le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) qui regroupe sous une seule valeur l'effet cumulé de toutes les substances produites par l'activité humaine contribuant à l'accroissement de l'effet de serre. De ce fait, les puits de carbone, qui correspondent principalement à l'absorption de CO_2 pour la croissance de la végétation et à celle de méthane par les sols forestiers, ne sont pas retenus dans l'indicateur. De même, les émissions de sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, feux de forêt...) n'en font pas partie.
En effet, chaque GES a un effet différent sur le réchauffement global. Par exemple, sur une période de 100 ans, un kilogramme de méthane à un impact sur l'effet de serre 25 fois plus fort qu'un kilogramme de CO_2. Alors pour comparer les émissions de chaque gaz, en fonction de leur impact sur les changements climatiques on utilise des unités communes, l'équivalent CO_2 ou bien l'équivalent carbone, plutôt que de mesurer les émissions de chaque gaz. L'équivalent CO_2 est aussi appelé potentiel de réchauffement global.

Analyse

En Franche-Comté, le pouvoir de réchauffement global est estimé à 10 279 Kilotonnes équivalent CO_2 en 2008 (Kteq), soit 8,8 teq par habitant. Normalement six gaz à effet de serre directs sont pris en compte dans le calcul du PRG : le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane, le protoxyde d'azote, les hydrofluorocarbures, les perfluorocarbures et l'hexafluorure de soufre. Toutefois, faute de données sur les gaz fluorés, seuls les trois premiers gaz sont pris en compte.
Ces émissions dépendent notamment de la nature des activités économiques de la région, plus ou moins consommatrices d'énergies fossiles, ces dernières étant fortement émettrices de CO_2. Les secteurs les

Émission de GES hors biomasse par secteur en 2008

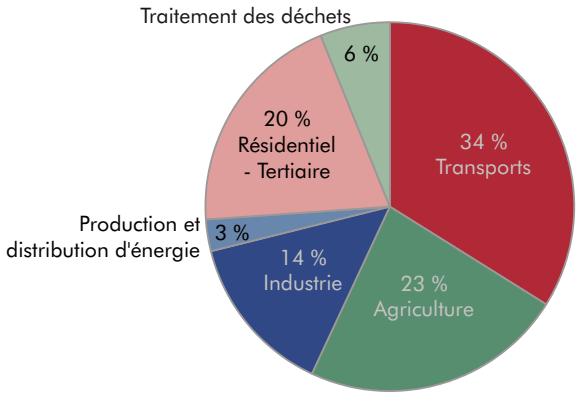

Souces : SRCAE Franche-Comté - OPTEER

plus émetteurs de GES sont : les transports, l'agriculture et le bâtiment. Les transports sont le premier secteur émetteur avec 34 % des émissions régionales. Le secteur du bâtiment arrive en troisième position avec 20 % des émissions de gaz à effet de serre de la région. Les émissions de ces secteurs sont principalement dues à la consommation d'énergies fossiles. L'agriculture est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre avec 23 % des émissions régionales. Contrairement aux autres secteurs, les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole proviennent principalement de processus non énergétique (émissions de méthane liées à la rumination des bovins et des sols agricoles…).■

Pour en savoir plus

- Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), Dreal Franche Comté

Mise à jour : avril 2013

Enjeux et indicateurs

Faire évoluer les pratiques de mobilité et de transport de biens pour un développement durable du territoire

Tout système de transport influe sur l'organisation de la production des biens et services et façonne notre urbanisme et nos modes de vie. Les services de transports contribuent à l'activité socio-économique, aux relations et à la cohésion sociale, à l'insertion des personnes handicapées, âgées ou isolées, dans des quartiers décentrés ou des zones rurales éloignées.
La diminution des coûts de transport, l'augmentation des vitesses et de l'offre de transport lors des dernières décennies expliquent pour partie la dispersion entre lieux d'habitation et localisation des activités. Le développement de l'habitat individuel, notamment en secteur périurbain, a été préféré à la densification, ce qui a contribué à l'engorgement des réseaux de transport et à l'allongement des temps de déplacement (exemple : domicile-travail). Par ailleurs, la sécurité des transports demeure une exigence forte de notre société. La sécurité routière a fait d'importants progrès mais elle peut encore s'améliorer, par exemple par un partage plus équitable de l'espace public en faveur de la marche et du vélo.
Le transport routier demeure le mode majoritaire, représentant environ 80 % des tonnes transportées et des kilomètres parcourus par les voyageurs (transports terrestres). Les attentes vis-à-vis d'un transport rapide et peu onéreux devront s'adapter à un cadre plus contraint, conditionné par l'augmentation du prix de l'énergie, la prise en compte des impacts environnementaux et du changement climatique.

Le secteur des transports, à la fois consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre

En France, les consommations énergétiques associées aux transports reposent à 97 % sur les hydrocarbures. Le transport aérien et le transport routier sont ceux qui génèrent le plus d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par kilomètre parcouru. Les transports, en particulier routiers et aériens, sont également à l'origine d'autres polluants (oxydes d'azote et particules fines) et de bruit.
En Franche-Comté, les travaux réalisés dans le cadre du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) ont quantifié ces impacts sur le climat et la qualité de l'air :

> *Le secteur des transports est le deuxième consommateur d'énergie (28 % de l'énergie finale). Ses consommations ont beaucoup augmenté depuis 1990 (+ 52 % entre 1990 et 2008) et ne montrent pas particulièrement de tendance à la baisse.*
> *Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre (34 % des émissions régionales).*
> *Le secteur des transports est un émetteur particulièrement important d'oxydes d'azote (58 % des émissions régionales) et de benzène (47 %). Il est également un contributeur significatif aux émissions de particules fines (19 % des PM10, 20 % des PM2.5).*
>
> *Extrait du SRCAE*

La nécessaire réduction des GES impose de mener plusieurs actions de front : l'accélération des progrès technologiques en matière de motorisation, la modification des comportements ainsi que le report massif vers les modes de transports ferroviaires, fluviaux et maritimes.

S'organiser pour une mobilité plus durable des biens et des personnes

La stratégie régionale en matière de transports est décrite dans le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT). Élaboré par la Région, le SRIT propose, à l'horizon 2015-2025, l'organisation d'une mobilité durable des biens et des personnes en Franche-Comté. Il s'appuie sur l'arrivée du TGV Rhin-Rhône qui rend la Franche-Comté accessible à l'Europe, place le Transport Express Régional (TER) au cœur du maillage du territoire et promeut le transport

intermodal consistant à utiliser successivement deux ou plusieurs modes de transports en lien avec les autres réseaux.
À l'échelle locale, l'organisation des transports est partagée entre différentes institutions. L'investissement dans les infrastructures est réalisé par l'État, les Conseils généraux et le Conseil régional, ainsi que Réseau Ferré de France pour les infrastructures ferroviaires.
Le fonctionnement des transports en commun de voyageurs est assuré par les Autorités Organisatrices des Transports (AOT) que sont : le Conseil régional pour les transports régionaux (Transport Express Régional, trains et cars), les Agglomérations pour les transports urbains, et les Conseils généraux pour les réseaux de cars départementaux.
Par ailleurs, un Observatoire régional des transports a été mis en place par la Région Franche-Comté, la Dreal et la SNCF. Par les travaux qu'il mène, cet observatoire fournit aux administrations concernées et aux différents partenaires des informations utiles à la définition des politiques de transport, à la prise de décision et à l'orientation des travaux dans ce domaine.

Des objectifs et des outils pour gérer et limiter les impacts négatifs du transport

Les objectifs nationaux, concernant le report modal, fixés au niveau de la Stratégie Nationale de Développement Durable sont notamment de :
- augmenter de 25 % la part du fret non routier et non aérien entre 2006 et 2012 ;
- doubler la part du fret non routier à destination ou en provenance des ports entre 2006 et 2015.

Par ailleurs les objectifs régionaux fixés dans le SRCAE sont de :
- réduire la dépendance au véhicule individuel : stabilisation du trafic routier à + 4 % d'ici à 2020, correspondant à l'augmentation de la population ;
- favoriser les déplacements collectifs en accélérant le report modal vers les transports en commun et les modes actifs (vélo, marche à pied…) : + 10 % de 2008 à 2020 et à nouveau + 10 % de 2020 à 2050 ;
- mettre les modes actifs au cœur de la réflexion ;
- réduire les émissions unitaires de GES des véhicules : améliorer les rendements énergétiques des véhicules ; favoriser la mise sur le marché des véhicules électriques et véhicules à gaz ; développer l'usage des agrocarburants ;
- stabiliser et réduire les transports de marchandises.

Les outils dont disposent notamment les Autorités Organisatrices de Transports pour atteindre ces objectifs sont :
- la mise en place des services de conseils en mobilité pour favoriser la modification des comportements et le report modal vers les transports en commun et les modes actifs ;
- le développement des Plans de Déplacements Entreprises (PDE) qui favorisent pour les salariés des entreprises ou administrations l'accès aux transports en commun, au covoiturage, à la visioconférence, au télétravail, … ;
- l'élaboration de Plans de Déplacements Urbains (PDU) par les Autorités Organisatrices de Transports Urbains pour l'organisation du transport des personnes et des marchandises ;
- la mise en place de pistes cyclables, de plateformes de covoiturage et le développement de systèmes de location de vélos en libre service ou de voitures (autopartage).

Des indicateurs pour illustrer ce défi et suivre l'action des politiques publiques

Pour illustrer ce défi, quatre indicateurs ont été retenus :
- Part du rail et du fluvial dans le transport interrégional de marchandises
- Répartition des modes de transport dans les déplacements domicile-travail
- Fréquentation des TER
- Évolution du nombre d'accidentés graves de la route ■

Mise à jour : avril 2013

Part du rail et du fluvial dans le transport interrégional de marchandises

Dans un contexte où les échanges de marchandises ont beaucoup augmenté au 20e siècle, l'un des enjeux posé à la sphère économique est de garantir une croissance économique soutenue tout en réduisant les nuisances du secteur des transports. Les transports de marchandises par chemin de fer et par voie fluviale sont plus respectueux de l'environnement que le transport routier ou aérien, ces derniers étant davantage polluants (émission de gaz à effet de serre, pollution de l'air, nuisances sonores) et plus consommateurs d'énergie, notamment d'énergies fossiles. L'objectif est donc de recourir au rail, à la voie fluviale, et par extension aux transports combinés (qui correspondent aux transports sur de longues distances et dans un même contenant de marchandises utilisant plusieurs modes de transport consécutifs). La part du rail et du fluvial dans le transport interrégional de marchandises donne ainsi un aperçu de la répartition actuelle entre les modes de transport les plus respectueux de l'environnement et ceux qui le sont moins. Elle permet de situer la Franche-Comté par rapport aux objectifs nationaux (augmentation de la part du fret non routier et non aérien de 25 % entre 2006 et 2012).
Cet indicateur ne prend en compte qu'une partie des flux de marchandises, les flux interrégionaux (flux entre régions françaises et non flux de transit), sur lesquels les collectivités territoriales peuvent avoir plus d'impact.

Analyse

Les flux interrégionaux de marchandises retenus ici correspondent aux flux qui arrivent ou partent de Franche-Comté. Cet indicateur ne comprend pas le transport intra-régional et international ainsi que les flux qui transitent par la région. En Franche-Comté, 7,4 % des flux interrégionaux de marchandises de 2008 sont transportés par le rail ou les voies fluviales. Cette part est l'une des plus faible des régions de France métropolitaine, la région se situe au 19e rang. Le réseau ferré en Franche-Comté est moins développé que dans les régions voisines. La Franche-Comté ne se situe pas dans le couloir ferroviaire de fret Luxembourg-Metz-Dijon-Lyon. Cependant, un nouvel axe direct, passant par la Franche-Comté, a été créé fin 2012 entre Lyon et Mulhouse. De plus, dans la région, la dimension des voies navigables (naturelles ou artificielles) ne permet pas de faire passer des embarcations de gros gabarit.

La part du rail et du fluvial dans le transport interrégional de marchandises a davantage diminué entre 2000 et 2008 en Franche-Comté qu'en France métropolitaine. En Franche-Comté, elle passe de 13,0 % en 2000 à 7,4 % en 2008. Dans le même temps, les flux de transports interrégionaux ont augmenté en Franche-Comté de 11,0 %. Cette progression s'est faite au profit du transport routier dont la part n'a pas cessé d'augmenter au cours de cette période.

Par train, la Franche-Comté échange les marchandises principalement avec ses régions limitrophes. En 2006, 56,1 % du volume de marchandises transporté par train est échangé avec l'Alsace (22,9 %), la Lorraine (17,7 %) et la région Rhône-Alpes (15,5 %).

Part du rail et du fluvial dans le transport interrégional de marchandises

	Franche-Comté			France métropolitaine		
	2000	2005	2008	2000	2005	2008
Volume total de marchandises dans les flux interrégionaux (en milliards de tonnes-kilomètre)	5,4	5,8	6,0	295	301	311
Part du rail et du fluvial dans le transport interrégional de marchandises (en %)	13,0	9,7	7,4	23,5	18,1	18,4

Source : CGDD/SOeS

En revanche, la Bourgogne ne représente que 2,5 % des échanges interrégionaux de marchandises par voie ferrée.
Outre la distance, le mode de transport utilisé dépend également des types de marchandises. Certains produits se transportent davantage par le rail que par la route. Près de la moitié (46,7 %) des marchandises transportées par la route sont des machines, véhicules, objets manufacturés et transactions spéciales. Les marchandises échangées par voie ferrée sont plus diversifiées. Les minéraux bruts et manufacturés et matériaux de construction représentent le quart des produits transportés par le train. Un autre quart des marchandises échangées par train sont des minerais et déchets pour la métallurgie, des produits agricoles et des animaux vivants.■

Part du rail et du fluvial dans le transport de marchandises entre régions françaises (hors Corse)

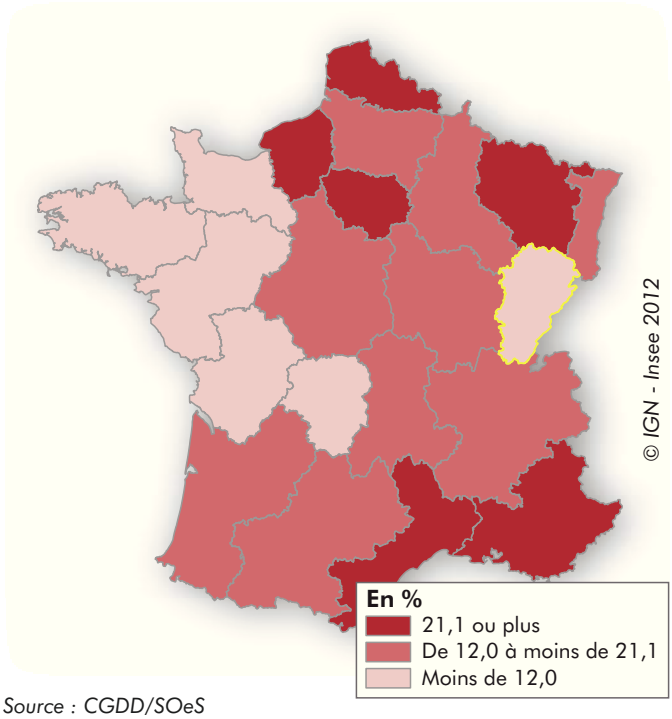

Source : CGDD/SOeS

Pour en savoir plus

- Site internet du SOeS
- Site internet ORT Franche-Comté
- Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), Conseil régional de Franche-Comté 2015-2025

Mise à jour : avril 2013

Répartition des modes de transport dans les déplacements domicile-travail

Le déplacement entre le domicile et le travail ainsi que les modes de transports utilisés ont un impact sur l'environnement et la qualité de vie. Le développement de modes de transports moins polluants passe notamment par un recours accru à des modes de transport autres que la voiture notamment pour aller au travail. Le transport ferroviaire émet moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques que les transports routiers. Au sein des transports routiers, les autobus ou autocars transportent plus de voyageurs par véhicule et ont ainsi des impacts plus faibles sur l'environnement que les voitures particulières. Renforcer l'usage des transports collectifs pour aller au travail a donc un impact sur l'environnement mais joue également un rôle structurant sur le territoire.
La répartition des modes de transport dans les déplacements domicile-travail et son évolution rendent compte du niveau de report modal de la voiture particulière vers les transports collectifs ou autres modes actifs (vélo, marche à pied).
Elles permettent de situer la Franche-Comté par rapport aux objectifs du Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) : limitation du trafic routier à + 4 % ; report modal de 10 % vers les transports en commun et les modes actifs de 2008 à 2020.

Analyse

En 2009, la voiture reste en Franche-Comté le moyen de transport le plus utilisé dans les déplacements domicile-travail. Les deux tiers des habitants d'une commune travaillent en dehors de celle-ci. En 2009, les actifs occupés doivent parcourir en moyenne 14,5 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail, soit près de 2,0 kilomètres de plus qu'en 1999. La distance domicile-travail s'élève à 22,3 kilomètres en 2009 pour les personnes travaillant hors de leur commune de résidence. Pour se rendre au travail, 78,5 % des actifs occupés prennent la voiture, soit 3,4 points de plus qu'en 1999. Comme en 1999, seuls un peu plus de 5,0 % des actifs franc-comtois utilisent les transports en commun pour aller travailler. En revanche, ils ont moins recours en 2009 aux autres transports comme le vélo, la marche à pied ou les deux roues motorisés (– 3,2 points en 2009 par rapport à 1999). Les actifs franc-comtois utilisent moins fréquemment les transports en commun que dans d'autres régions. Leur part dans les déplacements domicile-travail est inférieure à la moyenne, classant la Franche-Comté au 18e rang. L'utilisation de la voiture reste privilégiée. Ce mode de

Répartition des modes de transport dans les déplacements domicile-travail

	Franche-Comté		Province	
	1999	2009	1999	2009
Voiture	75,1	78,5	76,5	76,8
Transports en commun	5,5	5,3	5,4	7,2
Autres moyens (marche à pied, vélo, deux roues motorisés...)	19,4	16,2	18,2	16
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Insee (Recensements de la population 1999 et 2009 [exploitations complémentaires])

transport génère des émissions de CO_2. Dans la région, elles sont plus importantes dans les zones périurbaines, notamment autour de Besançon.
Les raisons de l'importance persistante de la voiture dans les déplacements quotidiens sont complexes. Une hypothèse forte est la souplesse conférée par ce mode de transport pour parer aux contraintes quotidiennes. Il permet par exemple d'effectuer plusieurs trajets consécutifs aux motifs différents (conduire les enfants du domicile à l'école avant de se rendre au travail ; en revenir en passant faire ses courses etc.). D'autre part, les horaires de travail se diversifient et rendent difficiles une massification des trajets.
Par ailleurs la structuration du territoire franc-comtois (faible maillage urbain et faible densité) rend plus difficile la mise en œuvre d'un service de transport en commun efficient.■

Émission de CO_2 d'un résident d'EPCI pour aller travailler ou étudier

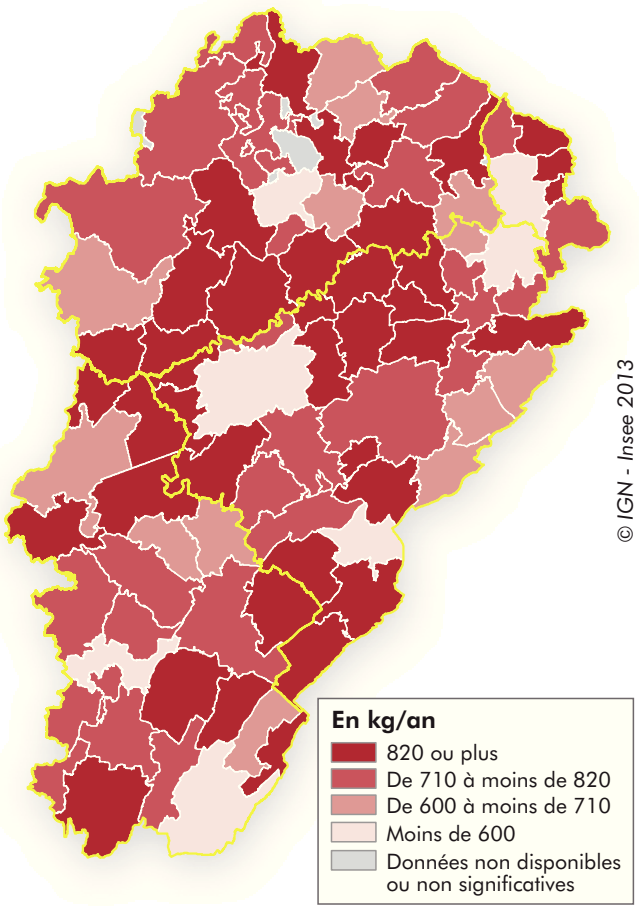

Sources : Insee (Recensement de la population 2007) - SOeS - Certu
Traitement des données : Dreal Franche-Comté)

Pour en savoir plus

- Site Internet de l'Insee, la prise en compte du développement durable dans les territoires

Mise à jour : avril 2013

Fréquentation des TER

L'objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le domaine des transports de voyageurs passe par un recours accru aux transports en commun et à des modes de transports autres que le véhicule individuel. Le transport ferroviaire émet moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques que les transports routiers. Il limite également les nuisances sonores.
La fréquentation des TER (Transport Express Régional) permet de rendre compte de l'évolution des comportements concernant l'utilisation des transports en commun (report modal de la voiture individuelle vers le train) et des connexions existant entre les différents territoires. Cet indicateur permet de se situer par rapport aux objectifs fixés dans le Schéma Régional des Infrastructures de Transports (SRIT) et dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en matière de report modal pour le transport des voyageurs : objectif de report modal de 10 % vers les transports en commun et les modes actifs (vélo, marche à pied...) entre 2008 et 2020.

Analyse

Avec 21 allers/retours par jour en 2011 entre Dijon et Besançon, et 17 entre Besançon et Belfort, la ligne Saône-Doubs (Dijon-Besançon-Belfort) est la plus empruntée du réseau TER. Elle représente 62 % des voyages quotidiens effectués en 2011 sur le réseau de TER franc-comtois.
La fréquentation des TER en Franche-Comté progresse depuis 2005. Cependant après une forte augmentation en 2008 (+ 11,0 % par rapport à 2007), le trafic ralentit en 2009 (+ 2,5 %) et stagne en 2010 (+ 0,5 %). En effet, la croissance de la fréquentation du réseau TER est principalement pénalisée sur cette période par le recul de fréquentation enregistré sur les lignes de Besançon-Bourg-en-Bresse, Besançon-Le Locle et Mouchard-Saint-Claude. De plus, la hausse de la fréquentation sur la ligne Saône-Doubs ralentit en

Fréquentation des lignes TER de Franche-Comté

Fréquentation des lignes TER de Franche-Comté en nombre de voyageurs multiplié par le nombre de kilomètres (en millions de v.k)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Saône-Doubs	112,4	121,5	125,5	136,3	141,5	145,2	146,7
Besançon-Bourg-en-Bresse	22,7	22,9	25,4	31,2	32,3	30,8	33,5
Mulhouse-Belfort		13,2	15,9	19,6	18,2	19,5	22,3
Pied des Vosges	14,6	15,1	15,3	16,5	16,5	16,7	17,8
Besançon-Le Locle	10,2	11,6	12,1	14	15,5	14,1	14,5
Mouchard-Sain-Claude	7,6	8,1	7,9	7,4	7,2	5,9	6,3
Mouchard-Pontarlier	3,2	3,3	3,2	3,2	3,1	3,9	3,6
Saônoises	2,7	3,3	2,6	2,8	2,7	2,7	2,8
Dole-Mouchard	3,4	3,5	3,4	3,6	3,5	2,7	2,7
Ensemble du réseau TER Franche-Comté	**176,8**	**202,5**	**211,3**	**234,6**	**240,5**	**241,7**	**250,1**
Évolution annuelle de la fréquentation du réseau de TER de Franche-Comté (en %)		14,5	4,4	11	2,5	0,5	3,5

Source : SNCF

2010, soutenant ainsi moins fortement la progression de la fréquentation de l'ensemble du réseau TER de la région. Toutefois, la fréquentation des TER en Franche-Comté repart à la hausse en 2011 (+ 3,5 %) du fait du rebond de la fréquentation sur les lignes de Besançon-Bourg-en-Bresse, Besançon-Le Locle et Mouchard-Saint-Claude.

En décembre 2011, le cadencement a été mis en place sur le réseau TER de Franche-Comté. Le cadencement consiste en un regroupement de trains dans des « familles » de trains pour lesquelles les arrêts, les itinéraires et les temps de parcours sont identiques. Pour une même famille de trains, la minute de départ est identique quelle que soit l'heure. Ces trains circulent de surcroît à intervalle régulier (toutes les heures ou toutes les 2 heures).

Avec la mise en place du cadencement et une hausse de l'offre de l'ordre de 15 %, la fréquentation des TER augmente sensiblement au cours du premier semestre 2012. De janvier à août 2012, l'augmentation est de 12 % par rapport à la même période en 2011. Les plus fortes hausses de fréquentation proviennent des axes Belfort-Vesoul (+ 23 %), Mouchard-Pontarlier (+ 24 %) et Mouchard-Bourg-en-Bresse (+ 120 %). Avec la création de 3 allers/retours Belfort-Lyon mis en service en 2012, cette dernière hausse résulte en fait d'un report de l'offre des Trains d'Équilibre du Territoire supprimés en décembre 2011.

La ligne Saône-Doubs connait une légère baisse de fréquentation durant la première moitié de l'année 2012 en raison d'une importante politique de travaux et de reports des voyages TER vers la nouvelle ligne à

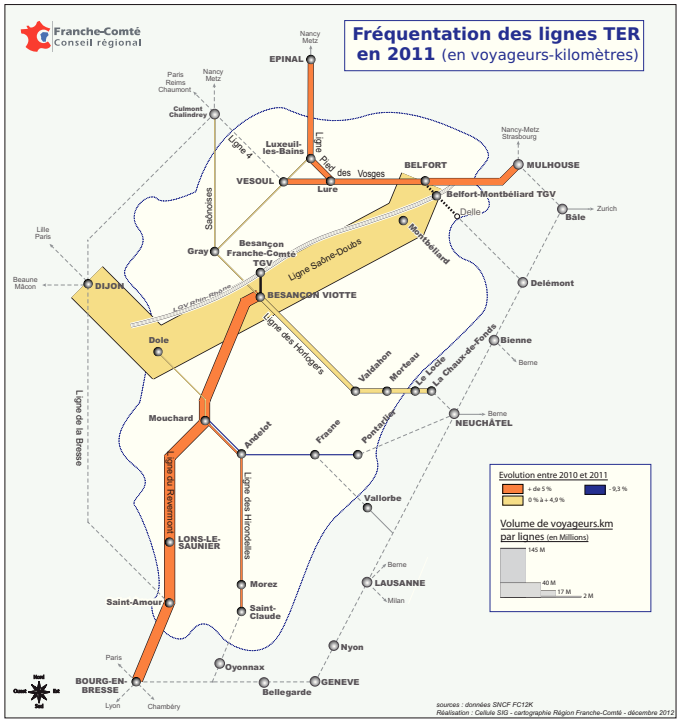

grande vitesse Rhin-Rhône entre Besançon et Dijon. De plus, la fréquentation des lignes Mouchard-Saint-Claude et Dole-Mouchard a connu une baisse de l'ordre de 35 % en 2012, en raison d'une modification de l'offre TER imposant des correspondances pour rejoindre Besançon. Toutefois, le rétablissement partiel (en début et fin de semaine) de parcours TER directs entre Saint-Claude et Besançon en 2013 devrait compenser cette baisse de fréquentation. Enfin, la ligne Besançon-Le Locle maintient son niveau de fréquentation et celle de Belfort-Montbéliard enregistre une hausse de 8 %.■

Pour en savoir plus

- Site de la SNCF

Mise à jour : avril 2013

Évolution du nombre d'accidentés graves de la route

Les accidents graves de la route ont une incidence directe sur l'espérance de vie et sur le bien-être des individus.
Leur diminution représente donc un enjeu en matière de développement durable.
L'évolution du nombre d'accidentés graves permet de rendre compte en partie des changements liés aux mesures de sécurité routière mais cet indicateur recouvre également d'autres dimensions comme la géographie du territoire et la démographie.
Dans la continuité des derniers Comités Interministériels de la Sécurité Routière (CISR), trois axes d'actions prioritaires ont été retenus pour 2013 :

- **le renforcement de la prévention et de la formation auprès des jeunes usagers de la route ;**
- **la lutte contre l'alcoolémie et les stupéfiants sur la route ;**
- **la sécurité des deux-roues motorisés.**

Analyse

Un accident est considéré comme « grave » quand il y a au moins un blessé hospitalisé plus de 24 heures ou une personne décédée sur le coup ou dans les 30 jours après l'accident. En 2008 et 2009, 1 405 personnes ont été gravement accidentées en Franche-Comté : 653 dans le Doubs, 305 en Haute-Saône, 281 dans le Jura, et 166 sur le Territoire de Belfort. Le nombre d'accidentés graves par département est pris en compte sur plusieurs années car il est sensible aux variations des conditions climatiques et du volume de circulation. Afin de lisser cette volatilité annuelle, l'évolution du nombre d'accidentés graves est calculée comme une évolution

Évolution du nombre d'accidentés graves de la route par département de Franche-Comté

	Évolution annuelle moyenne du nombre d'accidentés graves de la route entre les périodes 2006/2007 et 2008/2009 (en %)
Doubs	– 3,8
Haute-Saône	– 5,7
Jura	– 8,3
Territoire de Belfort	– 0,3
Franche-Comté	– 4,8
France métropolitaine	**– 6,9**

Source : SOeS d'après données de l'ONISR

Évolution annuelle du nombre d'accidentés graves de la route

Entre 2006-2007 et 2008-2009

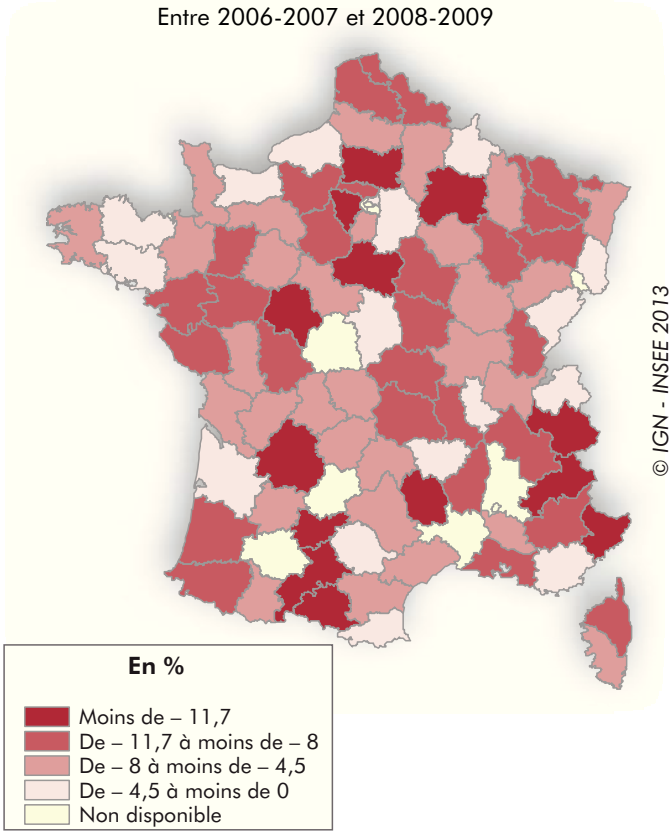

© IGN - INSEE 2013

Source : SOeS d'après les données de l'ONISR

annuelle moyenne entre deux groupes d'années : 2006-2007 et les deux années les plus récentes, en l'occurrence 2008-2009. En Franche-Comté, le nombre d'accidentés graves de la route recule de 4,8 % entre les périodes 2008-2009 et 2006-2007. Il a chuté le plus fortement dans le Jura : – 8,3 % contre – 6,7 % pour l'ensemble des départements français. Le nombre d'accidentés graves de la route se replie moins fortement dans le Doubs et en Haute-Saône, respectivement – 3,8 % et – 5,7 %. Il reste quasiment stable sur le Territoire de Belfort (– 0,3 %). Toutefois, la comparaison entre départements doit être interprétée avec précaution. En effet, l'évolution du nombre d'accidentés graves de la route dépend d'un certain nombre de paramètres propres à chaque département comme la géographie physique, le type de climat, le nombre d'habitants, la densité de population, la répartition de la circulation selon les réseaux ou encore le volume de transit sur leurs grands axes.■

Pour en savoir plus

- Bilan régional annuel de l'accidentalité 2009, Dreal Franche-Comté
- Bilan régional annuel de l'accidentalité 2009, Dreal Franche-Comté
- L'évolution du nombre d'accidentés graves de la route, SOeS
- Documents de travail des années 2008 à 2010 (données détaillées de l'accidentalité routière - France métropolitaine), sécurité routière

Mise à jour : septembre 2012

Enjeux et indicateurs

La biodiversité est en danger

La biodiversité résulte de 4 milliards d'années d'évolution. C'est le tissu vivant de la planète dans toute sa diversité : les millions de plantes, d'animaux et de micro-organismes, les gènes qu'ils contiennent et les écosystèmes qu'ils forment. Ce sont aussi toutes les interactions et interdépendances qui lient les espèces : prédation mais aussi entraide, coopération...
L'homme appartient à cette biodiversité et en tire de nombreux bénéfices pour se nourrir, cultiver, se soigner, construire, se divertir, rêver... mais son comportement et ses activités conditionnent bien souvent l'évolution ou la disparition des autres espèces.
Parce que les perturbations engendrées par l'homme se sont accélérées ses cinquante dernières années et sont devenues plus destructrices, veiller au bon état des ressources naturelles et préserver la biodiversité sont des défis importants à relever pour assurer un développement durable du territoire.

Restaurer la circulation de la biodiversité

La Franche-Comté, espace intermédiaire entre le monde rhénan au nord et la liaison rhodanienne au sud, mais également espace d'articulation entre les massifs des Vosges et les massifs jurassiens et alpins, joue un rôle pivot important pour le maintien de continuités écologiques d'intérêt national, et au delà, européen.
L'organisation des paysages en Franche-Comté, héritée de l'histoire géologique et humaine de la région, est structurée sous forme d'un réseau. Les cours d'eau, leurs vallées, le relief, le karst ordonnent les valeurs et les enjeux environnementaux.
La préservation de la biodiversité a très largement évolué depuis quelques années. Il s'agissait dans un premier temps de préserver de petits espaces remarquables en les protégeant très fortement. La biodiversité dépendant avant tout des interactions entre espèces, il est apparu plus important de protéger des espaces plus grands et de manière moins forte (gestion des écosystèmes).

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée dans une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. Cette politique porte le nom de Trame Verte et Bleue (TVB). Sa mise en place à l'échelle régionale est en cours ; elle est prévue pour fin 2012 par la co-élaboration État-Région du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). En complément, l'État en région élabore la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) qui doit alimenter la stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres identifiant les lacunes du réseau actuel. Celle-ci sera établie afin que « 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain soit placé dans les dix ans sous protection forte ».
Ces démarches visent à intégrer et compléter les outils de protection réglementaire déjà existants (Arrêté de Protection de Biotope ; Réserves Naturelles Nationales ou Régionales, et Réserves Biologiques Domaniales, pour les espaces protégés/Natura 2000, Parcs Naturels Régionaux, sites du Conservatoire Régional, et Espaces Naturels Sensibles, pour les espaces de gestion contractualisée) et la politique de l'eau (SDAGE, contrats de rivières...). Ces outils de protection s'appuient sur différents inventaires qui répertorient les zones et les espèces les plus sensibles ou les plus menacées (zones d'intérêt écologique floristiques et faunistiques, listes rouges...).

Gérer l'espace de façon économe

L'urbanisation, le développement des infrastructures ou encore l'intensification agricole ont tendance à fragmenter le territoire et à empêcher les espèces vivantes de se déplacer d'un milieu à un autre. La croissance de la périurbanisation autour des agglomérations de la région peut, si elle est mal maîtrisée, compromettre sur des secteurs clés (vallées, bordures jurassienne ou vosgienne) d'importantes continuités écologiques.
Les différents schémas régionaux (Schéma Régional

Climat Air Énergie, Schéma Régional de Cohérence Écologique, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) prennent en compte la nécessité de gérer de façon économe l'espace, de préserver les paysages et les milieux naturels et de rationaliser la demande en déplacements. Au niveau infrarégional, ce sont les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui vont permettre une planification cohérente de l'urbanisation, en lien avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Pour illustrer les enjeux de ce défi, les indicateurs retenus sont les suivants :

- Superficie du territoire en sites Natura 2000
- Indice d'abondance des oiseaux communs
- Surface des aires protégées
- Part des masses d'eau en bon état
- Évolution des espaces artificialisés■

Mise à jour : septembre 2012

Superficie du territoire en sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000, constitué des sites désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore », est l'un des outil européen mis en œuvre pour enrayer la diminution de la biodiversité tout en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles présentes sur les sites désignés. La directive « Oiseaux » a pour objet de protéger les espèces d'oiseaux sauvages en désignant des Zones de Protection Spéciale (ZPS). La directive « Habitats, faune, flore » a pour objet de protéger les habitats de faune et de flore en désignant des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
Les sites français et francs-comtois sont des maillons constitutifs de cette chaîne internationale. Ils contribuent ainsi à la cohérence et à l'unité de ce réseau géographique. En se basant sur le respect des noyaux de biodiversité et des corridors écologiques, Natura 2000 constitue aussi l'ossature du réseau des trames vertes et bleues régionales. Enfin, Natura 2000 est un réseau humain s'appuyant sur la participation de tous les acteurs locaux qui définissent ensemble des mesures de gestion adaptées à la réalité de terrain.
En 2011, le réseau national Natura 2000 compte 1 753 sites et couvre près de 12,5 % du territoire métropolitain terrestre, soit environ 70 000 km^2. Ce réseau est maintenant stabilisé sur le domaine terrestre et ne devrait plus recevoir que des extensions marginales. Il a été complété sur les espaces marins et couvre ainsi plus de 4 millions d'hectares en mer. Dans la perspective du prochain état des lieux de 2012, l'objectif principal est de réussir la gestion des sites pour maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces. L'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire menée en 2007 en France a ainsi montré que les sites situés dans les domaines atlantique et continental (dont la Franche-Comté fait partie) sont dans un état de conservation plus défavorable que ceux situés sur les domaines alpin et méditerranéen. Le nombre de sites Natura 2000 n'a pas vocation à augmenter de façon significative en Franche-Comté. L'enjeu porte principalement sur l'amélioration de leur état de conservation.

Analyse

La Franche-Comté apporte une contribution notable au réseau Natura 2000. En effet, à la mi-2011, 15,4 % de son territoire relèvent de Natura 2000. Cette proportion est de 2,9 points plus élevée qu'en moyenne nationale (hors domaine maritime). Elle place ainsi la Franche-Comté au sixième rang des vingt-deux régions métropolitaines.

Superficie du territoire en sites terrestres Natura 2000

	Franche-Comté	France métropolitaine
Superficie des sites Natura 2000 (en %)	15,4	12,5
Nombre total de sites Natura 2000	71	1 753

Source : Muséum national d'Histoire naturelle (Inventaire national du Patrimoine naturel, septembre 2011)

Le réseau franc-comtois couvre 251 000 hectares, répartis sur 71 sites, dont 50 classés Zone Spéciale de Conservation (ZSC), au titre de la directive « Habitats », et 21 sites classés Zone de Protection Spéciale (ZPS), au titre de la directive « Oiseaux », les deux types de zones pouvant se chevaucher. Quatorze de ces sites sont communs à plusieurs départements francs-comtois et deux le sont même avec la Saône-et-Loire (Bresse jurassienne nord).

En superficie, les milieux naturels les plus représentés dans le réseau Natura 2000 franc-comtois sont d'abord les espaces boisés, notamment les grands massifs forestiers tels la forêt de Chaux, la Petite Montagne du Jura... Suivent ensuite les vallées alluviales, comme celles du Doubs et de la Saône ; les pelouses sèches et les landes (Petite Montagne du Jura, pelouses de la région vésulienne, celles de Champlitte...) ; les vallées karstiques (Lison, Dessoubre...) ; les grands secteurs d'étangs (plateau des Mille Étangs...) ; les tourbières et les zones humides d'altitude (tourbières de Remoray...) ; les grottes et les cavités.■

Le Réseau Natura 2000 en Franche-Comté

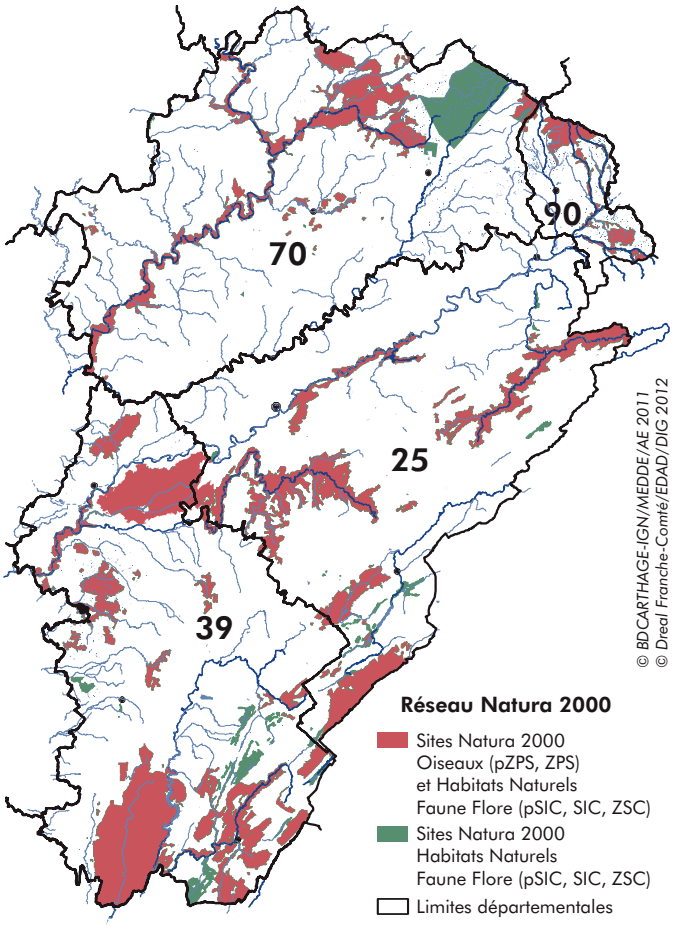

Pour en savoir plus

- Site internet du Muséum national d'histoire naturelle
- Site internet du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie
- Site internet de la Dreal de Franche-Comté

Mise à jour : septembre 2012

Indice d'abondance des oiseaux communs

Les oiseaux utilisent une grande variété d'habitats naturels et sont donc directement affectés par les perturbations des écosystèmes. Ils occupent de ce fait une fonction de bio-indicateur de l'état de conservation et de fonctionnement des écosystèmes, de la modification du paysage et du changement climatique.
Tout au long du 20e siècle, les effectifs d'un grand nombre d'espèces n'ont cessé de décliner, de telle sorte que plus du quart des espèces nichant en France métropolitaine sont considérées aujourd'hui comme menacées et sont inscrites sur une liste rouge. En Franche-Comté, 55 espèces, soit 31 %, sont menacées ou ont récemment disparu. Si la situation de certaines espèces patrimoniales s'améliore depuis une vingtaine d'années, grâce aux mesures de protection dont elles bénéficient, celle des espèces « communes », moins protégées, se dégrade. Leur suivi, mesuré par l'indice d'abondance des oiseaux communs depuis 1989, constitue ainsi l'une des clés pour comprendre les évolutions de la biodiversité ordinaire.
Cet indice est élaboré par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), dans son programme de « suivi temporel des oiseaux communs » (STOC).

Analyse

Selon leur type d'habitat privilégié, les espèces d'oiseaux communs sont réparties en quatre grands groupes : les espèces spécialistes des milieux agricoles, des milieux forestiers, des milieux bâtis, et les espèces généralistes dont l'abondance est distribuée de manière plus ou moins uniforme entre les habitats.
Selon la liste des espèces suivies dans l'aire biogéographique continentale (1) à laquelle appartient la Franche-Comté, les populations d'oiseaux communs semblent stables dans la région entre 2002 et 2010. Cette apparente stabilité reflète en réalité des évolutions divergentes selon les espèces et les quatre groupes. Les espèces généralistes progressent fortement (+17 % en neuf ans) tandis que les espèces spécialistes sont stables.
L'accroissement des espèces généralistes est plus élevé que celui observé en moyenne dans les autres régions continentales (+ 13 % entre 2001 et 2009). L'augmentation de ces espèces entraîne une homogénéisation de la faune aviaire commune au détriment des espèces plus spécialistes. Elle pourrait par ailleurs traduire une banalisation et/ou une dégradation des milieux (fragmentation, destruction d'habitats...).

Évolution de l'indice d'abondance des espèces d'oiseaux communs entre 2001 et 2009 dans l'aire biogéographique continentale

Unité : %

	Espèces généralistes	Espèces spécialistes des milieux		
		agricoles	forestiers	bâtis
Champagne-Ardenne	+ 22,5	– 3,7	+ 16,5	– 6,1
Limousin	+ 20,7	+ 21,3	+ 9,5	– 4,6
Rhône-Alpes	+ 19,9	+ 3,2	– 0,3	+ 40,6
Alsace	+ 17,7	– 39,4	– 6,7	+ 8,3
Franche-Comté *	**+ 17,2**	**– 1,5**	**– 2,9**	**+ 2,0**
Auvergne	+ 9,1	+ 9,5	+ 12,0	– 2,0
Lorraine	+ 9,0	– 12,8	– 7,2	+ 1,2
Bourgogne	+ 5,1	– 6	– 0,1	– 11,1
Ensemble des régions continentales	**+ 13,1**	**– 1,2**	**+ 1,8**	**+ 12,4**

* Les tendances pour la Franche-Comté sont établies entre 2002 et 2010, période connue la plus récente. Par ailleurs, l'échantillon régional suivi en 2001 était insuffisant.

Source : MNHN

Parmi ces espèces en augmentation en Franche-Comté, on trouve notamment le pigeon ramier, la corneille noire et la fauvette à tête noire.
Les effectifs des treize espèces spécialistes des milieux agricoles sont stables (– 1 %) entre 2002 et 2010, la progression de certaines espèces compensant la baisse des autres. Ainsi, la population de fauvette grisette tend à diminuer fortement, tandis que celle de la pie-grièche écorcheur a tendance à augmenter.
Les effectifs des milieux forestiers sont, eux aussi, quasiment stables en Franche-Comté (– 3 %), comme dans l'aire continentale. Toutefois, là encore, les variations sont disparates d'une espèce à l'autre. Ainsi, la population de pouillot fitis tendrait à s'accroître dans la région, cependant que celle de grives musiciennes diminuerait.
Enfin, en ce qui concerne les douze espèces des milieux bâtis, leur abondance observée en 2010 est proche de celle de 2002 (+ 2 %), contrairement aux données recueillies dans l'ensemble de la zone continentale (+ 12 %). Au sein de ce cortège d'espèces, les effectifs de serin cini et de chardonneret élégant reculent fortement, alors que ceux d'hirondelles de fenêtre explosent.
En Franche-Comté comme ailleurs, l'intensification des pratiques agricoles et la régression des prairies naturelles sont en partie responsables du déclin de nombreuses espèces. Les changements climatiques ont aussi une influence, en déplaçant vers le nord l'aire de répartition de certains oiseaux nicheurs, comme les passereaux.
Les espèces menacées d'oiseaux nicheurs sont répertoriées depuis 2008 dans une liste rouge. Cette liste est élaborée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Dans la région, les espèces menacées nichent principalement dans les « cœurs de biodiversité » : dépression du Haut-Doubs, Bresse, Basse vallée du Doubs, haute vallée de la Saône et affluents (Lanterne, Durgeon), basse vallée de l'Ognon, Combe d'Ain. On les retrouve également dans des secteurs secondaires comme la Haute Chaîne du Jura, la vallée de la Valouse, le val d'Épy, la vallée de la Vallière, le complexe Loue-Lison, les étangs du Territoire de Belfort, la haute vallée de l'Ognon et l'ensemble du cours de la Saône. De façon plus isolée, on peut détecter des lieux particuliers comme les alentours des grandes villes, certaines reculées, certains étangs, les basses vallées alluviales etc. Des réflexions sur ces derniers milieux seront approfondies dans le cadre de la déclinaison de la stratégie de création des aires protégées (SCAP) en Franche-Comté.■

Pour en savoir plus

- Site internet du réseau Vigienature:
- Site internet de la LPO de Franche-Comté
- Base Eider du site internet du Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie
- D. Pageaud, L'abondance des oiseaux communs, Datar, Observatoire des territoires, juin 2010

(1) L'aire biogéographique continentale s'étend en France métropolitaine sur les régions administratives de Champagne-Ardenne, Alsace, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Auvergne et Limousin.

Mise à jour : septembre 2012

Surface des aires protégées

Depuis près de 40 ans, un réseau d'aires protégées s'est progressivement mis en place en France. Ces aires protégées, territoires géographiquement délimités, permettent la conservation d'espèces ou de milieux naturels présentant une importance particulière ou menacés de dégradations. Le Grenelle de l'Environnement a mis en évidence la nécessité d'améliorer l'efficacité de ce réseau d'aires protégées. Une réflexion nationale pour définir une stratégie de création des aires protégées a donc été lancée : c'est la SCAP (Stratégie de Création des Aires Protégées).
Il n'y a pas d'objectif quantitatif (nombre de projets, surfaces...) dans les régions, mais, à l'échelle nationale, l'État s'est engagé à doubler la surface sous protection forte d'ici 10 ans, pour atteindre 2 % du territoire terrestre métropolitain.
La SCAP n'est pas une couche supplémentaire de protection, elle s'appuie sur les outils de protection réglementaire existants : les cœurs de parcs naturels nationaux (PNN), les réserves naturelles nationales (RNN), les réserves naturelles régionales (RNR), les réserves biologiques (intégrales ou dirigées) et les arrêtés de protection de biotope (APPB). Ces outils réglementaires ne doivent pas être confondus avec les outils contractuels ou fonciers (Natura 2000...).
La déclinaison régionale de la stratégie de création des aires protégées (SCAP) en Franche-Comté est mise en œuvre depuis début 2011. Sur la base d'une expertise régionale partagée par de nombreux acteurs, huit nouveaux projets de création d'aires protégées sont à l'étude. La réflexion se poursuit autour de cinq grands types de milieux : les milieux ouverts thermophiles, les basses vallées alluviales, les forêts, les lacs jurassiens, les milieux tourbeux et para-tourbeux.

Analyse

Les mesures de protection réglementaire sont encore relativement peu développées au regard de la richesse du territoire franc-comtois, même si le ratio en surface (1,8 % du territoire terrestre régional placé sous protection forte) est supérieur à celui de nombreuses régions. Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope constituent actuellement le dispositif majeur en Franche-Comté, les autres dispositifs étant peu développés. Créés dans une logique de réseau qui, de fait, intègrent des surfaces relativement importantes, ils permettent de placer 1,7 % du territoire régional sous protection forte contre 0,3 % au niveau national. Depuis 1982, 28 arrêtés ont été pris en Franche-Comté. Ils protègent 294 sites élémentaires appartenant à cinq grands réseaux : les falaises, corniches et pelouses (habitats d'oiseaux rupestres et flore patrimoniale) ; les grottes, mines et greniers (sites à chiroptères) ; les ruisseaux (hébergeant notamment l'écrevisse à pattes blanches) ; les zones humides ; les forêts d'altitude (abritant en particulier le grand tétras). Malgré la surface importante des APPB en Franche-Comté, ce dispositif reste limité. De nombreux milieux et espèces restent encore sans protection comme par exemple les vallées alluviales de la Saône et de l'Ognon. Plusieurs projets sont en cours d'instruction : basse vallée de la Savoureuse, marais de Saône, révision de l'APPB « pèlerin » du Jura pour inclure d'autres espèces d'oiseaux rupestres...
En 2011, la Franche-Comté compte sept réserves naturelles nationales et quatre régionales. Avec respectivement 0,19 % et 0,01 % du territoire régional couvert par ces deux mesures de protection, la Franche-Comté se situe bien en-dessous du niveau national (respectivement 0,31 % et 0,19 %). Près

d'une dizaine de projets de RNR (création ou renouvellement d'agréments) sont en cours de constitution ou d'instruction.
La part de la superficie couverte par les réserves biologiques gérées par l'Office National des Forêts est en revanche deux fois plus forte en Franche-Comté qu'en moyenne métropolitaine. Ceci s'explique notamment par l'étendue de la surface forestière en Franche-Comté, qui est la deuxième région forestière de métropole après l'Aquitaine.
Au-delà des mesures réglementaires, les acteurs régionaux, notamment l'État, la Région, les Départements, mais aussi le monde associatif, développent des programmes et des actions complémentaires visant la préservation du patrimoine naturel. Il s'agit par exemple des aires d'adhésion des parcs naturels nationaux, des parcs naturels régionaux, des zones humides d'intérêt environnemental particulier… Le réseau Natura 2000 contribue à développer ces actions de gestion concertée. Il couvre 15,4 % du territoire régional contre 12,5 % au niveau national.
La Franche-Comté est dépourvue de parc naturel national. En revanche, elle partage deux parcs régionaux avec des régions voisines. Ainsi, le PNR du Haut-Jura s'étend sur la Franche-Comté et Rhône-Alpes, tandis que celui des Ballons des Vosges est commun avec l'Alsace et la Lorraine. La surface de ces PNR couvre 11,6 % du territoire régional en 2011. Un nouveau parc régional sur le secteur du pays horloger est en projet, concomitamment avec un projet de PNR côté suisse. Un nouveau parc interrégional avec la Champagne-Ardenne et la Lorraine dans le nord de la Haute-Saône est également à l'étude.
Avec le bassin du Drugeon, la Franche-Comté dispose d'une zone humide reconnue « d'importance internationale » par la convention de Ramsar (1971).

Les aires protégées en Franche-Comté

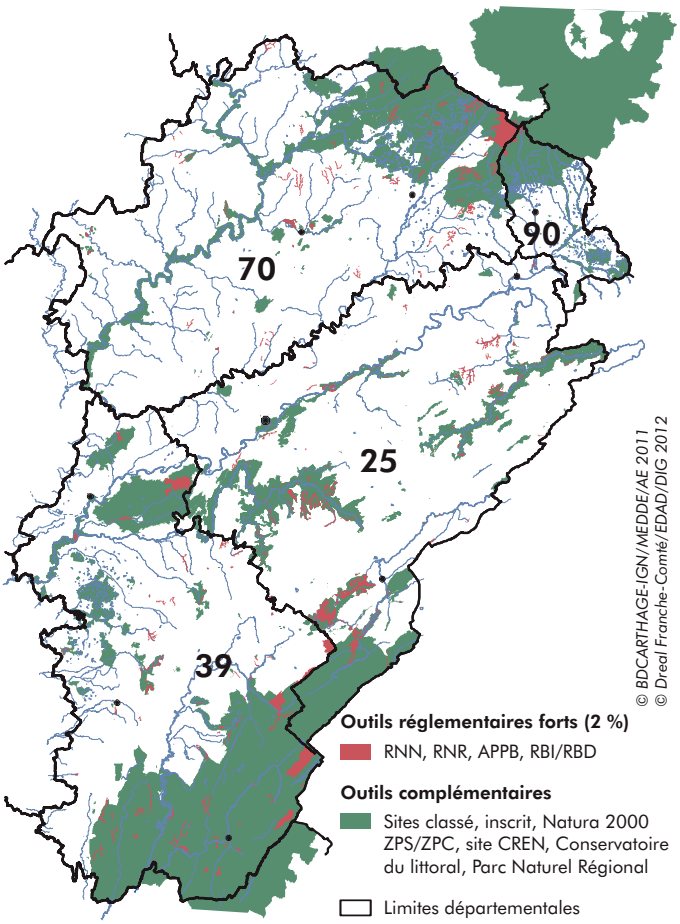

Elle se situe néanmoins en-dessous de la moyenne nationale pour les surfaces disposant d'un engagement international.
Elle se distingue par ailleurs pour la part qu'occupent les sites en maîtrise foncière du conservatoire régional des espaces naturels (CREN) dans le territoire régional : 0,14 % en 2011 pour 0,02 % en France métropolitaine. Pour les sites en gestion contractuelle du CREN, leur part se situe dans la moyenne nationale.■

Pour en savoir plus

- Site internet du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie
- Site internet de la Dreal de Franche-Comté
- Base cartographique Carmen du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie
- Inventaire national du patrimoine naturel du Museum national d'histoire naturelle
- Site internet des réserves naturelles de France
- Site internet de la fédération des parcs naturels régionaux de France

Mise à jour : septembre 2012

La part des masses d'eaux en bon état

L'eau est une source ou un milieu de vie pour l'homme, les espèces animales et végétales, et un fluide essentiel aux activités économiques. Les milieux aquatiques sont aussi le réceptacle des rejets liquides des villes, industries et activités agricoles.
La protection à long terme des ressources en eau est ainsi une condition essentielle de développement durable. Une eau « en bon état » est en effet nécessaire pour assurer un fonctionnement durable des écosystèmes et satisfaire les usages.
La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) fixe un objectif de résultats : le bon état pour tous les milieux aquatiques en 2015, sauf exemption motivée avec un report de délai à 2021 ou 2027 et/ou un objectif moins strict pour un des paramètres. Des dérogations peuvent en effet être autorisées pour des raisons économiques, quand les coûts nécessaires pour atteindre le bon état sont disproportionnés au regard des bénéfices attendus sur le milieu, des raisons techniques, quand il n'existe pas de technique efficace connue, ou quand les temps de préparation technique et de réalisation des actions sont trop longs au regard de l'échéance de 2015, ou pour des raisons liées aux conditions naturelles, quand le temps de réaction du milieu nécessaire pour que les mesures produisent un effet favorable dépasse l'échéance de 2015.
En France, la mise en œuvre de la DCE s'effectue au travers des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), établis par chaque comité de bassin. La Franche-Comté fait partie du bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Le SDAGE se décline à l'échelle des bassins versants au travers de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et de contrats de rivières.
L'état d'une masse d'eau est qualifié, pour les eaux superficielles, par l'état écologique et l'état chimique et, pour les eaux souterraines, par l'état quantitatif et chimique. Il s'agit d'un indicateur synthétique, estimé selon une méthode précise (arrêté ministériel du 25 janvier 2010 pour les eaux superficielles), reposant sur un ensemble fini de paramètres. L'état écologique est estimé à partir d'éléments de qualité principalement biologiques (animaux et végétaux) et physico-chimiques (phosphore, nitrate, pH…). L'état chimique est évalué en mesurant la concentration d'une quarantaine de substances chimiques dangereuses (métaux lourds, pesticides, polluants industriels...) dans le milieu aquatique. La qualification de l'état des eaux est effectuée à l'échelle de la masse d'eau d'après des paramètres mesurés dans le cadre des réseaux de surveillance. En l'absence de mesures, l'état des eaux peut être également apprécié à partir des pressions s'exerçant sur les masses d'eau.

Analyse

La région Franche-Comté est concernée par trois grands sous-bassins : celui du Doubs et pour partie ceux de la Saône et du Haut-Rhône.

Le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines est assuré par le réseau de contrôle de surveillance (RCS). Ce réseau, mis en place en 2007, comprend

1 500 sites pérennes au niveau national sur des cours d'eau et sur des plans d'eau (>50 ha). Il est réparti sur l'ensemble du territoire et permet de disposer d'un suivi des milieux aquatiques sur le long terme. En complément, le réseau de contrôle opérationnel (RCO) permet le suivi des masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015.
Pour la Franche-Comté, le nombre de masses d'eau, de points de contrôle et les objectifs pour 2015 sont les suivants, tenant compte des dérogations autorisées par la DCE :

Objectifs 2015 pour la qualité des eaux en Franche-Comté

	Nombre de masses d'eau	Nombre de points de Contrôle	Objectifs pour 2015
Masses d'eaux superficielles	334	90	70 % bon état écologique 89 % bon état chimique
Plans d'eau (>50ha)	19	15	63 % bon état écologique 100 % bon état chimique
Masses d'eaux souterraines	29	79	100% bon état quantitatif 90% bon état chimique

Source : agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

L'indicateur du bon état des eaux n'est actuellement pas disponible au niveau des sous bassins.
À l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, concernant les eaux superficielles, 46 % des 396 cours d'eau contrôlés en 2009 présentent un bon état. Parmi les 22 plans d'eau inspectés, 10 atteignent un bon état. La situation du bassin Rhône Méditerranée ne se démarque pas de la situation nationale, de telle sorte que l'objectif national d'une eau en bon état en 2015 semble difficile à atteindre.
Le bon état des eaux correspond aux conditions permettant le bon fonctionnement des processus écologiques, en particulier la présence et le maintien des communautés aquatiques, floristiques et faunistiques. Le bon état assume de fait un certain niveau d'activité humaine et garantit un certain équilibre entre activités et usages. Les stations présentant des états moyens à mauvais sont principalement situées sur les cours d'eau nord alpins impactés par l'énergie hydraulique, dans les zones où prédomine l'agriculture intensive (bassin de la Saône, vallée du Rhône, Lauragais), ainsi que dans les zones fortement soumises à l'urbanisation (pourtour méditerranéen).
Les causes principales de dégradation de la qualité de la faune et de la flore aquatique sont liées aux altérations physiques des rivières (régimes hydrauliques et morphologiques modifiés) et à la pollution par les micropolluants (pesticides, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, PolyChloroBiphényls...). Un large secteur du Doubs est particulièrement touché par la contamination aux Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), composés provenant de la combustion des matières fossiles pour la production d'énergie, chauffage, transport, dont l'origine majoritairement diffuse et atmosphérique est difficilement identifiable.
En ce qui concerne les eaux souterraines, 85 % des points de contrôle présentent un bon état chimique en 2009. En Franche-Comté, les eaux souterraines sont très sensibles aux pollutions en raison de la nature géologique du territoire. En effet, les trois quarts de la région se situent sur un réseau karstique, assurant un faible rôle filtrant et une rapidité de circulation. Plusieurs points de contrôle situés sur les plateaux de Haute-Saône, dans le Territoire de Belfort et dans le Jura présentent en 2009 un état chimique médiocre. ■

Pour en savoir plus

- Site internet de la Dreal de Franche-Comté
- Site internet de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- D. Pageaud, L'état des peuplements piscicoles, Datar, Observatoire des territoires, mai 2012

Mise à jour : septembre 2012

Évolution de l'artificialisation du territoire

L'artificialisation croissante du territoire par l'extension des zones urbaines et des infrastructures de transport a de nombreuses incidences sur l'environnement. Tout d'abord, elle entraîne des pertes de ressources naturelles et agricoles. Elle induit ensuite une imperméabilisation des sols, qui perturbe l'épuration des polluants (concentration des ruissellements de surface chargés de contaminants vers les cours d'eau) et accroît le risque d'inondation et l'érosion. L'artificialisation amplifie aussi la fragmentation paysagère avec ses effets néfastes sur la biodiversité (restriction des échanges de populations vivantes, difficultés pour certaines espèces d'accomplir leurs cycles de vie...). Enfin, elle peut conduire à des tensions foncières et à des conflits d'usage entre les activités agricoles, l'habitat et le développement économique.
En France métropolitaine, l'artificialisation des sols a augmenté de 3 % entre 2000 et 2006. Les surfaces urbanisées se sont accrues de 2,1 %, tandis que la population progressait de 4,3 %. L'artificialisation se fait essentiellement au détriment des espaces agricoles.
L'objectif d'économiser le foncier et de lutter ainsi contre l'étalement urbain et la régression des surfaces agricoles et naturelles est pris en compte dans les politiques publiques régionales, notamment dans le schéma régional de cohérence écologique, le schéma régional de développement et d'aménagement durable du territoire et les documents d'urbanisme (schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme notamment). Avec l'obligation de présenter un bilan de l'artificialisation des terres au cours des dix dernières années, de fixer des objectifs de limitation des consommations à venir et de réaliser un suivi régulier de leur mise en œuvre, le rôle des documents d'urbanisme est d'ailleurs renforcé par la loi Grenelle 2, et la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Analyse

Les surfaces artificialisées recouvrent les espaces construits (y compris les espaces verts urbains, mines, carrières, décharges...) et les réseaux de transport, par opposition aux terres agricoles et aux milieux naturels (terrestres et aquatiques).
La Franche-Comté reste une région relativement moins artificialisée que la moyenne nationale. En 2006, les espaces artificialisés occupent 4,6 % de la Franche-Comté, soit 75 500 hectares, contre 5,1 % en moyenne en France métropolitaine.
Le tissu urbain (bâtiments, voirie) représente 83 % de l'espace artificialisé de Franche-Comté (pour 76 %

Progression de l'artificialisation et évolution de la population en France métropolitaine entre 2000 et 2006

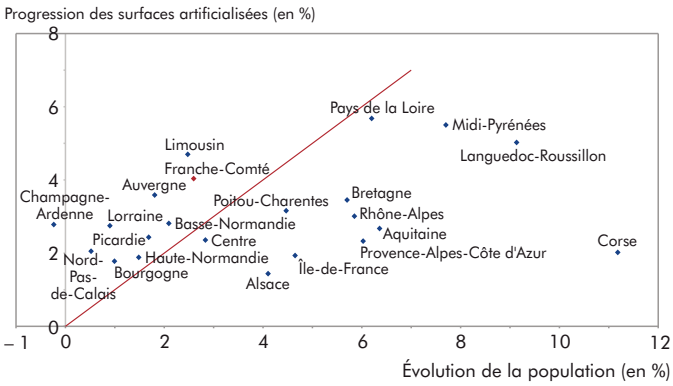

Sources : Insee (Estimations de population) - SOeS (CORINE Land Cover)

Évolution de l'artificialisation du territoire par type, entre 2000 et 2006

	Franche-Comté		France métropolitaine	
	Surface en 2006 (en ha)	Évolution 2000-2006 (en %)	Surface en 2006 (en ha)	Évolution 2000-2006 (en %)
Tissu urbain	62 288	+ 2,5	2 135 340	+ 2,1
Zones industrielles et commerciales	7 113	+ 9,4	340 802	+ 7,2
Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	997	+ 72,3	45 540	+ 19,3
Zones portuaires et aéroports	1 332	0,0	56 321	+ 1,2
Carrières, mines, chantiers, décharges	2 381	+ 15,4	102 239	+ 6,7
Espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs	1 344	+ 6,6	134 580	+ 1,4
Total de la surface artificialisée	**75 454**	**+ 4,0**	**2 814 823**	**+ 3,0**

Source : SOeS (CORINE Land Cover)

en France métropolitaine). La part occupée par les zones industrielles et commerciales s'établit quant à elle à 9 % (12 % en moyenne métropolitaine). Le reste est constitué des infrastructures de transport, mines, carrières, décharges, chantiers et espaces verts.
Le développement urbain en Franche-Comté s'exerce davantage par la poursuite de la périurbanisation autour des pôles urbains que par une densification des pôles eux-mêmes. Cette périurbanisation entraine une augmentation du tissu urbain sous forme d'habitat individuel principalement, mais aussi une progression des zones industrielles et commerciales consommatrices d'espaces et de réseaux de transport. Entre 2000 et 2006, l'artificialisation du territoire franc-comtois progresse ainsi plus rapidement que la population (+ 4 % contre + 3 %).■

Part des espaces artificialisés dans les régions métropolitaines en 2006

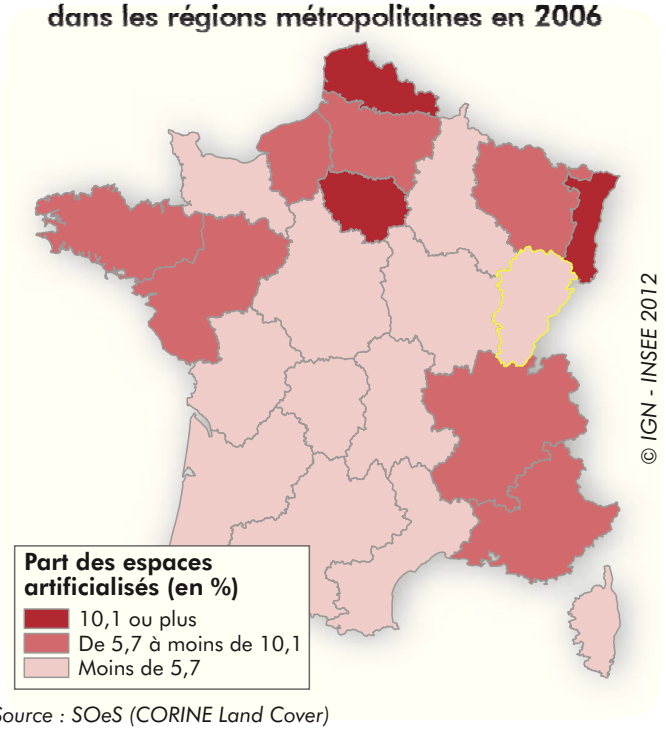

Source : SOeS (CORINE Land Cover)

Pour en savoir plus

- Site internet du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie
- Site internet du Service de l'observation statistique du ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie
- D. Pageaud, Les espaces artificialisés, Datar, Observatoire des territoires, octobre 2009
- Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure, SoeS, la revue du CGDD, mars 2012

Mise à jour : juin 2013

Enjeux et indicateurs

Assurer le bien-être de tous, en luttant contre toutes les formes d'exclusion

Assurer de « bonnes » conditions de vie aux individus est l'exigence première à satisfaire pour garantir la pérennité et le développement d'une société. Cela implique un accès pour tous aux biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, logement, ...), aux droits sociaux, à l'éducation et à l'emploi.

Depuis le premier programme national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adopté en 1998, la France poursuit une politique transversale d'actions qui se traduit par des plans nationaux pluriannuels. En conclusion de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui s'est tenue en décembre 2012, un nouveau plan quinquennal a été adopté en janvier 2013. Il s'articule autour de trois axes : réduire les inégalités et prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion, coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs. Il s'accompagne des objectifs suivants :

- revaloriser le revenu de solidarité active (RSA) socle de 10 % d'ici à 2017 en plus de l'indexation annuelle sur l'inflation ;
- réformer le RSA activité, dédié aux travailleurs précaires, avec la prime pour l'emploi ;
- aider les jeunes en grande difficulté d'insertion en leur permettant d'accéder à la fois à un contrat d'un an renouvelable et à une garantie de ressource d'un niveau équivalent au RSA ;
- soutenir les familles précaires en leur facilitant l'accès aux crèches et cantines scolaires, en revalorisant l'allocation de soutien familial et le complément familial, et en élargissant l'accès aux soins avec notamment la révision du plafond de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire. Cette mesure devrait permettre à 500 000 personnes supplémentaires d'en bénéficier ;
- faciliter l'accès au logement en construisant 150 000 logements sociaux par an ;
- lutter contre le surendettement en créant un registre national des crédits aux particuliers et un observatoire de l'inclusion bancaire ;
- réformer la gouvernance de l'action sociale en changeant les pratiques, dans le sens d'une meilleure coordination des différents acteurs, publics, associatifs et privés, autour de l'accompagnement des personnes.

La territorialisation des principes d'actions est prévue dans le cadre de ce plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Elle vise à décliner ces différents principes sur l'ensemble des territoires français, en prenant en compte leurs spécificités (quartiers populaires, zones rurales délaissées...).
Au travers des lois de décentralisation les collectivités territoriales sont des responsables essentiels du champ social dans lequel interviennent également de façon importante les associations et les organismes sociaux. Par sa nature même de garant de l'intérêt général, l'État reste le fédérateur légitime de projets et d'actions concourant à la cohésion sociale.

Connaître pour agir : des indicateurs au service des politiques sociales et territoriales

Au cours des dernières années un travail continu d'amélioration des indicateurs et des outils d'observation a été mené. Toutefois, choisir les indicateurs les plus adaptés à l'appréhension de la pauvreté et des inégalités sociales et territoriales n'est pas chose aisée. D'une part, les inégalités revêtent un caractère multidimensionnel, difficile à synthétiser au travers des indicateurs. D'autre part, seuls les aspects quantifiables des inégalités et faisant l'objet de dispositifs de recueil statistique peuvent être mesurés.

Les indicateurs retenus

Les onze indicateurs retenus abordent des aspects transversaux illustrant le contexte régional sur le thème de la cohésion sociale et territoriale :

- Accessibilité à 29 services et commerces
- Taux de dépendance économique des personnes âgées
- Écarts de salaires hommes-femmes
- Part des emplois salariés dans la sphère de l'économie sociale
- Part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié
- Capacité et fréquentation touristique
- Part des personnes handicapées en emploi dans la population en emploi
- Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)
- Disparité des niveaux de vie de la population
- Taux de chômage
- Taux de pauvreté.■

Mise à jour : juin 2013

Accessibilité à 29 services et commerces

L'accès aux équipements et aux services est à plusieurs titres au cœur du développement durable. En premier lieu, il influe sur la qualité de vie quotidienne des usagers. Les disparités territoriales d'accès aux services constituent à cet égard une certaine forme d'inégalité entre les habitants. Par ailleurs, l'éloignement de la population par rapport aux différents services multiplie le nombre de déplacements, notamment en voiture, avec des effets néfastes sur l'environnement. Ces dernières décennies, le développement de l'automobile a facilité l'accès aux équipements. Dans un contexte de vieillissement de la population, de renchérissement du coût de l'énergie et d'efforts de limitation des rejets de gaz à effet de serre, il est indispensable de confronter la répartition actuelle des équipements à une hypothèse de mobilité automobile réduite pour en évaluer l'accessibilité future. De plus, une meilleure proximité de l'offre de services pourrait dès à présent favoriser des pratiques de mobilité plus durables.
L'attractivité et la cohésion des territoires passent aussi par un accès aux équipements et services nécessaires à une bonne qualité de vie, l'éloignement d'un équipement n'étant pas perçu de la même façon suivant le mode de transport utilisé pour y accéder. Les populations se déplacent pour vivre dans des communes de plus en plus éloignées des pôles urbains, à la recherche de logements plus spacieux et moins onéreux tandis que l'emploi reste concentré dans les pôles. Cette nouvelle répartition géographique peut conduire les actifs à chercher les équipements au plus près de leur lieu de travail et non de leur domicile. L'objectif est donc d'organiser des pôles de vie accessibles à tous. L'indicateur retenu donne le temps moyen nécessaire pour accéder à un « panier » de 29 commerces et services principalement de la gamme intermédiaire, c'est-à-dire d'usage courant, sans être de proximité. Le temps est calculé, d'une part, pour chaque individu et pour chaque service comme le temps nécessaire en automobile pour se rendre de sa commune de résidence à la commune disposant de ce service, la plus proche de son lieu de domicile, et, d'autre part, du trajet du domicile au lieu de travail pour ceux qui ont un emploi. Le temps est calculé aux heures creuses dans le premier cas et aux heures de pointes dans le second. Le distancier utilisé indique une distance par la route entre les chefs-lieux de commune (en heure creuse). On considère donc que la distance d'accès est nulle pour les habitants qui résident dans une commune équipée ou qui possèdent l'équipement sur leur lieu de travail. L'indicateur sous estime donc le temps d'accès aux équipements, le biais dépendant de la densité du tissu urbain.

Analyse

En Franche-Comté en 2009, au plus proche de son domicile et aux heures creuses, il faut 11,5 minutes en moyenne pour accéder à un « panier » de 29 commerces et services d'usage courant contre 7,5 minutes en moyenne métropolitaine. Aux heures pleines, au plus proche du trajet domicile-travail, il faut 9,5 minutes pour les atteindre dans la région contre 6,4 minutes en moyenne métropolitaine.

Temps moyen d'accessibilité de la population aux services en 2009 (en minutes)

	Aux heures creuses et au plus près du domicile	Aux heures pleines et au plus près du trajet domicile-travail
Franche-Comté	**11,5**	**9,5**
France de province	8,7	7,3
France métropolitaine	7,5	6,4

Sources : Insee (Recensement de la population 2009, Base permanente des équipements 2011) - Inra (UMR1041 CESAER - Distancier Odomatrix 2008)

L'écart est marqué entre départements comtois : 7 minutes en moyenne dans le Territoire de Belfort (aux heures creuses, au plus proche du domicile), 10 minutes dans le Doubs et 14 minutes dans le Jura et la Haute-Saône. Les temps d'accès sont plus courts dans le Territoire de Belfort très urbanisé ; ils sont plus importants en Haute-Saône, département plus rural. Dans le Doubs et le Jura, les temps d'accès moyens sont faibles dans les zones de plaine et augmentent dans les zones de montagne.■

Temps moyen d'accessibilité de la population aux services aux heures pleines au plus proche du domicile en 2009

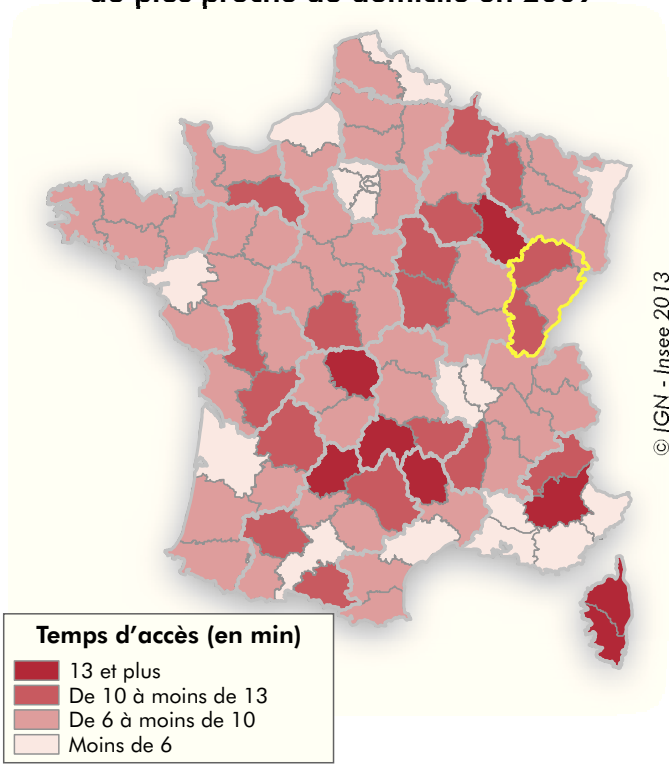

Sources : Insee (Recensements de la population 2009 [exploitation principale], Base permanente des équipements 2011) - Inra (UMR1041 CESAER - Distancier Odomatrix 2008)

Temps moyen d'accessibilité de la population aux services aux heures creuses au plus proche du domicile en 2009

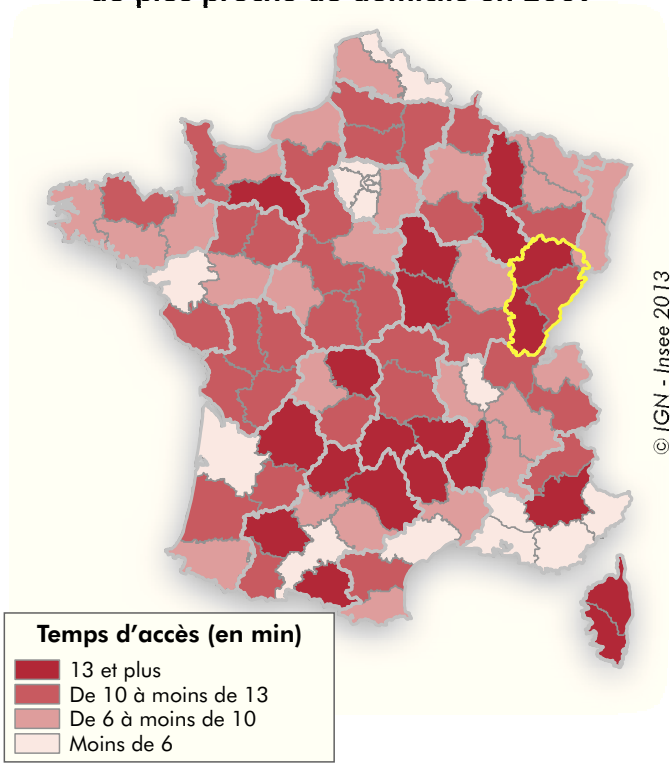

Sources : Insee (Recensements de la population 2009 [exploitation principale], Base permanente des équipements 2011) - Inra (UMR1041 CESAER - Distancier Odomatrix 2008)

Pour en savoir plus

- Lebeau Y., Piquerey N., Quillery P., « Jura : un département rural disposant d'un réel potentiel d'attractivité », Insee Franche-Comté, *L'essentiel* n° 117 , octobre 2009
- Structuration et organisation du territoire in « Franche-Comté : de multiples atouts pour une région dont l'affirmation doit être renforcée » Insee Franche-Comté, *L'essentiel* n° 131, juin 2011

Mise à jour : juin 2013

Taux de dépendance économique des personnes âgées

Le taux de dépendance économique des personnes âgées permet d'appréhender la charge que représente la proportion de personnes âgées par rapport à la population en âge de travailler. Il reflète la pression potentielle sur les dépenses publiques résultant de la structure par âge de la population. À l'horizon 2030, le vieillissement de la population n'affectera pas les territoires français de la même manière. Au-delà de la question de l'effort de redistribution national, cet indicateur permet d'envisager le rôle des transferts sociaux dans l'économie territoriale et la dynamique des territoires, et les efforts spécifiques liés à la satisfaction des besoins des retraités. En matière d'aménagement du territoire, l'indicateur pointe donc un enjeu de développement, car les retraites constituent un revenu pour les territoires. Il pose aussi la question de l'implantation de structures d'accueil et de services de santé accessibles sur tout le territoire ainsi que du développement des services à la personne dans un contexte de diminution de la part de la population en âge de travailler.

Analyse

Le taux de dépendance économique des personnes âgées est le rapport entre la population âgée de 65 ans ou plus et celle âgée de 15 à 64 ans. Il permet d'apprécier le poids des solidarités intergénérationnelles entre la population en âge de travailler et les plus âgés.

En 2009, en Franche-Comté le taux de dépendance est légèrement inférieur à celui de la France de province. On compte 26,6 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes en âge de travailler en Franche-Comté contre 27,7 en France de province. Par importance décroissante du taux de dépendance, la Franche-Comté occupe le 17e rang sur 22 régions métropolitaines en 2009 (20e rang sur 22 en 1999).

En 2009, le Jura et la Haute-Saône présentent structurellement une dépendance économique plus marquée que le Doubs et le Territoire de Belfort.

Taux de dépendance économique (%)

	1999	2009	Projection 2030
Franche-Comté	**24,1**	**26,6**	**41,4**
France de province	26,0	27,7	42,1
France métropolitaine	24,4	25,9	39,4

Source : Insee (Recensements de la population)

Taux de dépendance économique des départements en 2009

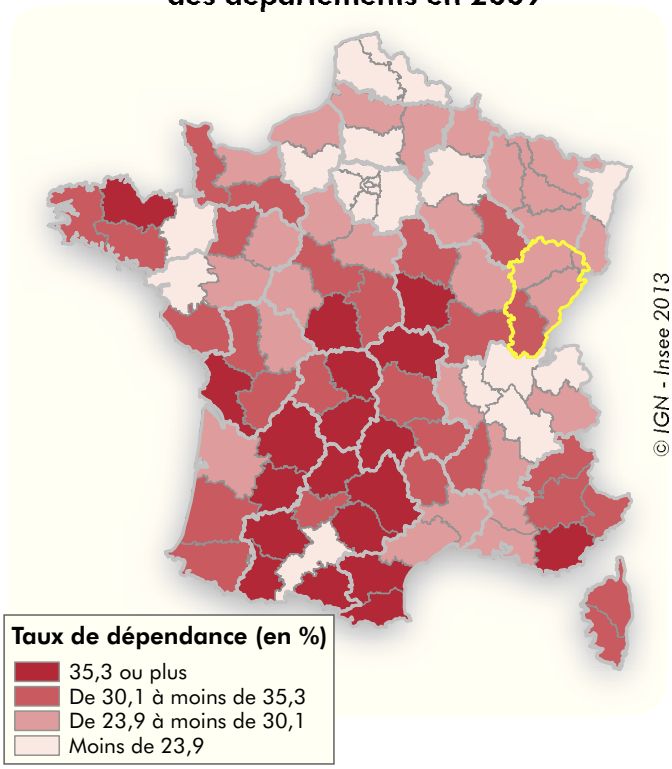

© IGN - Insee 2013

Source : Insee (Recensement de la population 2009)

Taux de dépendance économique (%)

	1999	2009	Projection 2030
Doubs	21,2	24,4	37,4
Jura	29,0	30,8	48,5
Haute-Saône	26,7	28,8	45,6
Territoire de Belfort	21,9	24,0	37,5

Source : Insee (Recensements de la population)

On compte 30,8 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes en âge de travailler dans le Jura, 28,8 en Haute-Saône, 24,4 dans le Doubs et 24,0 dans le Territoire de Belfort.

L'arrivée aux âges élevés des générations du baby-boom ainsi que les gains d'espérance de vie modifient la structure de la population française. Si les tendances démographiques en matière de fécondité, mortalité et migrations se prolongent, le taux de dépendance pourrait augmenter de 15 points en Franche-Comté d'ici à 2030 pour atteindre 41 %. La part des 65 ans ou plus s'accroitrait de 7,5 points et représenterait le quart de la population franc-comtoise quand la part des 15 à 64 ans reculerait dans le même temps de 6,3 points.

Au sein de la région, les écarts déjà présents pourraient se creuser entre les départements. Ainsi, la Haute-Saône et le Jura, compteraient près d'une personne de 65 ans ou plus pour deux personnes en âge de travailler (respectivement 49 % et 46 %). Ce taux serait plus faible dans le Doubs (37 %) et le Territoire de Belfort (38 %).■

Pour en savoir plus

- Lebeau Y. , Mirault A., « Projections de population à l'horizon 2040 - À partir de 2030, la croissance de la population franc-comtoise dépendra principalement de l'attractivité de la région », Insee Franche-Comté, *Info web* n° 73, décembre 2010
- Dabet G., Lebeau Y., « Dans trente ans, la Franche-Comté compterait deux fois plus d'octogénaires », Insee Franche-Comté, *Info web* n° 74, janvier 2011
- Blanpain N., Chardon O., « Projections de population à l'horizon 2060 », *Insee Première* n° 1320, octobre 2010

Mise à jour : juin 2013

Écarts de salaires hommes-femmes

Le développement durable suppose l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les différents domaines de la vie sociale. En France, l'égalité entre les hommes et les femmes est inscrite dans le préambule de la Constitution. Par delà cette égalité en droit, des inégalités entre les genres sont toujours constatées dans tous les secteurs de la vie sociale, de la sphère domestique à la sphère professionnelle, en dépit d'une participation croissante des femmes au marché du travail et d'améliorations en matière de qualification des emplois occupés et de rémunération. Les inégalités salariales entre les hommes et les femmes sont emblématiques des inégalités professionnelles. Pour des raisons liées à l'histoire et au fonctionnement des organisations et des mondes professionnels, les femmes, à compétences égales, accèdent plus difficilement que les hommes à des postes à responsabilités, et donc à des salaires plus élevés. D'autre part, les femmes sont parfois « freinées » dans leur carrière professionnelle (temps partiel, périodes d'inactivité), notamment pour des questions d'arbitrage entre sphère privée et professionnelle. Les écarts de salaire se répercutent au niveau des retraites perçues par les femmes puisque, à caractéristiques identiques, le niveau moyen des retraites perçu par les femmes est inférieur à celui des hommes.
La loi sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes de mars 2006 prévoit d'une part de supprimer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes d'ici à 2010 par le biais de négociations notamment dans les entreprises. D'autre part, elle vise à favoriser l'activité féminine, en offrant les conditions d'une meilleure articulation entre vie familiale et professionnelle.

Analyse

En 2010 en Franche-Comté, le salaire net horaire moyen des femmes est inférieur de 19,6 % à celui des hommes. À cette date, les hommes gagnent en moyenne 13,1 € net de l'heure contre 10,5 € pour les femmes.
La Franche-Comté se classe cinquième parmi les 22 régions métropolitaines pour l'importance de l'écart de salaires entre les femmes et les hommes. Cette situation résulte de salaires horaires masculins relativement élevés et de salaires féminins relativement faibles dans la région. En 2010, la Franche-Comté, se classe au 10e rang sur 22 pour le niveau du salaire masculin et au 18e rang sur 22 pour celui du salaire féminin.
Les niveaux de salaires horaires hommes et femmes dans la région s'expliquent essentiellement par la structure socioéconomique. Les plus fortes rémunérations pour les salariés francs-comtois semblent provenir de la spécialisation industrielle de la région et de la présence légèrement plus marquée de la fonction publique.
Les ouvrières franc-comtoises, qualifiées ou non qualifiées sont plus présentes et les femmes cadres moins présentes qu'en moyenne métropolitaine. La

Salaire net horaire moyen (en € en 2010)

	Femmes	Hommes	Écart Femmes-Hommes (en %)
Franche-Comté	**10,5**	**13,1**	**– 19,6**
France de province	10,9	13,3	– 18,1
France métropolitaine	11,7	14,4	– 19,1

Source : Insee (DADS 2010)

part des professions intermédiaires est également plus faible dans la région. Les femmes sont minoritaires dans les catégories socioprofessionnelles les plus rémunératrices (cadres et professions intermédiaires). En revanche, près de huit employés sur dix sont des femmes. Enfin, les ouvrières sont majoritairement non qualifiées contrairement aux ouvriers dont les trois quarts sont qualifiés.

Quel que soit le sexe, plus l'âge du salarié est élevé, plus le salaire horaire net moyen est important. Cette évolution reflète à la fois l'influence de l'ancienneté sur le salaire, mais aussi une plus forte proportion de cadres aux âges les plus élevés. En Franche-Comté comme en France, l'accès aux postes d'encadrement est souvent plus facile pour les hommes. Cela explique en partie le fait que l'écart de salaire observé entre les femmes et les hommes augmente avec l'âge. Dans la région, chez les moins de 25 ans, le salaire net horaire moyen des femmes en 2010 est inférieur de 9 % à celui des hommes. Chez les salariés âgés de plus de 50 ans, l'écart est de 26 %.■

Écarts de salaires horaires nets moyens Femmes / Hommes en 2010

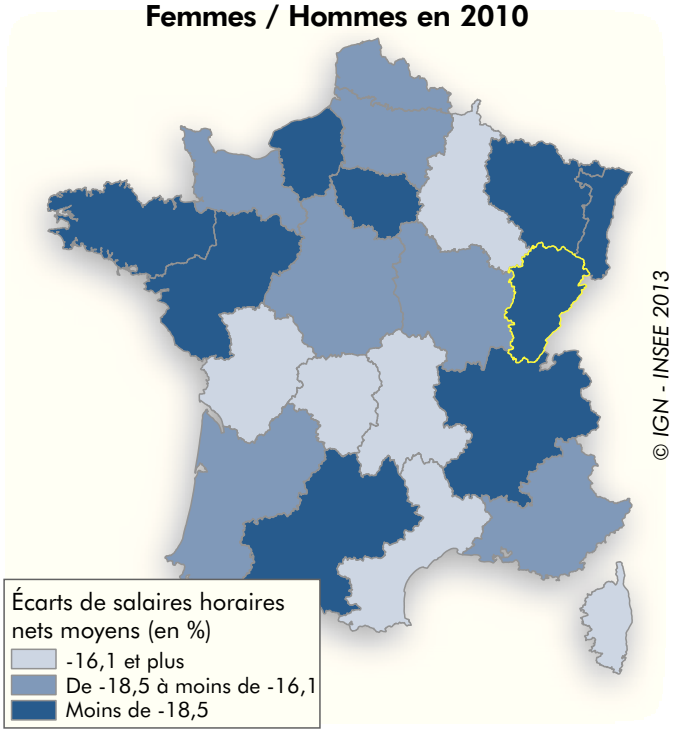

Source : Insee (DADS 2010)

Pour en savoir plus

- Dossier « Indicateurs d'inégalité sociale », Insee
- Revenus, niveaux de vie in « Femmes et Hommes - Regards sur la parité », *Insee Références*, édition 2012
- Piquerey N., « Femmes en Franche-Comté : vie familiale et situation professionnelle fortement liées », Insee Franche-Comté, *L'essentiel* n° 122, juillet 2010
- Guichard C., « Des écarts de salaires hommes-femmes relativement élevés en Franche-Comté », Insee Franche-Comté, *Info web* n° 15, mars 2006

Mise à jour : juin 2013

Part des emplois salariés dans la sphère de l'économie sociale

L'économie sociale et solidaire (ESS), telle qu'elle a été définie lors de la deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité en 2001, est « un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen ».
L'économie sociale se définit généralement par les statuts des organisations qui la composent : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Les entreprises de l'économie sociale sont avant tout des sociétés de personnes qui partagent un ensemble de valeurs communes éthiques fortes : liberté d'adhésion, gestion démocratique et désintéressée (une personne = une voix, non-rétribution individuelle des profits), primauté du service rendu sur la marchandise. Leur existence témoigne que, dans la société française, il est possible d'entreprendre autrement que dans le secteur privé à but lucratif ou le secteur public. Acteurs du système productif, les établissements de l'économie sociale participent à la création de richesses, d'activités et d'emplois dont le champ est essentiellement local.
L'économie sociale couvre un large champ d'activités. Elle est avant tout présente dans des activités de services telles le social, le médico-social et le sanitaire auprès des personnes âgées, personnes handicapées, jeunes et personnes en situation de précarité au travers de maisons de retraite, foyers de vie, établissements de santé et organismes d'insertion, mais aussi l'enseignement, les loisirs et le sport, la banque, l'assurance et la santé.
Afin de mieux identifier, mesurer et analyser l'économie sociale et solidaire, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Franche-Comté est engagée depuis 2005 dans une démarche d'observation régionale afin d'orienter les choix stratégiques des pouvoirs publics en matière de soutien au développement de l'ESS.

Analyse

En 2010, l'économie sociale regroupe 44 600 postes salariés en Franche-Comté. Ils représentent 12,1 % de l'ensemble des emplois salariés, soit une part supérieure à celle observée en moyenne en France métropolitaine (10,3 %). La Franche-Comté occupe le 7e rang sur 22 régions métropolitaines par ordre décroissant selon ce critère.

Part des emplois salariés dans la sphère de l'économie sociale au 31/12/2010

Région	Effectif	Part dans l'ensemble des emplois salariés (en %)
Franche-Comté	44 643	12,1
France de province	1 903 872	11,4
France métropolitaine	2 290 176	10,3

Source : Insee (Clap 2010)

Densité des postes salariés de l'économie sociale pour 10 000 habitants en 2010

Région	Densité pour 10 000 habitants
Franche-Comté	382,1
France de province	375,2
France métropolitaine	366,6

Source : Insee (Clap 2010)

En 2005, l'emploi salarié dans la sphère de l'ESS représentait 10,4 % des emplois en Franche-Comté contre 9,6 % en France métropolitaine. La progression du poids de l'ESS dans l'économie régionale s'explique à la fois par l'augmentation de l'emplois dans la sphère de l'ESS sur la période et par la baisse de l'emploi dans les autres secteurs d'activité, la Franche-Comté étant l'une des régions les plus fortement touchées par la crise économique de 2008-2009.

En prenant en compte la taille de la population régionale, la densité de postes salariés dans l'économie sociale pour 10 000 habitants est supérieure en Franche-Comté (382) à la moyenne métropolitaine (367) et à celle de la France de province (375). La Franche-Comté se classe ainsi au 8e rang sur 22 par ordre décroissant selon ce critère. Ce classement confirme l'importance de l'économie sociale au sein des activités économiques de la région.

En Franche-Comté comme au niveau national, les associations sont les structures qui concentrent le plus d'emplois dans la sphère de l'économie sociale. Elles représentent 79 % des emplois salariés de la sphère. En matière d'emploi, les coopératives ont un poids moins important en Franche-Comté que dans le reste du territoire national.

Part des emplois de l'économie sociale dans l'ensemble des postes salariés

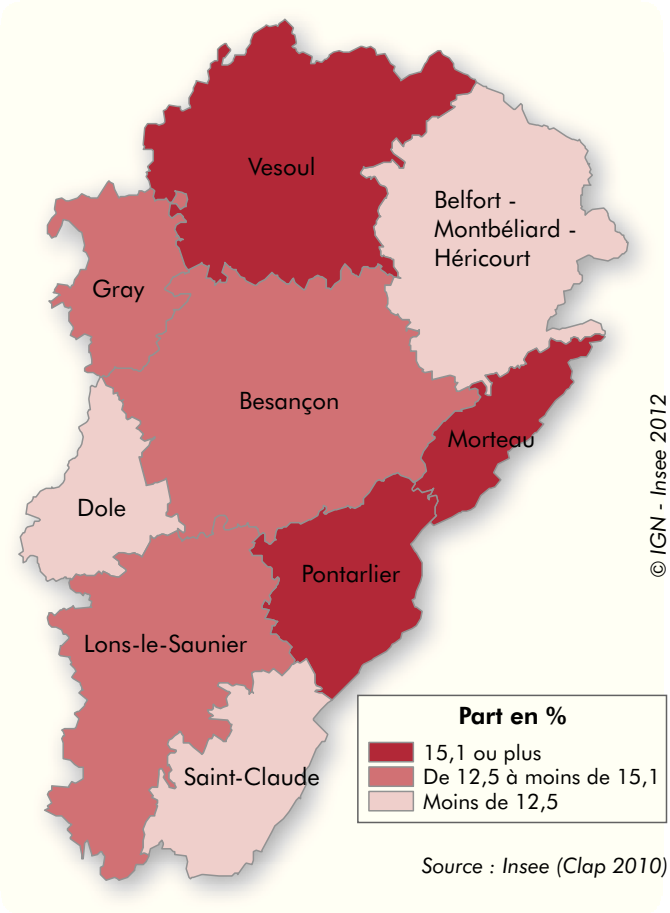

Source : Insee (Clap 2010)

Au niveau régional, l'économie sociale est davantage présente dans les zones d'emploi de Vesoul, Morteau et Pontarlier où elle regroupe plus de 15 % des emplois salariés. Elle est moins développée dans les zones d'emploi de Saint-Claude et de Dole où sa part est inférieure à 10 % des emplois salariés.■

Pour en savoir plus

- Site internet de l'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire de Franche-Comté
- Bisault L., « L'échelle des salaires est plus resserrée dans le secteur de l'économie sociale », *Insee Première* n° 1390, février 2012
- Bisault L., « Le « tiers secteur », un acteur économique important : 10 % de l'emploi salarié dans les coopératives, mutuelles, associations et fondations », *Insee Première* n° 1342, mars 2011
- Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions, Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale, édition 2012

Mise à jour : juin 2013

Part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié

À la croisée du pilier économique et du pilier social, l'emploi est un indicateur de cadrage important pour apprécier la durabilité du développement. Pour être soutenable, la croissance économique doit s'appuyer sur une part suffisante de la population en âge de travailler et équilibrée selon l'âge et le sexe, l'emploi étant un élément essentiel de qualité de vie et un facteur d'intégration et de cohésion sociale. Au niveau européen, la Stratégie Europe 2020 vise un objectif d'emplois « de qualité » et une plus grande cohésion sociale. Le degré de stabilité des emplois constitue une facette de l'analyse de la qualité, dans une recherche de meilleur équilibre entre sécurité et flexibilité. Les formes particulières d'emploi (Contrats à Durée Déterminée, emplois aidés ou réservés, contrats de qualification...) peuvent être source de précarité.

En trente ans, la part des formes particulières d'emploi a plus que doublé, passant de 5 % à 11 % de l'emploi total et de 7 % à 12 % dans l'emploi salarié. Elles concernent plus fréquemment les femmes, les jeunes de moins de 25 ans et les moins diplômés. Par exemple, chez les jeunes actifs, la part de ces formes particulières d'emploi représentent, en 2009, près de la moitié des emplois, contre un sur cinq en 1982. Indépendamment de la tendance structurelle à la hausse, le recours aux formes particulières d'emploi ainsi que leur type est sensible aux variations de la conjoncture. L'intérim et les Contrats à Durée Déterminée (CDD) augmentent fortement en nombre lors des phases de conjoncture « haute », et reculent lors des phases de conjoncture « basse ». Ce caractère pro-cyclique s'explique par le fait qu'il s'agit de formes d'emploi plus flexibles auxquelles les employeurs recourent pour s'ajuster aux variations de la demande. De ce fait, ce sont les premières touchées par les réductions d'effectifs lorsque la demande diminue.

Pour autant, l'ensemble de ces emplois n'est pas nécessairement subi ou source de précarité. Une partie du salariat est à la recherche de CDD ou a volontairement choisi d'exercer dans l'intérim pour acquérir ou valoriser une expérience professionnelle. C'est notamment le cas des jeunes pour lesquels l'intérim peut représenter un marchepied vers un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à temps complet. Toutefois, les formes particulières d'emploi peuvent être globalement considérées comme vecteurs d'une instabilité professionnelle plus importante que ne le sont les salariés en CDI.

Analyse

En 2009, en Franche-Comté, 13 % des salariés (hors stagiaires et apprentis) occupent une forme particulière d'emploi, avec un poste soit en CDD, soit en intérim ou en contrat aidé. Selon ce critère, la région se classe au 13e rang sur 22 régions métropolitaines. La part de ce

Part des formes particulières d'emploi (CDD, intérim, aidés, réservés) dans l'emploi salarié en 2009

	Taux en %	Rang sur 22 régions
Franche-Comté	13,0	13
France de province	13,2	-
France métropolitaine	12,5	-

Source : Insee (Recensement de la population 2009)

Part des formes particulières d'emploi (CDD, intérim, aidés, réservés) dans l'emploi salarié en 2009

	Taux en %	Rang sur 96 départements métropolitains
Doubs	12,94	52
Jura	12,60	64
Haute-Saône	13,14	45
Territoire de Belfort	13,52	33

Source : Insee (Recensement de la population 2009)

type d'emploi dans l'emploi total varie de 10,4 % en Île-de-France à 14,4 % en Languedoc-Roussillon.
À l'échelle infrarégionale, les salariés travaillant dans le département du Territoire de Belfort sont proportionnellement les plus nombreux à être exposés à ce type de contrat.
La structure économique régionale explique l'importance du recours à ce type d'emploi. L'industrie reste très présente avec des secteurs fortement concurrentiels (filière automobile, industries du jouet, de la lunetterie…). Le recours aux intérimaires et aux contrats saisonniers y est plus important que dans d'autres secteurs économiques pour faire face aux fluctuations de la demande de main-d'œuvre.■

Part des formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié en 2009

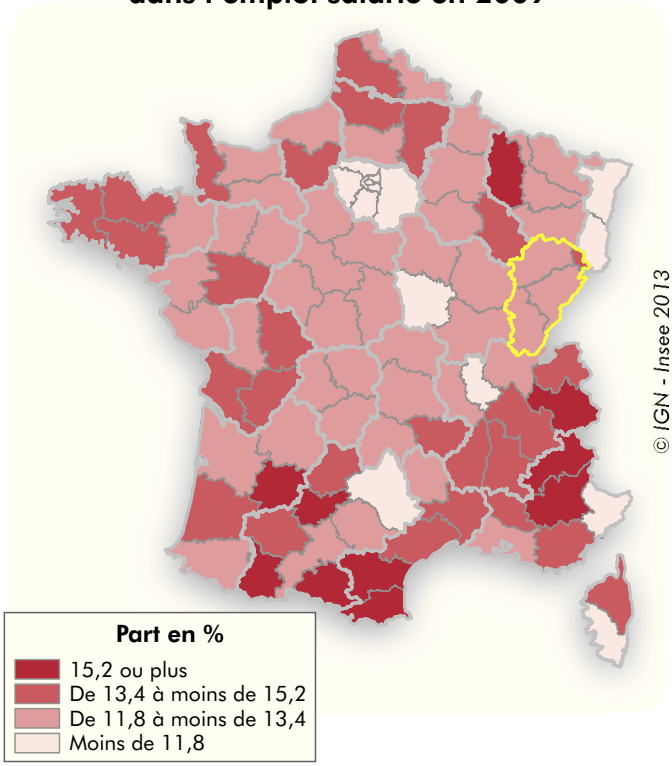

Source : Insee (Recensement de la population 2009)

Pour en savoir plus

- Mansuy A. et Nouël de la Buzonnière C., « Une photographie du marché du travail en 2009 », *Insee Première* n° 1331, janvier 2011
- Givord P., « Formes particulières d'emploi et insertion des jeunes », *Économie et Statistique* n° 388-389, 2005
- Marché du travail - Séries longues - Mises à jour 2010, *Insee Résultats* n° 116 Société, décembre 2010
- Belle R., Chesneau M.-C., Jourdan N., Novella S., « Accéder à un emploi stable : un défi pour les moins de 25 ans », Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Sud Insee l'essentiel*, n° 142, juin 2010
- Bruyère M., Lizé L., « Emploi et sécurité des trajectoires professionnelles : la nature de l'emploi détermine la sécurité des parcours professionnels », *Économie et Statistique* n° 431-432, octobre 2010

Mise à jour : juin 2013

Capacité et fréquentation touristique

L'activité touristique occupe une place importante dans l'économie de nombreux territoires. Le tourisme constitue en effet un levier de développement local, notamment dans l'espace rural, par les activités qu'il induit (commerce, restauration, activités récréatives, transports...) et par les ressources financières qui en découlent.
Au-delà de l'enjeu économique que représente la fréquentation touristique dans la région, la Franche-Comté s'est engagée, à travers son schéma régional de développement du tourisme 2011-2015, à concilier l'aménagement du territoire, l'identité régionale et le développement durable. La recherche de flux touristiques nouveaux appelle des capacités d'hébergement, des équipements et des infrastructures adaptés. Une difficulté majeure réside dans leur dimensionnement qui doit être cohérent avec la saisonnalité de l'activité pour en assurer la rentabilité, mais aussi préserver l'harmonie du territoire.
L'accueil de touristes se fait souvent de manière saisonnière, en grande majorité aux périodes de vacances, et sur des territoires convoités pour leurs ressources (soleil, neige, espaces naturels, sites remarquables, activité thermale, patrimoine...). Cette double concentration engendre des pressions environnementales sur ces territoires, tout en contribuant à leur dynamisme. Les collectivités sont ainsi amenées à traiter d'importantes quantités de déchets et d'eaux usées supplémentaires, à répondre à de forts besoins saisonniers en énergie et en eau potable. Enfin, l'aménagement de l'espace induit une artificialisation de milieux naturels.
La pression du tourisme sur le territoire peut être en partie appréhendée par le taux de fonction touristique qui rapporte le nombre de lits disponibles pour l'hébergement (hôtels, campings, résidences secondaires) à la population résidente. Cette pression s'exprime aussi par la fréquentation touristique car le tourisme de loisir possède la particularité d'être concentré dans le temps et dans l'espace.

Analyse

En 2009, le taux de fonction touristique en Franche-Comté (exprimé en lits pour 100 habitants) mesurant le rapport entre le nombre total de lits touristiques et la population de la zone est relativement modeste (19,1), eu égard à la moyenne métropolitaine (29,6) et de

Taux de fonction touristique
en Franche-Comté en 2009
(nombre de lits pour 100 habitants)

Région	Taux en %	Rang sur 22 régions
Franche-Comté	**19,1**	**15**
France de province	34,7	-
France métropolitaine	29,6	-

Source : Insee (Recensement de la population 2009 [exploitation principale], Pôle de compétence tourisme 2012)

Taux de fonction touristique
des départements comtois en 2009
(nombre de lits pour 100 habitants)

Département	Taux en %	Rang sur 96 départements
Doubs	13,3	71
Jura	38,9	34
Haute-Saône	19,2	57
Territoire de Belfort	4,4	90

Source : Insee (Recensement de la population 2009 [exploitation principale], Pôle de compétence tourisme 2012)

Nombre de nuitées dans les campings et hôtels par département

	Nombre de nuitées dans les campings		Nombre de nuitées dans les hôtels	
	2012 (en milliers)	Évolution sur un an (en %)	2012 (en milliers)	Évolution sur un an (en %)
Doubs	314	+ 4,7	917	– 7,0
Jura	911	+ 6,7	515	– 1,5
Haute-Saône	109	+ 19,8	173	– 16,4
Territoire de Belfort	21	– 12,5	247	– 1,6
Franche-Comté	**1 355**	**+ 6,8**	**1 853**	**– 5,8**
France métropolitaine	105 682	– 1,0	-	-

Note : Les données pour les nuitées dans les hôtels jusqu'en octobre 2012 sont définitives et celles de novembre et de décembre 2012 sont des données « consolidées ». Pour les données 2012 dans les campings, elles sont définitives. La fréquentation des campings n'est observée que de mai à septembre.

Sources : Insee - DGCIS - Partenaires régionaux

Taux de fonction touristique

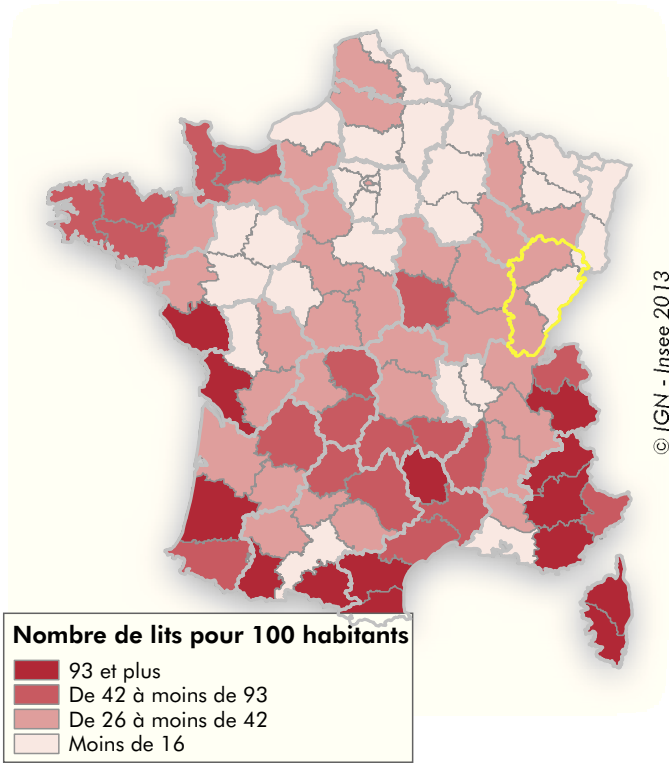

Source : Insee (Recensement de la population 2009 [exploitation principale], Pôle de compétence tourisme 2012)

province (34,7). Selon ce critère, la Franche-Comté se classe au 15e rang des 22 régions métropolitaines. Le Jura est le mieux doté des départements comtois avec 38,9 lits pour 100 habitants. Les zones les plus denses en offre d'hébergement en hôtellerie se situent dans l'espace urbain autour de Dole, Besançon, Montbéliard et Belfort et également sur l'ensemble du massif du Jura. Les campings sont particulièrement présents dans le Jura, notamment autour de Clairvaux-les-Lacs dans le Pays des lacs et petite montagne, territoire qui offre un paysage propice aux activités touristiques.

Depuis 2009, la fréquentation des campings a tendance à progresser alors que celle des hôtels diminue. En 2012, grâce à la clientèle étrangère, la fréquentation des campings, en recul en 2011, repart à la hausse. Avec 1,36 million de nuitées vendues, elle augmente de 6,8 % par rapport à 2011, alors qu'elle recule de 1,0 % en moyenne en France métropolitaine sur la même période. En revanche, la fréquentation des hôtels baisse sensiblement en Franche-Comté (– 5,8 % après – 1,5 %) alors qu'elle est stable en France métropolitaine. Elle atteint ainsi son niveau le plus faible des huit dernières années.■

Pour en savoir plus

- Site internet de l'observatoire régional du tourisme
- Lévy P., Vivas É., « Embellie dans les campings francs-comtois, dégradation dans l'hôtellerie en 2012 », Insee Franche-Comté, *Bilan économique 2012*
- Quillery P., Lévy P., Laroche F., « 53 % des emplois liés au tourisme se situent dans l'espace urbain en Franche-Comté », Insee Franche-Comté, *L'essentiel* n° 139, août 2012

Mise à jour : juin 2013

Part des personnes handicapées en emploi dans la population en emploi

Faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées ou qui risquent de l'être est un enjeu stratégique pour un développement socialement durable et une croissance inclusive. Dans ce contexte, les personnes handicapées sont potentiellement vulnérables. Au delà de l'aspect médical, les situations de handicap témoignent de difficultés sociales telle que les accidents, les conditions de travail ou les grossesses à risque. Outre une plus ou moins forte propension au handicap, se pose également, pour un territoire donné, la question de la reconnaissance institutionnelle du handicap, des compensations apportées par les pouvoirs publics et de l'insertion professionnelle des handicapés.
La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a édicté un certain nombre de mesures en faveur des handicapés : obligation de compensation du handicap, création des maisons départementales du handicap, obligations en matière d'accessibilité, d'intégration scolaire et d'insertion professionnelle avec, en particulier, l'obligation d'emploi d'un quota de 6 % de personnes handicapées dans le secteur public et dans les entreprises privées de plus de vingt personnes. Parallèlement, des dispositifs d'incitation et de sanction sont prévus.

Analyse

En 2006, même si la Franche-Comté arrive en tête des régions métropolitaines pour la part des handicapés occupant des emplois salariés, l'objectif relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH), fixé dans la loi, est loin d'être atteint. En effet, les travailleurs handicapés représentent 3,0 % des effectifs, soit deux fois moins que l'obligation légale. Avec un taux de 64,0 %, la Franche-Comté se classe en deuxième position derrière l'Auvergne pour la part de salariés handicapés par rapport à l'obligation légale. Cet indicateur est le rapport entre le nombre de salariés handicapés effectivement employés et l'obligation d'emploi attendue (nombre théorique si les établissements avaient respecté la loi). Plus cette part est élevée, plus cela signifie que les entreprises de la région respectent la loi. Cette part pourrait même être supérieure à 100 % si les établissements employaient plus de travailleurs handicapés que le minimum légal.
En 2010, parmi les 1 526 établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés en Franche-Comté, plus de la moitié [1] (54 %) répond totalement à l'obligation d'emploi tandis que 18 % n'emploient aucun travailleur handicapé.

Part de salariés handicapés par rapport à l'obligation légale en 2006

Région	Part en %	Rang sur 22 régions
Franche-Comté	**64,0**	**2**
Auvergne	67,0	1
Île-de-France	28,0	22

Source : Dares (OETH)

Part des salariés handicapés dans l'ensemble des salariés en 2006

Région	Part en %	Rang sur 22 régions
Franche-Comté	**3,0**	**1**
Franche-Comté	3,0	1
Île-de-France	1,4	22

Source : Dares (OETH)

Part des salariés handicapés par rapport à l'obligation légale en 2006

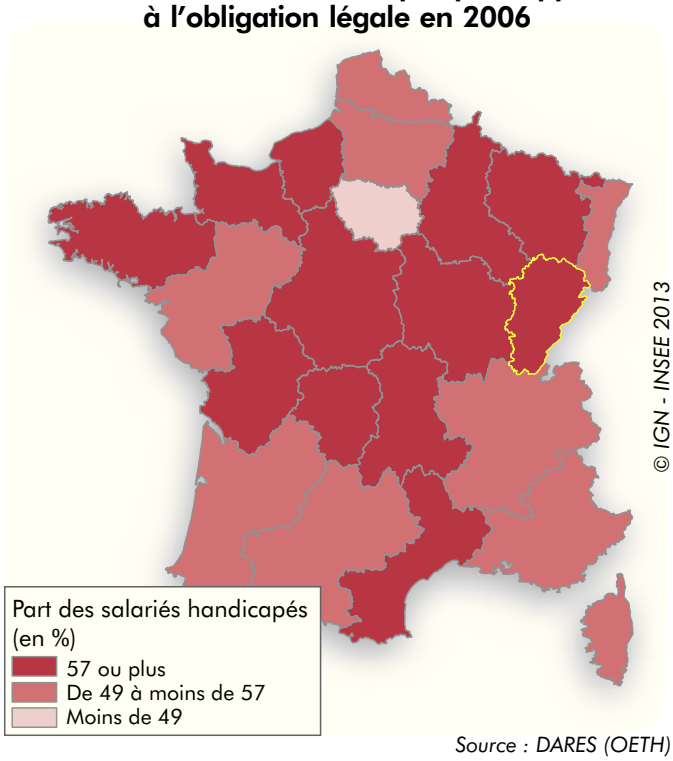

Source : DARES (OETH)

Part des handicapées dans le total des emplois en 2006

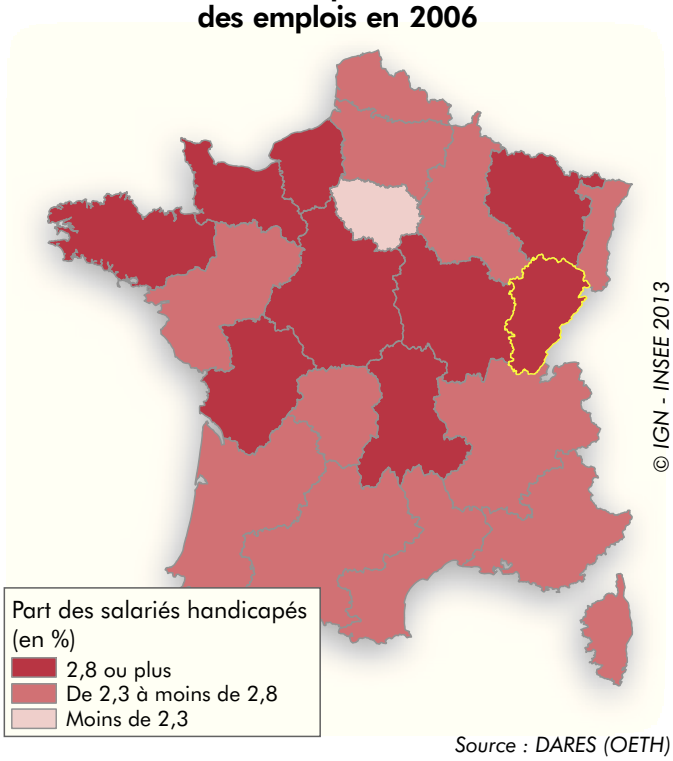

Source : DARES (OETH)

Ceux-ci recourent aux possibilités offertes par la loi de conclure des contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des établissements de travail protégés ou encore de verser une contribution financière à l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés (AGEFIPH). Parmi les 4 908 salariés handicapés travaillant dans ces établissements près des deux tiers sont des hommes. Par ailleurs, ces travailleurs sont plus âgés que l'ensemble des travailleurs : 44 % sont des seniors (50 ans et plus) contre 14 % de moins de 35 ans.

En 2010, le secteur public régional compte un taux d'emploi légal des travailleurs handicapés de 5,3 %, légèrement inférieur à l'obligation légale mais très supérieur au taux national (4,0 %). Le taux d'emploi est plus élevé dans la fonction publique territoriale comtoise (5,7 %). Il est de 5,0 % dans la fonction publique hospitalière et de 3,7 % dans la fonction publique d'État et les organismes consulaires rattachés. ■

Pour en savoir plus

- « Un meilleur niveau de réponse à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés dans l'industrie », Efigip, *Le point sur…* n° 71, mars 2013
- Dossier thématique sur l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés depuis la loi de 2005, Efigip, mai 2012
- Parcours de formation de stagiaires handicapés en Franche-Comté, Efigip, mai 2011
- Les parcours professionnels des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap, Dares, *Analyses* n° 041, 2011
- Les chiffres-clés de l'emploi et du handicap -2012, Association de gestion du fonds pour l'insertion

(1) Chiffres provisoires issus de l'exploitation des déclarations annuelles obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés (Doeth) pour l'année 2010.

Mise à jour : juin 2013

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés)

Faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées ou qui risquent de l'être est un enjeu stratégique pour un développement socialement durable et une croissance inclusive. Cela concerne en particulier les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail, qui enchaînent emplois de courte durée et périodes de chômage, quand ils ne sont pas durablement éloignés de l'emploi ou de toute formation, voire résignés à l'inactivité. Ces difficultés sont particulièrement fréquentes chez ceux qui ont quitté l'appareil de formation sur un échec scolaire, sans diplôme, et pour lesquels un retour vers la formation est souvent délicat. Ces jeunes sont menacés par la pauvreté et l'isolement relationnel. De plus, pauvreté et isolement se renforcent mutuellement et accentuent encore les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi. Un processus d'exclusion sociale, amenant à une rupture durable des liens sociaux et institutionnels, peut s'enclencher. Au plan territorial, une forte proportion de jeunes non insérés constitue une alerte pour les acteurs publics ou collectifs. Avant 25 ans, les jeunes actifs cumulent deux handicaps sur le marché du travail : ils sont en moyenne peu diplômés, car au sein d'une génération ce sont les jeunes les moins diplômés qui entrent le plus tôt sur le marché du travail, et ils ont moins d'expérience professionnelle que les plus âgés. À l'instar de leurs jeunes, ces territoires risquent de s'installer durablement en marge de l'économie de la connaissance et de l'innovation.

Analyse

La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont pas élèves, étudiants ou stagiaires et n'ont pas d'emploi à l'ensemble de la population âgée de 18 à 25 ans, au lieu de résidence des individus.

En 2009, parmi les jeunes francs-comtois de 18 à 25 ans, 18,9 % ne sont pas élèves, étudiants ou stagiaires et n'ont pas d'emploi. Cette part est proche de la moyenne métropolitaine (19,1 %) et inférieure à la moyenne de la France de province (19,8 %). La région se classe au 14e rang sur 22 par importance décroissante selon ce critère.

Entre 1999 et 2009, la part des jeunes non insérés augmente de 2,9 points pour la région contre 1,8 point pour la France métropolitaine. Cette situation résulte en grande partie de la structure des activités

Part des jeunes francs-comtois de 18 à 25 ans non insérés en 2009 (en %)

Région	Taux en %	Rang sur 22 régions
Franche-Comté	**18,9**	**14**
France de province	19,8	-
France métropolitaine	19,1	-

Source : Insee (Recensement de la population)

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2009 selon leur département de résidence (en %)

Département	Taux en %	Rang sur 96 départements
Doubs	16,8	74
Jura	20,0	50
Haute-Saône	23,5	23
Territoire de Belfort	19,9	51

Source : Insee (Recensement de la population)

Évolution de la part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés (en %)

	1999	2009
Franche-Comté	**16,0**	**18,9**
France de province	18,3	19,8
France métropolitaine	17,3	19,1

Source : Insee (Recensements de la population)

économiques comtoises et de l'évolution de l'emploi, moins favorables sur la période dans la région qu'au niveau métropolitain. Le Doubs accueille la plus faible part de jeunes non insérés de la région (16,8 %) et se situe parmi les 25 départements français les moins concernés par cette problématique. À l'inverse, avec une part égale à 23,5 %, le département de Haute-Saône se situe parmi les départements français les plus touchés.■

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2009

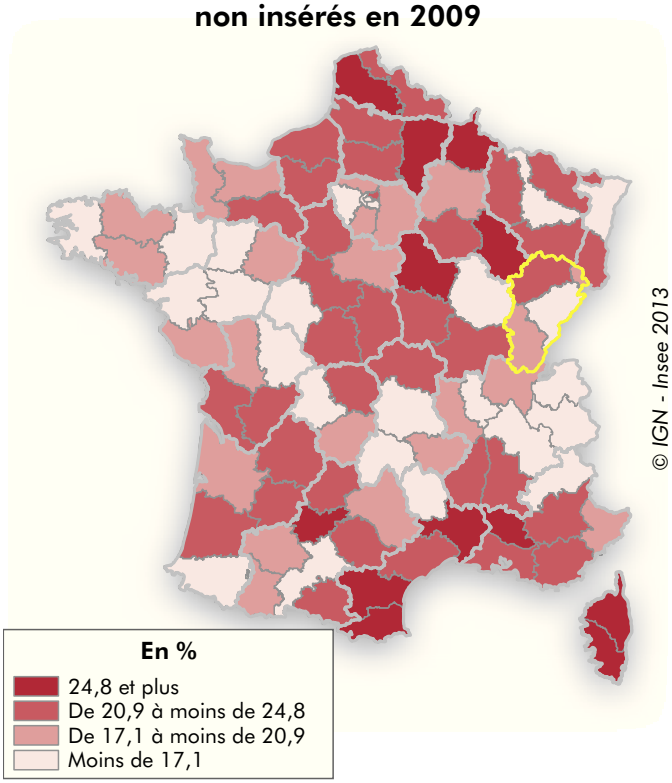

Source : Insee (Recensement de la population 2009)

Pour en savoir plus

- Salamon Y., « Trois Francs-Comtois sur dix n'ont pas de diplôme qualifiant », Insee Franche-Comté, *L'essentiel* n° 130, juillet 2011
- Blanc M., Hild M. , « Analyse des marchés locaux du travail : du chômage à l'emploi », *Économie et Statistique* n° 415-416, pp. 45-60, 2008
- Duget E., Goujard A., L'Horty Y. , « Les inégalités territoriales d'accès à l'emploi : une exploration à partir de sources administratives exhaustives », *Économie et Statistique* n° 415-416, pp. 17-44, 2008
- « Un devoir national : L'insertion des jeunes sans diplôme », Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC), La documentation française, Rapport n° 9, 2008

Mise à jour : juin 2013

Disparité des niveaux de vie de la population

Assurer de « bonnes » conditions de vie aux individus est l'exigence première à satisfaire pour garantir la pérennité et le développement d'une société. Cela implique un accès pour tous aux biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, logement, ...), aux droits sociaux, à l'éducation, à l'emploi. Cet accès est en partie liée au niveau de vie des individus.
Plus largement, la distribution des niveaux de vie, c'est à dire du revenu disponible par unité de consommation, donne une image globale des inégalités monétaires. Elle peut s'interpréter en termes de partage des fruits de la croissance et d'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité ou aux risques que comporte un défaut de cohésion sociale. Un écart élevé de niveau de vie entre les plus pauvres et les plus aisés marque ainsi une solidarité faible qui peut être potentiellement porteuse de risques sociaux.
La combinaison entre le niveau de vie médian et les disparités de niveau de vie donne un premier aperçu de la géographie des disparités de revenus. Pour des raisons de disponibilité des données, l'échelon territorial retenu est celui du département.

Analyse

En Franche-Comté, le niveau de vie médian est de 18 997 € en 2010 soit 274 € de moins qu'en moyenne française. Ce montant est celui qui partage la population régionale en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Le niveau de vie d'un ménage correspond au revenu disponible après transferts, impôts et prestations sociales par unité de consommation. L'unité de consommation est une échelle d'équivalence qui permet de raisonner en « équivalent adulte » et présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe. Le niveau de vie est alors une notion individuelle qui prend conventionnellement la même valeur pour tous les membres d'un même ménage.
En 2010, le niveau de vie annuel des 10 % les plus modestes de la population régionale est inférieur à 10 732 euros (1er décile) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 33 593 € (9e décile), soit 3,1 fois plus. En moyenne en France métropolitaine, cet écart est de 3,5. La région apparaît, avec celles

Rapport interdécile du niveau de vie par département en 2010

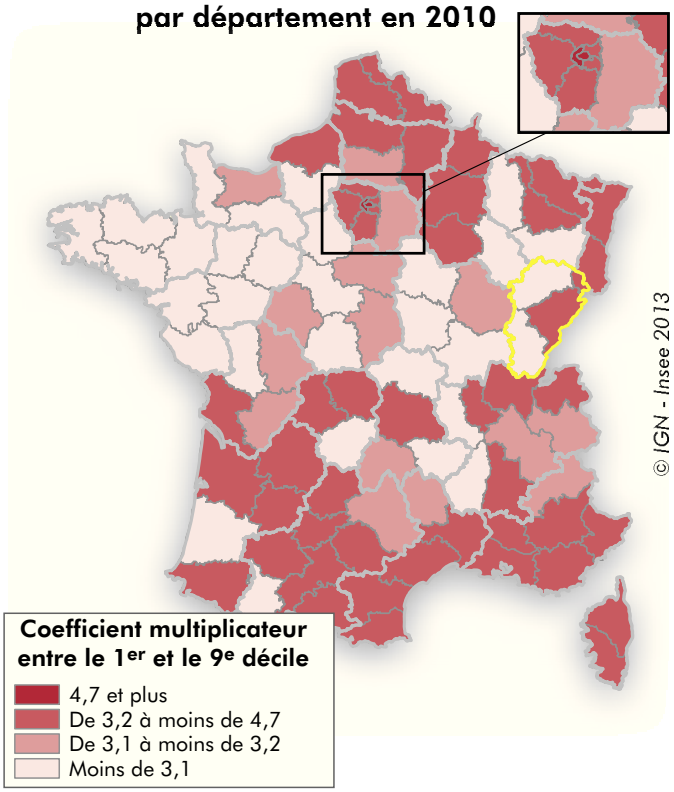

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abris) dont le revenu déclaré est positif ou nul
Source : Insee (Revenus disponibles localisés 2010)

de l'ouest, comme celle où les inégalités sont les plus faibles. Cette relative faiblesse de l'écart des niveaux de vie dans la région s'explique d'une part, parce que les revenus des plus modestes sont plus élevés et d'autre part, parce que ceux des plus aisés sont plus faibles qu'en moyenne française.■

Évolution des rapports interdéciles (D9/D1) entre 2006 et 2010

	2006	2007	2008	2009	2010
Franche-Comté	**3,0**	**3,0**	**3,0**	**3,1**	**3,1**
Province	3,2	3,2	3,2	3,3	3,3
France métropolitaine	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5

Source : Insee (Revenus disponibles localisés)

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans- abris)

Pour en savoir plus

- Le revenu et le patrimoine des ménages, *Insee Références*, Édition 2012
- Dabet G., Przybylski I., « Pauvreté et travailleurs pauvres en Franche-Comté », Insee Franche-Comté, *Rapport d'étude*, octobre 2010
- Houdré C., Missègue N., Ponceau J., Inégalités de niveau de vie et pauvreté in « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, 2013

Mise à jour : juin 2013

Taux de chômage

L'insertion est primordiale pour la croissance économique et la cohésion sociale. Faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées ou risquent de l'être est un choix stratégique de la lutte contre l'exclusion. Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il dépend du dynamisme de l'emploi mais aussi du niveau de stabilité des emplois, des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire de conditions d'emploi. Du point de vue de la durabilité, l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail peut être vue à la fois comme une source d'inefficacité dans la mobilisation des ressources humaines existantes et comme une source de tension pesant sur le bien-être et le niveau de vie d'une partie de la population.
Le chômage de longue durée, défini par la part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi, est un facteur de risque de précarisation et d'exclusion sociale. Les politiques nationales et européennes en matière d'emploi visent, depuis les années 1990, à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi de ceux qui en sont le plus souvent exclus. Le dispositif d'insertion comprend des contrats de travail s'adressant spécifiquement à cette population cible, afin de réinsérer des personnes qui, à des degrés divers, sont menacées d'exclusion sociale. Au plan territorial, un taux de chômage élevé peut être un frein à l'insertion professionnelle des jeunes et une incitation au départ vers des territoires proposant des possibilités d'emploi plus grandes.

Analyse

En hausse depuis le 3e trimestre 2011, le chômage franc-comtois s'établit à 9,9 % de la population active au 4e trimestre 2012. Il n'est plus inférieur que de 0,3 point à celui de la France métropolitaine (10,2 %).
Le taux de chômage augmente dans tous les départements francs-comtois. Il progresse de 0,5 point dans le Doubs (9,9 %) et le Jura (7,9 %), et de 0,9 point en Haute-Saône (10,9 %) et dans le Territoire de Belfort (12,3 %).
Sur un an, le taux de chômage régional augmente de 1,2 point, contre 0,8 point en France. Il progresse dans tous les départements francs-comtois, de 0,7 point dans le Jura jusqu'à 2,1 points dans le Territoire de Belfort.
Depuis les années 2000, le niveau du chômage en Franche-Comté a fortement progressé suite à la crise de 2001 puis à celle de 2008-2009. Au cours de celle-ci, la Franche-Comté a été la plus touchée des régions

Taux de chômage

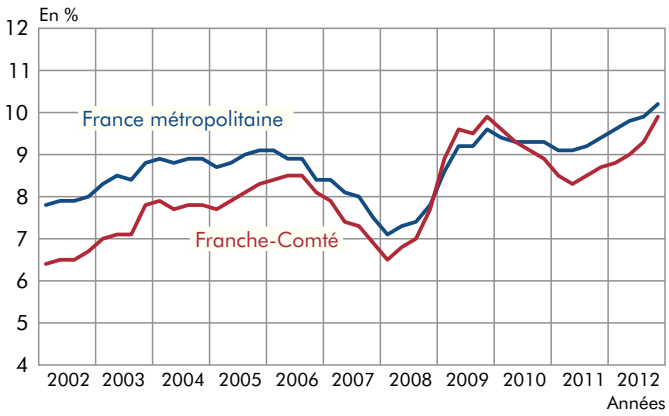

Source : Insee (Taux de chômage localisés [données en moyenne trimestrielle et corrigées des variations saisonnières])

Taux de chômage par zone d'emploi au 4e trimestre 2012

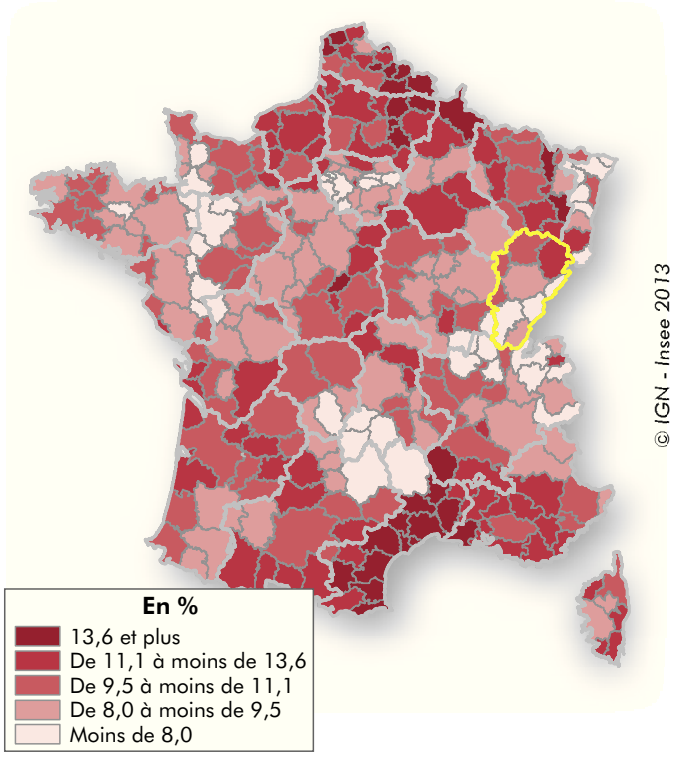

Source : Insee (Taux de chômage localisés 2010)

métropolitaines. Parmi les demandeurs d'emploi, 3,8 % le sont depuis un an ou plus fin 2011, alors qu'ils n'étaient que 2,2 % fin 2008.

Au niveau régional, la zone d'emploi de Belfort-Montbéliard-Héricourt enregistre sur longue période le plus fort taux de chômage régional. De 8,2 % au 1er trimestre 2003 (122e rang sur 304), celui-ci atteint 13 % au 4e trimestre 2012 (40e zone d'emploi la plus touchée sur 304). Lors de la crise de 2008-2009, la zone de Morteau a connu une forte progression du chômage liées aux difficultés conjointes de l'emploi en France et en Suisse. Elle reste cependant, avec les zones d'emploi de Lons-le-Saunier et de Pontarlier, une zone où le taux de chômage est relativement faible sur longue période. ■

Pour en savoir plus

- Tableaux de l'économie française, Insee, Édition 2012
- Lacroix S., « Les conséquences de la crise selon les régions », *Insee Première* n° 1295, mai 2010
- Loup C., « Le taux de chômage franc-comtois atteint 9,9 % au 4e trimestre 2012 », Insee Franche-Comté, *Info Web* n° 104, avril 2013

Mise à jour : juin 2013

Taux de pauvreté

La pauvreté monétaire et la précarité financière ont de multiples corollaires : le mal logement, la dégradation des conditions d'accès aux soins, ou encore l'exclusion bancaire. Par ailleurs, avec la précarisation massive du marché du travail, le fait d'avoir un emploi ne protège plus nécessairement de la pauvreté.
En deçà d'un certain niveau de vie, on peut considérer que l'accès au minimum nécessaire pour disposer de conditions de vie décentes et maintenir le lien social n'est plus garanti. Le taux de pauvreté monétaire témoigne du degré d'incapacité de la société à garantir le bien-être de tous en limitant les disparités.
Le taux de pauvreté monétaire correspond à la part des personnes dont le niveau de vie (revenu disponible une fois pris en compte impôts et prestations sociales et compte tenu de la composition du ménage) est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, c'est-à-dire du niveau de vie tel que la moitié des individus ont davantage, l'autre moitié, moins.
Pour des raisons de disponibilité des données, l'échelon territorial retenu est celui du département. Il donne un premier aperçu de la géographie de la pauvreté et de l'ampleur du phénomène à cette échelle.

Analyse

En 2010, 13,2 % des habitants de Franche-Comté vivent sous le seuil national de pauvreté qui s'élève à 964 euros par mois pour une personne seule. Il s'élève à 14,1 % en moyenne métropolitaine et 14,3 % en moyenne de province. La Franche-Comté se situe dans le premier tiers des régions les moins touchées. Le taux régional masque des situations départementales différentes. Avec 12,5 % d'habitants pauvres, le Jura est le moins concerné des quatre départements. À l'opposé, 14,6 % des habitants du Territoire-de-Belfort sont en situation de pauvreté.

Taux de pauvreté monétaire à 60 % du niveau de vie médian

	2006	2007	2008	2009	2010
Franche-Comté	**12,1**	**12,5**	**12,0**	**12,8**	**13,2**
Province	13,4	13,7	13,2	13,8	14,3
France métropolitaine	13,2	13,4	13,0	13,5	14,1

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Taux de pauvreté par département en 2010

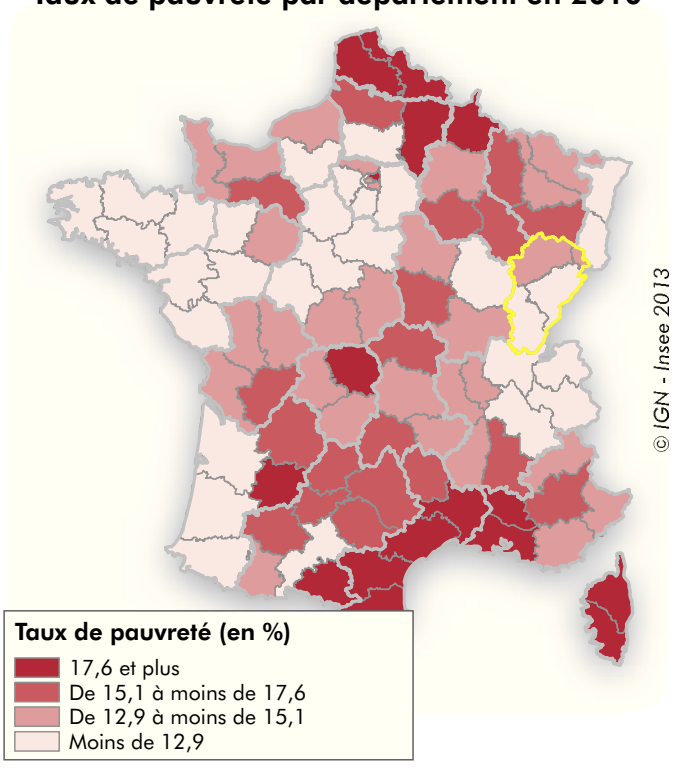

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abris) dont le revenu déclaré est positif ou nul
Source : Insee (Revenus disponibles localisés 2010)

Taux de pauvreté selon l'âge en 2010

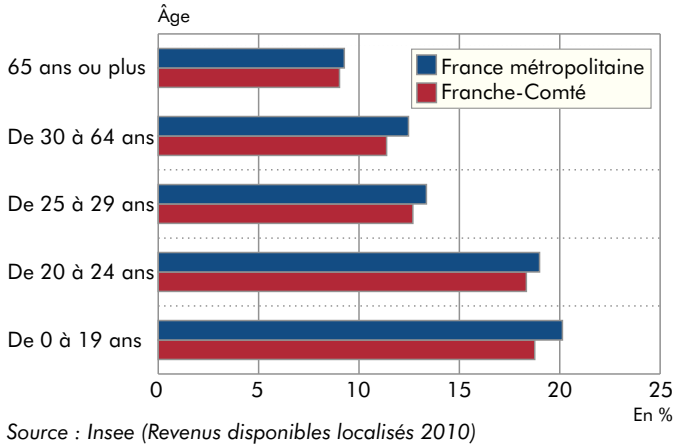

Source : Insee (Revenus disponibles localisés 2010)

Taux de pauvreté selon la composition du ménage en 2010 (en %)

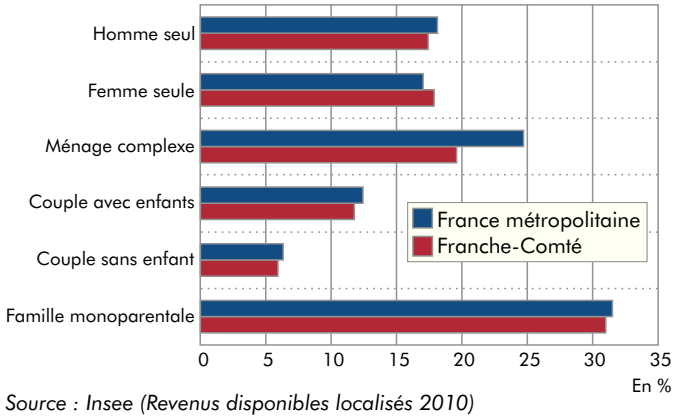

Source : Insee (Revenus disponibles localisés 2010)

Les enfants et les jeunes sont les plus touchés par la pauvreté, notamment ceux qui vivent dans des familles monoparentales. En Franche-Comté, la part de pauvres parmi les moins de 25 ans est cependant inférieure à la moyenne métropolitaine : de 1,4 point pour les 0 à 19 ans et de 0,7 point pour les 20 à 25 ans.■

Pour en savoir plus

- Dabet G., Przybylski I., « En Franche-Comté, 8 % des travailleurs sont pauvres », Insee Franche-Comté, *L'essentiel* n° 125, octobre 2010
- Riveron V., « Un Franc-Comtois sur dix vit sous le seuil de pauvreté en 2004 », Insee Franche-Comté, *Info Web* n° 47, septembre 2008

Mise à jour : septembre 2013

Enjeux et indicateurs

Préserver l'accès aux soins de qualité pour tous

Dans le cadre du développement durable, la santé est un objectif, mais également un préalable indispensable. Il s'agit de procurer aux populations un bien-être physique et moral satisfaisants, et leur garantir des conditions sanitaires qui leur permettent de contribuer aux activités productives et au développement de la société.
En France, la garantie de l'accès aux soins pour tous par la couverture maladie universelle est un puissant facteur d'équité sociale. Toutefois, les disparités territoriales en matière d'implantation géographique des professionnels de santé entraînent, notamment dans les territoires ruraux, des délais et/ou des trajets importants pour l'accès aux soins ou à des spécialistes.
L'environnement constitue un élément déterminant de l'état de santé. Les facteurs de détérioration sanitaires liés au mode de développement sont nombreux : pollutions, nuisances sonores, maladies professionnelles… L'exposition à ces risques n'est pas identique pour tous, ce qui engendre des inégalités en matière de santé. Le plan national santé environnement (PNSE 2) vise à réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cancers, maladies cardio-vasculaires, pathologies respiratoires, neurologiques…) ainsi que les inégalités en matière d'accès à un environnement de qualité (conditions de vie, expositions professionnelles ou géographiques). Ce plan est décliné au niveau territorial au travers du plan régional santé environnement (PRSE 2) co-piloté en Franche-Comté par la Préfecture de Région et l'Agence régionale de santé (ARS). Ce plan s'appuie sur les orientations du PNSE 2 et prend en compte les problématiques régionales, en particulier celles liées à la qualité des eaux (voir défi « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »). La Franche-Comté présente des spécificités qui peuvent être à l'origine de situations de non conformité de l'eau potable (réseau karstique vulnérable aux pollutions, petites unités de distribution disposant de peu de moyens pour mettre en place les procédés de traitement adaptés, déséquilibres quantitatifs en période de sécheresse, notamment dans le Nord Franche-Comté et dans le Haut-Doubs).

Réduire la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques

Les risques naturels et technologiques font également l'objet d'importants efforts de prévention afin de réduire la vulnérabilité des territoires, des hommes, des espèces animales et végétales. Au niveau local, ces mesures sont notamment prises au travers des Plans de Prévention des Risques Technologique (PPRT) et des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Les PPRT permettent d'agir sur les coexistences peu souhaitables entre les sites industriels à haut risque (classés « SEVESO seuil haut ») et leur environnement, en résorbant les situations difficiles héritées du passé et en limitant l'urbanisation future. En Franche-Comté, quatre établissements font l'objet d'un PPRT. Le risque d'inondation est le principal risque naturel présent en Franche-Comté. Dans la région, les zones inondables (à peu près 4 % du territoire) se situent dans les plaines alluviales ou les vallées encaissées, souvent en tête de bassin versant. Le risque d'inondation est présent dans les principales agglomérations et dans plus du tiers des communes. Les risques sont plus marqués dans l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt, où se conjuguent une forte densité urbaine et des montées potentiellement rapides des eaux, provenant des reliefs des Vosges et du Haut-Doubs.

Des indicateurs au service des politiques publiques

Quatre indicateurs sont retenus pour illustrer les enjeux de ce défi :
- Taux de mortalité prématurée
- Accessibilité aux soins de proximité
- Densité d'établissements industriels à risque
- Population exposée à un risque d'inondation. ■

Mise à jour : septembre 2013

Population exposée à un risque d'inondation

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Le risque d'inondation peut être d'origine naturelle avec la sortie de l'eau de son lit habituel d'écoulement ou peut provenir de l'activité humaine, l'homme implantant toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités dans l'espace alluvial.
Créés par la loi du 2 février 1995, les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) constituent un outil essentiel de la politique de prévention contre les inondations. Celle-ci vise par ailleurs à mieux connaître et surveiller les phénomènes naturels, ainsi qu'à sensibiliser et informer les populations.
Un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est destiné à contrôler et réglementer le développement de l'urbanisation en zone inondable et à préserver les champs d'expansion des crues, pour une crue centennale de référence, afin de ne pas créer de nouvelles situations à risques pour les personnes et les biens.
Un PPRI est prescrit lorsque le risque est avéré sur une collectivité (inondations historiques ou étude type Atlas de Zones Inondables). Il a pour objectifs de garantir la sécurité des populations et de réduire le coût des inondations tout en permettant le développement des communes.
Les inondations peuvent avoir des répercussions sur la santé humaine, l'activité économique, l'environnement ou encore le patrimoine. L'évaluation préliminaire du risque inondation en Franche-Comté désigne l'agglomération de Belfort Montbéliard comme le secteur le plus exposé de la région en raison de la présence d'une zone d'activité économique importante caractérisée par une forte densité de population en zone inondable. L'impact environnemental y est potentiellement élevé compte tenu de l'implantation de nombreuses activités sources de pollution.
À Besançon, Pontarlier ou Baume-les-Dames où de nombreux monuments sont classés en zone inondable, le risque est surtout patrimonial. Les risques sont plus faibles en basse vallée du Doubs ou dans les vallées karstiques.

Analyse

La Franche-Comté est traversée par plus de 5 500 km de cours d'eau : le Doubs, la Saône, l'Ognon, la Loue, le Durgeon... Avec 6,4 % de la population franc-comtoise exposée à un risque majeur d'inondation, la région se situe loin derrière les régions du sud comme le Languedoc-Roussillon (26,8 %), la Corse (25,5 %) ou Provence-Alpes-Côte d'Azur (23,2 %). Toutefois, le risque d'inondation est l'un des principaux risques naturels présents en Franche-Comté notamment dans le Doubs. En 2012, 553 communes comtoises présentent un risque majeur d'inondation parmi lesquelles 71 ont subi une inondation au moins trois fois depuis 20 ans. Près de la moitié de ces communes sont localisées dans le département du Doubs.

Région de Franche-Comté
Approbation des PPR Inondations
État d'avancement au 27 février 2013

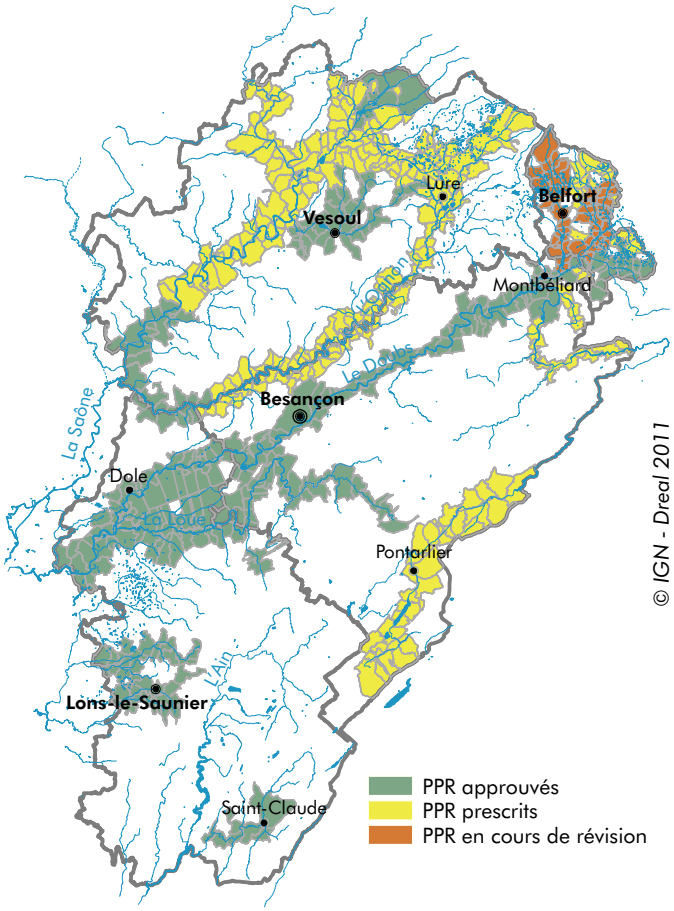

© IGN - Dreal 2011

Source : Dreal 2013

Pour faire face à ce risque, 21 Plans de prévention des risques d'inondation ont été élaborés : 10 dans le Jura, approuvés entre 1998 et 2011, 7 dans le département du Doubs parmi lesquels 4 ont fait l'objet d'une approbation entre 2004 et 2008, 3 dans le Territoire de Belfort dont 2 approuvés et 1 en Haute-Saône. ■

Pour en savoir plus

- Magnier C., « La population exposée à des risques d'inondation », Datar, Observatoire des territoires, octobre 2012
- Site internet de la Dreal de Franche-Comté

Mise à jour : septembre 2013

Taux de mortalité prématurée

L'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population ont conduit à une augmentation sensible de l'âge moyen au décès. Conséquence de cette évolution, les statistiques des causes de décès sont de plus en plus le reflet de la mortalité aux très grands âges, de même que la progression de l'espérance de vie. Leur utilisation pour évaluer les besoins de prévention devient donc moins pertinente. C'est pourquoi les responsables de la santé publique sont de plus en plus préoccupés, en France comme dans la plupart des pays comparables, de la mortalité prématurée définie généralement comme la mortalité survenant avant 65 ans.

Analyse

En 2009, le taux de mortalité prématurée en Franche-Comté se situe dans la moyenne nationale (2,1 ‰). La région se classe au 9e rang des régions françaises de province. En 2009, le Jura est le département comtois dans lequel le taux est le plus élevé (2,3 ‰).

Comme dans les autres régions, le taux de mortalité prématurée est deux fois plus élevé pour les hommes que pour les femmes (2,8 ‰ contre 1,3 ‰). Un tiers des personnes décédées prématurément en 2010 sont des femmes.

Taux de mortalité prématurée par département en Franche-Comté en 2009

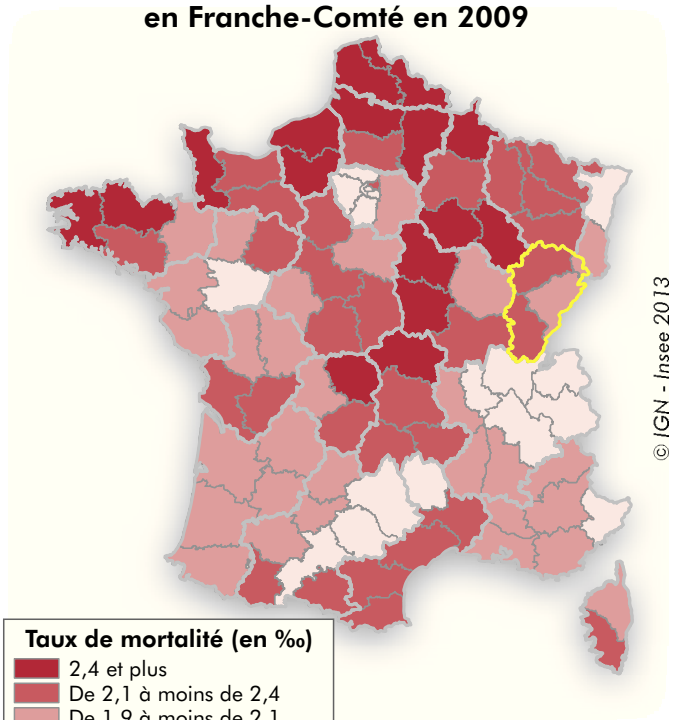

Source : Inserm (CépiDc) - Insee

Causes médicales de décès prématurés en Franche-Comté en 2010

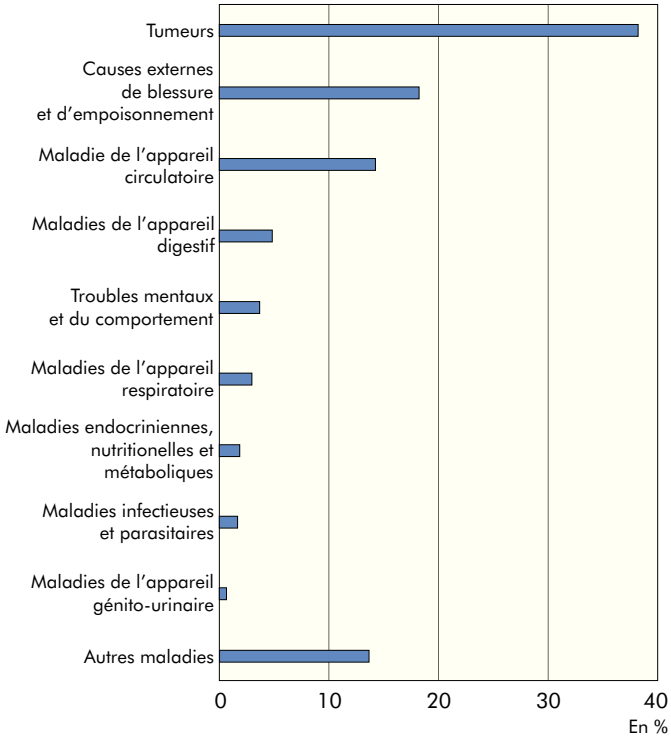

Source : Inserm, CépiDc, 2010

En 2010, en Franche-Comté comme dans l'ensemble de la France métropolitaine, la principale cause de mortalité est représentée par les différents types de cancers (au total 32,4 % des décès masculins et 25,3 % des décès féminins). Avant 65 ans, la proportion de décès dus à des cancers atteint 35,4 % chez les hommes et 44,3 % chez les femmes.

Quel que soit le sexe, près de la moitié de ces décès prématurés sont considérés comme évitables ou pouvant être réduits par des actions de prévention et d'éducation pour la santé ou par une amélioration de la prise en charge précoce des pathologies et la prévention de certaines affections par le biais du dépistage systématique.■

Pour en savoir plus

- Imbert F., « Le taux de mortalité prématurée », Datar, Observatoire des territoires, décembre 2009
- Site internet de l'Agence régionale de santé de Franche-Comté
- Site internet de l'Observatoire régional de santé de Franche-Comté

Mise à jour : septembre 2013

Accès aux soins de santé

La présence de services de santé est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire, pour permettre l'installation de nouvelles populations, notamment celles qui en ont le plus besoin (retraités, enfants…), ainsi que pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).
Par ailleurs, l'éloignement de la population des services de santé accentue le nombre et la longueur des déplacements, notamment ceux effectués en voiture, sources de rejets atmosphériques.

Analyse

En 2011, 0,1 % des Francs-comtois résident à plus de 20 minutes en voiture de l'un des 5 services de soins de proximité : pharmacie, médecin généraliste, kinésithérapeute, dentiste ou infirmier. La proportion est de 0,2 % pour l'ensemble des régions de province comme pour la France métropolitaine. Du point de vue du temps nécessaire pour se rendre dans un service de soins de proximité, le Territoire de Belfort est particulièrement bien placé, quel que soit le service, par rapport à la région mais aussi à la France.
En Franche-Comté, les praticiens les plus proches sont les médecins généralistes. Cependant, les patients francs-comtois vivent plus éloignés de leur généraliste que l'ensemble des provinciaux avec un temps de trajet en voiture supérieur à 7 minutes pour 5,3 % d'entre eux contre 3,3 % en province. Cet éloignement concerne principalement les habitants du Jura et de la Haute-Saône où un quart des patients réside à plus de 7 minutes du cabinet d'un omnipraticien. Les plus éloignés sont les chirurgiens dentistes et les kinésithérapeutes.
Au 1er janvier 2012, 1 900 médecins généralistes exercent en Franche-Comté, soit 158 médecins généralistes pour 100 000 habitants. La région se situe ainsi dans la moyenne métropolitaine (156). Parmi les praticiens des autres services de soins de proximité, les chirurgiens-dentistes, les kinésithérapeutes et dans une moindre mesure les pharmaciens, sont en moins grand nombre qu'au niveau national, contrairement aux infirmiers.

Part d'habitants ayant au moins l'un des cinq services de soin de proximité à plus de 20 minutes en voiture de leur domicile

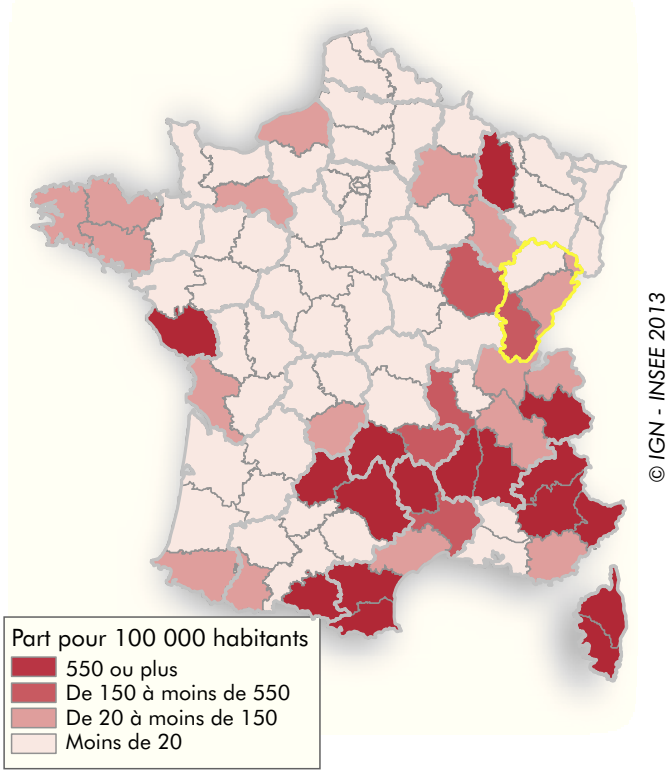

© IGN - INSEE 2013

Sources : Insee (RP 2009, BPE 2011) - Inra (UMR1041 CESAER, Distancier Odomatrix 2009)

Que ce soit en milieu hospitalier ou libéral, la région est moins dotée en médecins spécialistes (cardiologues, gynécologues, gastro-entérologues…) qu'au niveau national : en 2012 on compte 141 médecins

Taux d'équipement en services de santé au 1er janvier 2012

	Nombre d'équipements de santé (hors hôpitaux) pour 10 000 habitants		
	Franche-Comté	France de province	France métropolitaine
Laboratoire analyses médicales	0,5	0,6	0,6
Ambulance	1,1	1,3	1,2
Radiologie imagerie médicale	1,0	1,4	1,4
Service d'urgence	0,1	0,1	0,1
Maternité	0,1	0,1	0,1
Centre de santé	0,9	0,4	0,4
Structure psychiatrique ambulatoire	0,2	0,4	0,4

Le nombre d'équipements de santé pour 10 000 habitants est calculé par rapport aux estimations de population au 01/01/2012.

Source : Insee (BPE, Estimations de population)

Services de soins de proximité en 2012

	Nombre pour 100 000 habitants		
	Franche-Comté	France de province	France métropolitaine
Medecins généralistes	158	157	156
Pharmaciens	105	112	112
Chirurgiens-dentistes	50	61	63
Masseurs kinésithérapeutes	83	116	115
Infirmiers diplômés d'État et autorisés	909	899	872

Le nombre de personnel de santé pour 100 000 habitants est calculé par rapport aux estimations de population au 01/01/2012.

Sources : Drees (Adeli, Finess) - Insee (Estimations de population)

spécialistes pour 100 000 habitants dans la région contre 178 au niveau national. Ce déficit existe quelle que soit la spécialité. Il est encore plus marqué selon le département : en Haute-Saône la densité de spécialistes est deux fois moins importante que dans le Doubs. Les spécialistes sont concentrés principalement dans les grandes villes. Leur nombre peu élevé en Franche-Comté explique que les temps d'accès soient beaucoup plus importants que sur le reste du territoire.

La Franche-Comté compte 15 services d'urgence, répartis sur 13 communes. Le taux d'équipement en services d'urgence est le même qu'au niveau national : 0,1 pour 10 000 habitants. La part de la population franc-comtoise éloignée de plus de 30 minutes d'un service d'urgences est deux fois plus importante qu'au niveau national (11,4 % en Franche-Comté, 5,5 % en province et 4,5 % au niveau métropolitain). ■

Densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants en 2012

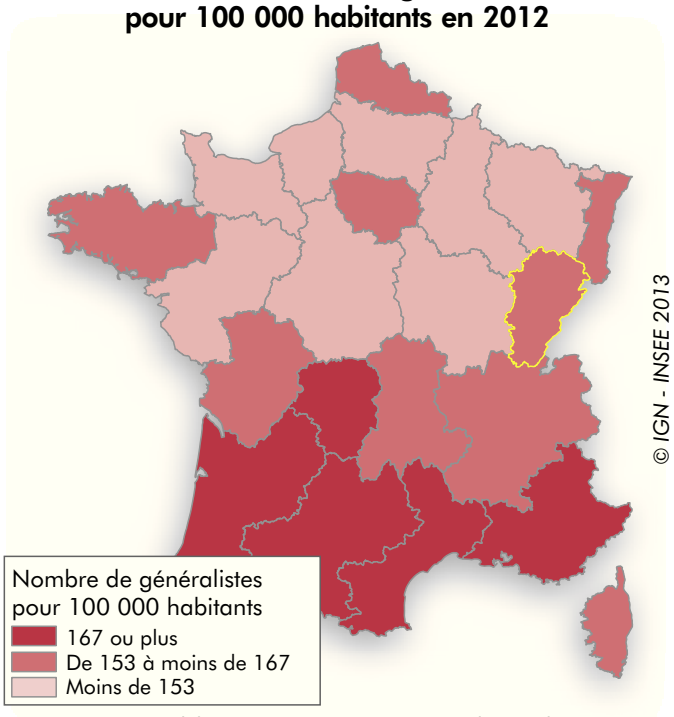

© IGN - INSEE 2013

Sources : Drees (Adeli, Finess) - Insee (estimations de population)

Pour en savoir plus

- Guerrero D., L'accessibilité aux soins de proximité, Datar, Observatoire des territoires, septembre 2010
- Santé in « la région et ses départements », Insee Franche-Comté, édition 2013
- Site internet régional de l'Agence régionale de santé (ARS)

Mise à jour : septembre 2013

Densité d'établissements industriels à risque

Depuis la circulaire d'avril 1994 relative à l'information préventive sur les risques majeurs, chaque préfecture de département a l'obligation de recenser les risques majeurs naturels et technologiques présents sur son territoire, d'établir la liste des communes concernées et de rendre compte des mesures préventives mises en place pour protéger la population. Ces éléments sont mis à disposition du public dans un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) consultable en mairie et dans les préfectures. Cette obligation découle de la mise en œuvre de la loi du 22 juillet 1987 en vertu de laquelle tout citoyen a le droit de connaître les risques auxquels il est exposé. Une installation est classée Seveso lorsqu'elle est susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains. On distingue deux types d'établissements, selon la quantité totale de matières dangereuses sur le site : les établissements Seveso seuil bas et les établissements Seveso seuil haut. Ces derniers font l'objet d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), qui visent à faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à hauts risques. Cette démarche a été impulsée suite à la catastrophe d'AZF survenue à Toulouse le 21 septembre 2001.

Analyse

En 2012, 38 communes franc-comtoises ont été identifiées comme présentant des risques majeurs liés à une activité industrielle. La Franche-Comté compte 16 établissements industriels à risque, parmi lesquels 12 sont classés « Seveso seuil bas » et 4 « Seveso seuil haut ». En 2012 en Franche-Comté, la densité d'établissements industriels présentant un risque majeur pour les populations environnantes est de 1 pour 1 000 km^2. La région fait partie des territoires peu exposés aux risques technologiques. Elle se situe au 15^e rang parmi les régions de France de Province. Elle compte deux dépôts de gaz de pétrole liquéfié, situés l'un à Deluz dans le Doubs (ouvert en 1998), l'autre à Bourogne et Morvillars dans le Territoire de Belfort, un dépôt de pétrole à Gennes dans le Doubs (inauguré en 1965) et une plate-forme chimique implantée dans les communes d'Abergement-la-Ronce, Damparis et Tavaux dans le Jura. Les PPRT relatifs à ces quatre sites ont tous été approuvés entre 2009 et 2011.

En 2012, 24 incidents se sont produits en Franche-Comté dans des installations classées, dont 4 dans le domaine de l'industrie chimique dans l'un des sites classés « seuil haut ».■

Densité de sites Seveso par département en 2012

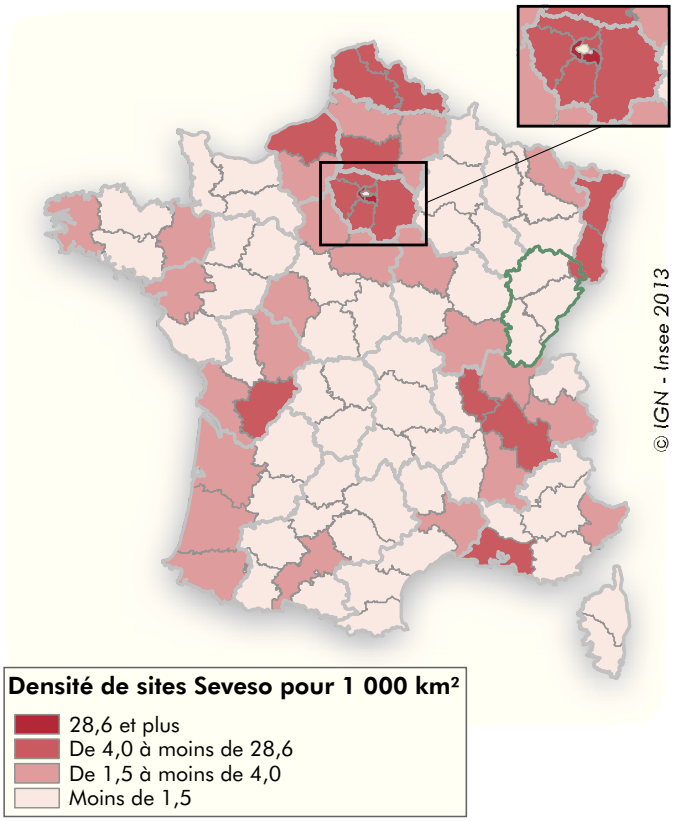

Source : Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)

Pour en savoir plus

- Magnier C., « Densité d'établissements industriels à risque », Datar, Observatoire des territoires, juillet 2012
- Site internet de la Dreal de Franche-Comté

Mise à jour : octobre 2013

Enjeux et indicateurs

Rendre l'action publique plus efficace et proche de l'intérêt général

Terme aux définitions et aux usages multiples, la gouvernance désigne souvent une façon différente de gouverner, avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans la décision. Elle renvoie à la mise en place de nouveaux modes de pilotage ou de régulation, plus souples et éthiques, fondés sur un partenariat ouvert et éclairé entre différents acteurs et parties prenantes, tant aux échelles locales que globales

Moderniser l'action publique, privilégier la concertation et la médiation, gérer la pluralité d'intérêts parfois contradictoires, favoriser la mobilisation : la gouvernance est fondée sur le partenariat, l'interaction entre l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société.

La gouvernance peut être déclinée à toutes les échelles de gouvernement. Globale, locale ou thématique, elle est plurielle par nature. Il faut donc veiller à la cohérence et à la bonne articulation de ses différentes échelles.

Dans la conduite de l'action publique comme dans celle d'un projet, une bonne gouvernance respecte et applique les cinq principes suivants :

- la participation des acteurs est effective à toutes les étapes et le plus en amont possible pour permettre à tous de construire et de s'approprier le projet ou la politique ;
- le pilotage organise l'expression des différents intérêts des parties prenantes et les modalités de choix ;
- la transversalité de l'approche vise à concilier développement économique, amélioration du bien-être, cohésion sociale, protection des ressources environnementales et du climat ;
- l'évaluation partagée permet de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques au regard des enjeux globaux et locaux, des principes du développement durable, des attentes des populations ainsi que l'efficacité des moyens mis en œuvre. Elle contribue à l'évolution des projets et de ses axes stratégiques ;
- l'amélioration en continue permet d'être en accord avec l'évolution des besoins et attentes de la société.

Développer la gouvernance locale au plus près des enjeux de développement durable et des territoires

Le niveau local permet une bonne appropriation des enjeux du développement durable par tous ceux qui partagent un même territoire. L'État a introduit la dimension du développement durable dans ses plans stratégiques régionaux (PASE) adoptés fin 2011. De leur côté, la plupart des régions disposent désormais d'une instance de gouvernance locale concertée. Ces comités sont le lieu d'information des parties prenantes et de débat sur l'ensemble des sujets liés au développement durable (Agenda 21, Comité régional trame verte et bleue, Schéma régional climat air énergie, Plan régional santé environnement…).

La gouvernance partagée implique un réel changement culturel de la part de l'ensemble des acteurs qui y participent, les modalités de l'action publique et la temporalité de son action (rarement immédiate) devant préalablement être comprises par l'ensemble des participants. Du conseil économique, social et environnemental Régional aux ateliers urbains des quartiers en restructuration, l'enjeu de la gouvernance partagée est d'enrichir et faire progresser le débat et la décision publique par le croisement des regards et des savoir-faire.

Enfin, l'élaboration, la conduite et l'évaluation des programmes européens au niveau régional sont organisées en concertation avec les collectivités, les partenaires économiques et sociaux, les acteurs associatifs, notamment des domaines de l'environnement et de la cohésion sociale.

Des initiatives locales pour traduire les principes de « la gouvernance à 5 »

On parle aujourd'hui de « gouvernance à 5 » lorsque, dans les différentes démarches, l'ensemble des parties prenantes sont associées c'est-à-dire l'État, les élus, les syndicats représentatifs des salariés, les entreprises et les associations.
La participation des citoyens aux débats publics est une donnée importante en Franche-Comté, territoire dans lequel le fait associatif et un ancrage fort de l'Economie Sociale et Solidaire sont gage de solidarité et de cohésion sociale. Le Conseil Economique, Social, Environnemental Régional, les conseils de développement des agglomérations francs-comtoises et des pays, maillent le territoire d'instances de débat, de concertation et d'interpellation des collectivités publiques.
La Région Franche-Comté traduit ses engagements de conduite durable dans la majorité des politiques publiques mises en œuvre. L'Agenda 21 du Conseil Régional Franche-Comté a ainsi mis l'accent sur une gouvernance partagée, du diagnostic initial à l'évaluation du dispositif par un comité évaluatif composé d'élus, d'experts, de représentants de la société civile et de citoyens. L'évaluation partagée a conduit à rendre les actions plus cohérentes, plus lisibles et plus efficaces.

Les ateliers citoyens organisés à l'occasion de la construction du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de Franche-Comté, ont permis d'enrichir les orientations en axant les débats sur la notion de « biens communs ». Dans dix lycées de la Région, les jeunes ont été invités à travailler sur un budget participatif.
Au-delà des initiatives prises par les grandes collectivités, d'autres démarches plus locales, à des échelles de proximité, sont engagées dans les territoires de la Région. Lycées, collèges, écoles primaires, communes et associations en milieu rural, mettent en place des démarches innovantes qui ne portent pas le nom d'Agenda 21, mais poursuivent le même objectif : faire progresser la culture du développement durable auprès des citoyens en responsabilisant chacun dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Des indicateurs pour illustrer ce défi

Deux indicateurs ont été retenus pour illustrer, au niveau régional, le défi de bonne gouvernance :
- Part de la population inscrite dans une démarche Agendas 21 de proximité
- Participation aux consultations électorales ■

Mise à jour : octobre 2013

Part de la population inscrite dans une démarche Agenda 21 de proximité

Le sommet de la Terre [1] de Rio en 1992 a été le terreau de la création des Agendas 21 locaux. Lors de ce sommet, 49 pays ont adopté ce principe d'actions comprenant 21 engagements durables pour le 21e siècle. Les Agendas 21 locaux sont donc une déclinaison territoriale de ces engagements internationaux. La démarche d'Agenda 21 local prend la forme d'un programme d'actions qui répond à une prise de conscience de la part des territoires en matière d'amélioration de la qualité de vie des habitants, tout en préservant les ressources naturelles. Elle permet également de renforcer l'attractivité des territoires.

Les Agendas 21 locaux proposent ainsi une vision stratégique et politique du développement durable d'un territoire. Ils regroupent les aspects économiques, sociaux et environnementaux portés par la notion de développement durable et justifient les politiques engagées et à suivre permettant d'atteindre les objectifs de développement des territoires.

Les démarches d'Agenda 21 reposent sur le volontariat et ne sont donc pas toutes recensées ou connues. Il existe cependant un système de reconnaissance « Agenda 21 local France » mis en place par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie sur la base d'un cadre de référence national.

Le premier Agenda 21 de la Région Franche-Comté, adopté pour la période 2009-2011, constituait une première étape vers l'intégration du développement durable dans la collectivité. A l'issue d'une phase de bilan-évaluation participative, l'objectif de l'Agenda 21 régional « 2e génération » est d'une part d'être au cœur du travail de prospective et des schémas des politiques régionales dès leur conception ; d'autre part d'éclairer les décisions et de donner du sens à l'action.

L'Agenda 21 régional « 2e génération » s'appuie sur 4 axes : l'exemplarité de l'institution ; une vision pour l'avenir avec l'adoption de nouveaux indicateurs de développement ; entraîner les acteurs et démultiplier les initiatives ; réorienter les politiques régionales

(1) Les sommets de la Terre sont des rencontres décennales entre dirigeants mondiaux organisées depuis 1972 par l'ONU, avec pour but de définir les moyens de stimuler le développement durable au niveau mondial.

Analyse

Au-delà de l'Agenda 21 régional et des Agendas 21 des départements, 111 communes de Franche-Comté sont concernées fin 2011 par une démarche Agenda 21 de « proximité », contre 4 un an plus tôt. Ces démarches, portées par une commune, un groupement de communes, un pays ou un parc naturel régional, concernent au total 26,8 % de la population régionale. Il s'agit de démarches en cours quel que soit leur état d'avancement (consultation préalable, lancement de la démarche après délibération, définition du plan d'actions, actions en cours ou terminées, reconnaissance de la démarche par le MEEDDM, etc.).

En tenant compte uniquement des projets reconnus par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie pour la qualité de leurs projets stratégiques et la cohérence des politiques menées à l'échelon local, la part de la population régionale inscrite fin 2011 dans une démarche reconnue Agenda 21 de « proximité » s'établit à 14,8 % et concerne 80 communes. Ces communes sont situées exclusivement dans le Doubs et le Jura.

Compte tenu de la forte convergence entre les exigences de la procédure de classement des Parcs naturels régionaux et celles du dispositif de reconnaissance Agenda 21 locaux, un dispositif spécifique a été défini, permettant de reconnaître une charte de Parc naturel régional comme Agenda 21 local, en tenant compte de la durée et des spécificités du classement. Dans ce cadre, la charte du Parc Naturel du Haut-Jura 2010 – 2022 est reconnue Agenda 21 local. ■

Part de la population couverte par un agenda 21 « de proximité » reconnu en 2011

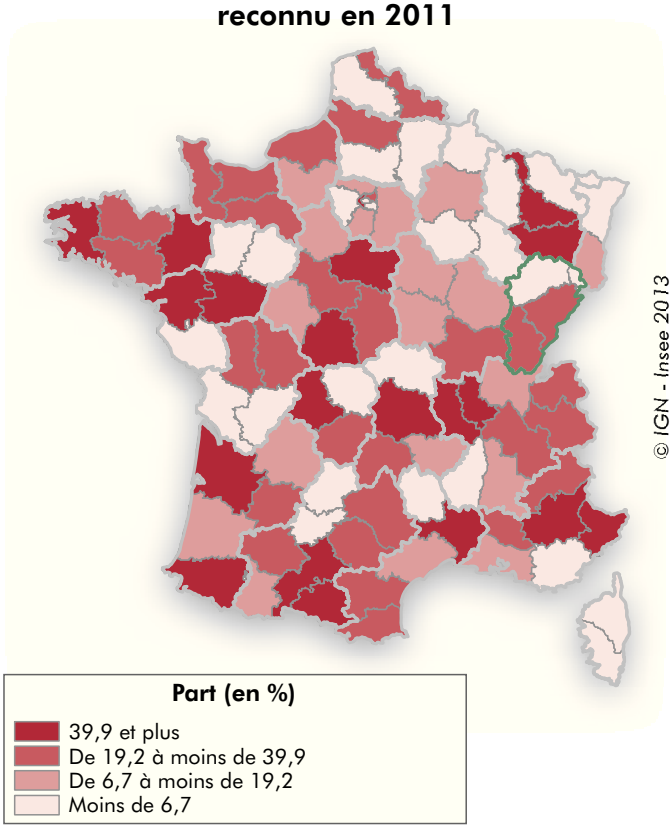

Source : SOES, d'après Comité 21 et Medde/CGDD, Recensement de la population 2008

Mise à jour : octobre 2013

Participation aux consultations électorales

La participation aux élections est un indicateur de l'implication des citoyens dans les institutions et les grands débats collectifs. À l'inverse, l'abstention illustre une forme sinon de désintérêt, du moins de désaffection d'une partie de la société vis-à-vis des grands enjeux de la vie publique.
Les élections législatives sont parmi les plus mobilisatrices. Elles permettent d'exprimer un enjeu national à l'échelle des territoires puisque les élus représentent une circonscription territoriale à l'Assemblée nationale.
Depuis la fin des années 70, l'abstention tend à s'accroître d'un scrutin à l'autre.
Les milieux sociaux les moins favorisés, les personnes les plus en marge du marché du travail sont les plus prompts à s'abstenir. Mais il existe aussi des différences importantes entre générations. Les plus jeunes sont moins souvent inscrits que leurs aînés sur les listes électorales et s'abstiennent davantage, l'écart étant nettement plus élevé pour les non diplômés. Les plus jeunes apparaissent sous-représentés parmi les votants, comme les chômeurs, les habitants des zones urbaines sensibles, les familles monoparentales, les ouvriers non qualifiés et les employés de commerce. À l'inverse, les agriculteurs exploitants et les retraités sont surreprésentés, ainsi que les habitants des espaces ruraux et les cadres.
Selon des données nationales, l'abstention systématique à différents scrutins successifs reste limitée, concernant environ 12 % des inscrits ; ceux qui s'abstiennent le plus à une élection donnée sont avant tout des électeurs intermittents.

Analyse

En 2012, 823 559 électeurs étaient inscrits sur les listes électorales en Franche-Comté pour le premier tour des législatives. 510 979 d'entre-eux ont voté au premier tour des élections législatives de 2012, soit un taux de participation de 62 %. Selon cet indicateur, la Franche-Comté se situe au troisième rang des régions métropolitaines, derrière les régions Limousin (64,3 %) et Midi-Pyrénées (62,4 %).
Dans les départements francs-comtois, les taux de participation au premier tour des élections législatives de 2012 s'échelonnent de 60,1 % dans le Territoire de Belfort à 64,0 % en Haute-Saône.

Taux de participation au premier tour des élections législatives (en %)

	2002	2007	2012
Doubs	66,6	61,5	61,1
Jura	66,4	62,6	63,0
Haute-Saône	67,5	64,1	64,0
Territoire de Belfort	66,2	61,6	60,1
Franche-Comté	66,7	62,3	62,0
France métropolitaine	65,1	61,0	58,7

Source : Ministère de l'intérieur

Entre 2007 et 2012, le taux de participation est stable dans le Doubs, le Jura et la Haute-Saône. La participation baisse de 1,5 point dans le Territoire de Belfort, baisse toutefois plus faible qu'en moyenne en France métropolitaine (– 2,3 points).
La participation élevée au premier tour de l'élection législative en Franche-Comté masque des disparités générationnelles. Les jeunes francs-comtois de 25 à 29 ans inscrits sur les listes électorales en Franche-Comté sont ceux qui se sont le moins déplacés pour voter. Leur taux d'abstention, de 74,8 %, est le plus élevé des régions métropolitaines.
Dans la région en 2012, le taux d'abstention des 30 à 34 ans est le troisième le plus élevé (57,1 %) après la Basse Normandie (57,2 %) et le Nord-Pas-de-Calais (60,5 %).
À l'inverse, entre 40 et 64 ans, les taux d'abstention sont toujours plus faibles en Franche-Comté qu'en moyenne au niveau métropolitain. C'est pour les personnes âgées de 60 à 64 ans que le taux d'abstention est le plus faible : 21,2 % dans la région contre 27,2 % en moyenne métropolitaine. ■

Taux de participation au premier tour des élections législatives de 2012 dans les départements de la métropole

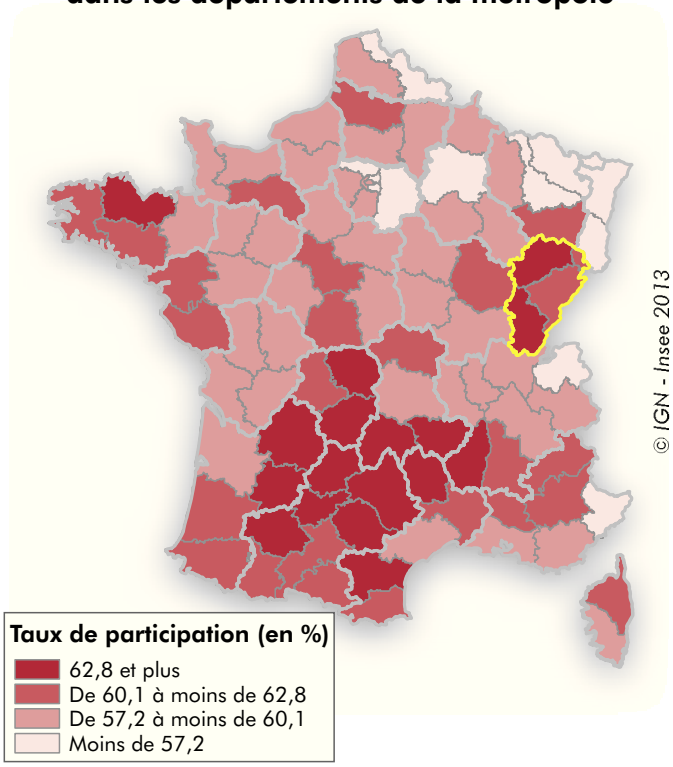

Source : Ministère de l'intérieur

Taux d'abstention par tranche d'âge au premier tour des législatives en 2012 en Franche-Comté et en France métropolitaine

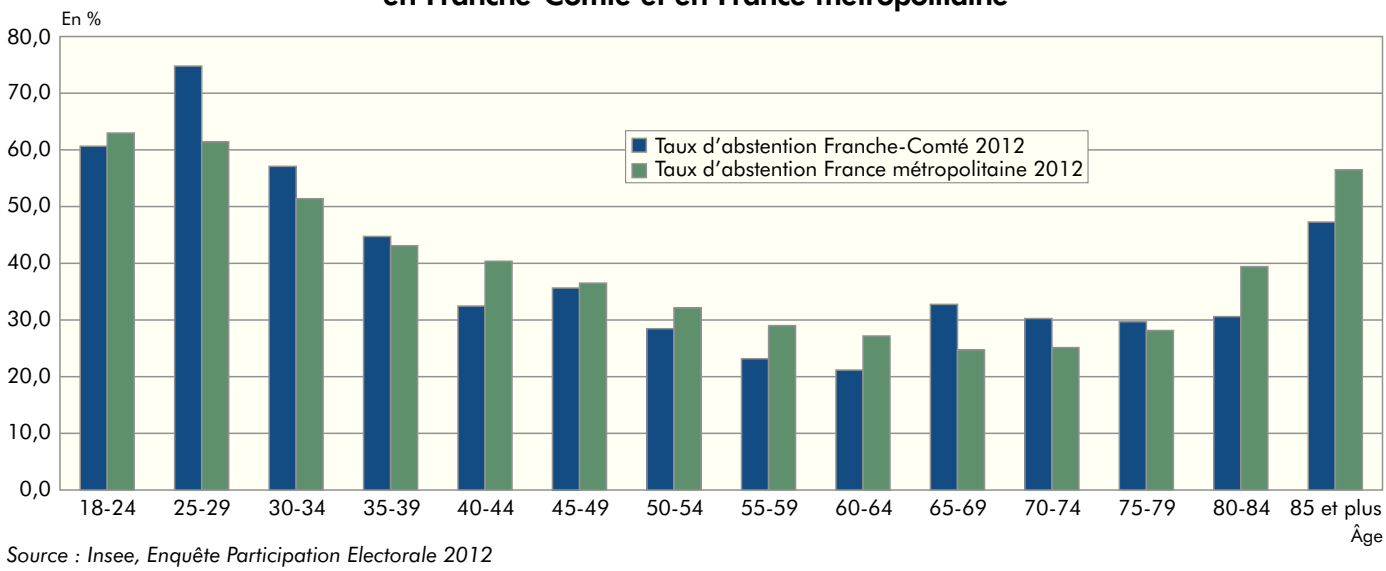

Source : Insee, Enquête Participation Electorale 2012